



Dossier Technique Immobilier

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p14
13/06/2023



Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :.....**Essonne**

Adresse :.....**Château de Bandeville (Chateau)**

Commune :.....**91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Chateau

Périmètre de repérage :

Désignation du propriétaire

Désignation du
Nom et prénom

Adresse :.....

Objet de la mission :

☒ Constat amiante avant-vente

☒ Etat relatif à la présence de termites

☒ Etat des Risques et Pollutions

☒ Métrage (Surface Habitable)

☒ Exposition au plomb (CREP)

☒ Diag. Installations Gaz

☒ Diag. Installations Electricité

☒ Diagnostic de Performance Energétique



Résumé de l'expertise n° R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14

Cette page de synthèse ne peut être utilisée indépendamment du rapport d'expertise complet.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Adresse :..... **Château de Bandeville (Chateau)**

Commune :..... **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**

Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

, Lot numéro Chateau

Périmètre de repérage :....

	Prestations	Conclusion
	CREP	Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.
	Amiante	Dans le cadre de la mission, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.
	Etat Termite/Parasitaire	Il n'a pas été repéré d'indice d'infestation de termites.
	Gaz	L'installation ne comporte aucune anomalie (norme 2022)
	Électricité	L'installation intérieure d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt).
	Etat des Risques et Pollutions	Le bien est situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques naturels (Inondation) Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques miniers Le bien n'est pas situé dans le périmètre d'un plan de prévention des risques technologiques Zone sismique définie en zone 1 selon la réglementation parasismique 2011 ENSA : L'immeuble n'est pas concerné par un plan d'exposition aux bruits ENSA : Aucune nuisance aérienne n'a été identifiée sur le bien Aucun site pollué (ou potentiellement pollué) n'est répertorié par BASOL. 1 site industriel ou activité de service est répertorié par BASIAS.
	DPE	308 kWh/m².an 78 kWh/m².an F Estimation des coûts annuels : entre 30 000 € et 40 640 € par an Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 Numéro enregistrement DPE (ADEME) : 2391E19746470
	Mesurage	Superficie habitable totale : 1531,74 m² Surface au sol totale : 1653,20 m²

Constat de risque d'exposition au plomb CREP

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14
 Norme méthodologique employée : AFNOR NF X46-030
 Arrêté d'application : Arrêté du 19 août 2011
 Date du repérage : 13/06/2023

Adresse du bien immobilier

Localisation du ou des bâtiments :
 Département :**Essonne**
 Adresse :**Château de Bandeville (Chateau)**
 Commune :**91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**
 Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17
 Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Chateau

Donneur d'ordre / Propriétaire :

Donneur d'ordre :
Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED
P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)

AVOVENTES

Le CREP suivant concerne :

X	Les parties privatives	X	Avant la vente
	Les parties occupées		Avant la mise en location
	Les parties communes d'un immeuble		Avant travaux N.B. : Les travaux visés sont définis dans l'arrêté du 19 août 2011 relatif aux travaux en parties communes nécessitant l'établissement d'un CREP
L'occupant est :		Le propriétaire	
Nom de l'occupant, si différent du propriétaire			
Présence et nombre d'enfants mineurs, dont des enfants de moins de 6 ans		NON	Nombre total : Nombre d'enfants de moins de 6 ans :

Société réalisant le constat

Nom et prénom de l'auteur du constat	AVOVENTES AVOVENTES
N° de certificat de certification	12181027 le 25/10/2021
Nom de l'organisme de certification	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France
Organisme d'assurance professionnelle	AXA
N° de contrat d'assurance	11052642404
Date de validité :	01/01/2024

Appareil utilisé

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS
Modèle de l'appareil / N° de série de l'appareil	Niton XLp 300 / 17899
Nature du radionucléide	109 Cd
Date du dernier chargement de la source	02/02/2023
Activité à cette date et durée de vie de la source	850 Mbq

Conclusion des mesures de concentration en plomb

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	1631	37	436	986	172	0
%	100	2 %	27 %	60 %	11 %	0 %

Ce Constat de Risque d'Exposition au Plomb a été rédigé par AVOVENTES AVOVENTES le 13/06/2023 conformément à la norme NF X46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb» et en application de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.



Dans le cadre de la mission, il a été repéré des unités de diagnostics de classe 1 et/ou 2. Par conséquent, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostics de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

Sommaire

1. Rappel de la commande et des références réglementaires	4
2. Renseignements complémentaires concernant la mission	4
2.1 L'appareil à fluorescence X	4
2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel	5
2.3 Le bien objet de la mission	5
3. Méthodologie employée	6
3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X	6
3.2 Stratégie de mesurage	6
3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire	7
4. Présentation des résultats	7
5. Résultats des mesures	7
6. Conclusion	54
6.1 Classement des unités de diagnostic	54
6.2 Recommandations au propriétaire	54
6.3 Commentaires	55
6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti	55
6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé	55
7. Obligations d'informations pour les propriétaires	56
8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb	56
8.1 Textes de référence	56
8.2 Ressources documentaires	57
9. Annexes	57
9.1 Notice d'Information	57
9.2 Illustrations	58
9.3 Analyses chimiques du laboratoire	58

Nombre de pages de rapport : 58

Liste des documents annexes :

- Notice d'information (2 pages)
- Croquis
- Rapport d'analyses chimiques en laboratoire, le cas échéant.

Nombre de pages d'annexes : 2

1. Rappel de la commande et des références réglementaires

Rappel du cadre réglementaire et des objectifs du CREP

Le constat de risque d'exposition au plomb (CREP), défini par les articles L.1334-5 à 10 code de la santé publique et R.1334-10 à 12, consiste à mesurer la concentration en plomb des revêtements du bien immobilier, afin d'identifier ceux contenant du plomb, qu'ils soient dégradés ou non, à décrire leur état de conservation et à repérer, le cas échéant, les situations de risque de saturnisme infantile ou de dégradation du bâti.

Les résultats du CREP doivent permettre de connaître non seulement le risque immédiat lié à la présence de revêtements dégradés contenant du plomb (qui génèrent spontanément des poussières ou des écailles pouvant être ingérées par un enfant), mais aussi le risque potentiel lié à la présence de revêtements en bon état contenant du plomb (encore non accessible).

Quand le CREP est réalisé en application des Articles L.1334-6 et L.1334-7, il porte uniquement sur les revêtements privatifs d'un logement, y compris les revêtements extérieurs au logement (volet, portail, grille, ...)

Quand le CREP est réalisé en application de l'Article L.1334-8, seuls les revêtements des parties communes sont concernés (sans omettre, par exemple, la partie extérieure de la porte palière).

La recherche de canalisations en plomb ne fait pas partie du champ d'application du CREP.

Si le bien immobilier concerné est affecté en partie à des usages autres que l'habitation, le CREP ne porte que sur les parties affectées à l'habitation. Dans les locaux annexes de l'habitation, le CREP porte sur ceux qui sont destinés à un usage courant, tels que la buanderie.

Réalisation d'un constat de risque d'exposition au plomb (CREP) :

dans les parties privatives du bien décrit ci-après en prévision de sa vente (en application de l'Article L.1334-6 du code de la santé publique) ou de sa mise en location (en application de l'Article L.1334-7 du code de la santé publique)

2. Renseignements complémentaires concernant la mission

2.1 L'appareil à fluorescence X

Nom du fabricant de l'appareil	FONDIS	
Modèle de l'appareil	Niton XLp 300	
N° de série de l'appareil	17899	
Nature du radionucléide	109 Cd	
Date du dernier chargement de la source	02/02/2023	Activité à cette date et durée de vie : 850 Mbq
Autorisation/Déclaration ASN (DGSNR)	N° T910734	Nom du titulaire/signataire DIMM Diagnostic Immo
	Date d'autorisation/de déclaration 03/02/2023	Date de fin de validité (si applicable) 03/02/2028
Nom du titulaire de l'autorisation ASN (DGSNR)	DIMM Diagnostic Immo	
Nom de la Personne Compétente en Radioprotection (PCR)	AVOVENTES	

Étalon : **FONDIS ; FE0005 ; 1,01 mg/cm² +/- 0,01 mg/cm²**

Vérification de la justesse de l'appareil	n° de mesure	Date de la vérification	Concentration (mg/cm ²)
Etalonnage entrée	1	13/06/2023	1 (+/- 0,1)
Etalonnage sortie	2045	13/06/2023	1 (+/- 0,1)

La vérification de la justesse de l'appareil consiste à réaliser une mesure de la concentration en plomb sur un étalon à une valeur proche du seuil.

En début et en fin de chaque constat et à chaque nouvelle mise sous tension de l'appareil une nouvelle vérification de la justesse de l'appareil est réalisée.

2.2 Le laboratoire d'analyse éventuel

Nom du laboratoire d'analyse	Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse
Nom du contact	-
Coordonnées	-
Référence du rapport d'essai	-
Date d'envoi des prélèvements	-
Date de réception des résultats	-

2.3 Le bien objet de la mission

Adresse du bien immobilier	Château de Bandeville (Chateau) 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Description de l'ensemble immobilier	Habitation (maison individuelle)
Année de construction	1622
Localisation du bien objet de la mission	Lot numéro Chateau, Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17
Nom et coordonnées du propriétaire ou du syndicat de copropriété (dans le cas du CREP sur parties communes)	
L'occupant est :	Le propriétaire
Date(s) de la visite faisant l'objet du CREP	13/06/2023
Croquis du bien immobilier objet de la mission	Voir partie « 5 Résultats des mesures »

Liste des locaux visités

Aile sud RDC - Entrée,
Aile sud RDC - Dégagement,
Aile sud RDC - Débarras,
Aile sud RDC - Couloir,
Aile sud RDC - Chaufferie,
Aile sud RDC - Cuisine,
Aile sud RDC - Arrière cuisine,
Aile sud RDC - Refectoire,
Aile sud RDC - Buanderie,
Aile sud RDC - Wc,
Aile sud RDC - Blanchisserie,
Aile sud RDC - Dégagement 2,
Aile sud RDC - Cuisine 2,
Aile sud RDC - Wc 2,
Aile sud Sous-sol - Cave,
Rez de chaussée - Dressing 1,
Rez de chaussée - Dressing 2,
Rez de chaussée - Couloir 1,
Rez de chaussée - Couloir 2,
Rez de chaussée - Chaufferie 2,
Rez de chaussée - Chambre,
Rez de chaussée - Dressing 3,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Chaufferie,
Rez de chaussée - Dégagement 9,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Bureau 1,
Rez de chaussée - Entrée,

2ème étage entresol aile sud - Dégagement 2,
2ème étage entresol aile sud - Chambre 3,
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 3,
2ème étage entresol aile sud - Salle de bain,
2ème étage entresol aile sud - Bureau 2,
2ème étage - Palier 1,
2ème étage - Dégagement 4,
2ème étage - Salle de bain,
2ème étage - Wc,
2ème étage - Chambre 4,
2ème étage - Couloir,
2ème étage - Dégagement 5,
2ème étage - Salle d'eau,
2ème étage - Chambre 5,
2ème étage - Escalier,
2ème étage - Chambre 6,
2ème étage - Salle de bain 2,
2ème étage - Salle de bain 3,
2ème étage - Anti-chambre,
2ème étage - Chambre 7,
2ème étage - Débarras,
2ème étage - Chambre 8,
2ème étage - Wc 2,
2ème étage - Salle de bain 4,
2ème étage - Dressing,
2ème étage - Boudoir,
2ème étage - Chambre 9,
2ème étage - Bibliothèque,

Rez de chaussée - Cuisine 2,
 Rez de chaussée - Salle de bain 8,
 Rez de chaussée - Bureau 2,
 Rez de chaussée - Débaras 1,
 Rez de chaussée - Débaras 2,
 Etage 1 - Palier,
 Etage 1 - Dégagement 2,
 Etage 1 - Dégagement 3,
 Etage 1 - Bureau,
 Etage 1 - Suite principale,
 Etage 1 - Dressing,
 Etage 1 - Dégagement 4,
 Etage 1 - Salle d'eau,
 Etage 1 - Dégagement 5,
 Etage 1 - Bureau 2,
 Etage 1 - Salle à manger,
 Etage 1 - Bibliothèque,
 Etage 1 - Salle de bain,
 Etage 1 - Chambre 2,
 Etage 1 - Couloir corps principal,
 Etage 1 - Entrée principale,
 Etage 1 - Salon jaune,
 Etage 1 - Salon Rouge,
 Etage 1 - Petit Salon Rouge,
 Etage 1 - Cuisine 2,
 Etage 1 - Reserve,
 2ème étage entresol aile sud - Palier,
 2ème étage entresol aile sud - Dégagement,
 2ème étage entresol aile sud - Wc,
 2ème étage entresol aile sud - Dressing,
 2ème étage entresol aile sud - Petit bureau,

2ème étage - Salle de bain 5,
 2ème étage - Palier 2,
 2ème étage entresol aile nord - Palier,
 2ème étage entresol aile nord - Dégagement 6,
 2ème étage entresol aile nord - Wc 3,
 2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau,
 2ème étage entresol aile nord - Chambre 10,
 2ème étage entresol aile nord - Chambre surélevé,
 2ème étage entresol aile nord - Grenier,
 3ème étage aile nord - Palier,
 3ème étage aile nord - Wc 4,
 3ème étage aile nord - Séjour,
 3ème étage aile nord - Cuisine,
 3ème étage aile nord - Salle d'eau 5,
 4ème étage aile nord - Palier,
 4ème étage aile nord - Chambre 11,
 4ème étage aile nord - Chambre 12,
 3ème étage - Grenier,
 3ème étage - Grenier 2,
 3ème étage entresol - Débaras,
 3ème étage - Palier,
 3ème étage - Bureau 4,
 3ème étage - Salle de bain 7,
 3ème étage - Dégagement 7,
 3ème étage - Cuisine 4,
 3ème étage - Chambre 13,
 3ème étage - Chambre 14,
 3ème étage - Dégagement 8,
 3ème étage - Dressing,
 3ème étage - Chambre 15,
 4ème étage - Grenier 4

Liste des locaux non visités ou non mesurés (avec justification)

Rez de chaussée - Pièce (Absence de clef)

3. Méthodologie employée

La recherche et la mesure du plomb présent dans les peintures ou les revêtements ont été réalisées selon l'arrêté du 19 août 2011 et la norme NF X 46-030 «*Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb*». Les mesures de la concentration surfacique en plomb sont réalisées à l'aide d'un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb, et sont exprimées en mg/cm².

Les éléments de construction de facture récente ou clairement identifiables comme postérieurs au 1er janvier 1949 ne sont pas mesurés, à l'exception des huisseries ou autres éléments métalliques tels que volets, grilles,... (ceci afin d'identifier la présence éventuelle de minium de plomb). Bien que pouvant être relativement épais, les enduits sont aussi à considérer comme des revêtements susceptibles de contenir du plomb. D'autres revêtements ne sont pas susceptibles de contenir du plomb : toile de verre, moquette, tissus, crépi, papier peint, ainsi que les peintures et enduits manifestement récents, mais ils peuvent masquer un autre revêtement contenant du plomb et sont donc à analyser.

Les revêtements de type carrelage contiennent souvent du plomb, mais ils ne sont pas visés par le présent arrêté car ce plomb n'est pas accessible.

3.1 Valeur de référence utilisée pour la mesure du plomb par fluorescence X

Les mesures par fluorescence X effectuées sur des revêtements sont interprétées en fonction de la valeur de référence fixée par l'arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb (article 5) : 1 mg/cm².

3.2 Stratégie de mesurage

Sur chaque unité de diagnostic recouverte d'un revêtement, l'auteur du constat effectue :

- 1 seule mesure si celle-ci montre la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 2 mesures si la première ne montre pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²) ;
- 3 mesures si les deux premières ne montrent pas la présence de plomb à une concentration supérieure ou égale au seuil de 1 milligramme par centimètre carré (1 mg/cm²), mais que des unités de diagnostic du même type ont été mesurées avec une concentration en plomb supérieure ou égale à ce seuil dans un même local.

Dans le cas où plusieurs mesures sont effectuées sur une unité de diagnostic, elles sont réalisées à des endroits différents pour minimiser le risque de faux négatifs.

3.3 Recours à l'analyse chimique du plomb par un laboratoire

L'auteur du constat tel que défini à l'Article 4 de l'Arrêté du 19 août 2011 peut recourir à des prélèvements de revêtements qui sont analysés en laboratoire pour la recherche du plomb acido-soluble selon la norme NF X 46-031 «Diagnostic plomb — Analyse chimique des peintures pour la recherche de la fraction acido-soluble du plomb», dans le cas suivant :

- lorsque l'auteur du constat repère des revêtements dégradés et qu'il estime ne pas pouvoir conclure quant à la présence de plomb dans ces revêtements.

Le prélèvement est réalisé conformément aux préconisations de la norme NF X 46-030 «Diagnostic Plomb — Protocole de réalisation du Constat de Risque d'Exposition au Plomb» précitée sur une surface suffisante pour que le laboratoire dispose d'un échantillon permettant l'analyse dans de bonnes conditions (prélèvement de 0,5 g à 1 g).

L'ensemble des couches de peintures est prélevé en veillant à inclure la couche la plus profonde. L'auteur du constat évite le prélèvement du substrat ou tous corps étrangers qui risquent d'avoir pour effet de diluer la concentration en plomb de l'échantillon. Le prélèvement est réalisé avec les précautions nécessaires pour éviter la dissémination de poussières.

Quel que soit le résultat de l'analyse par fluorescence X, une mesure sera déclarée négative si la fraction acido-soluble mesurée en laboratoire est strictement inférieure à 1,5 mg/g

4. Présentation des résultats

Afin de faciliter la localisation des mesures, l'auteur du constat divise chaque local en plusieurs zones, auxquelles il attribue une lettre (A, B, C ...) selon la convention décrite ci-dessous.

La convention d'écriture sur le croquis et dans le tableau des mesures est la suivante :

- la zone de l'accès au local est nommée «A» et est reportée sur le croquis. Les autres zones sont nommées «B», «C», «D», ... dans le sens des aiguilles d'une montre ;
- la zone «plafond» est indiquée en clair.

Les unités de diagnostic (UD) (par exemple : un mur d'un local, la plinthe du même mur, l'ouvrant d'un portant ou le dormant d'une fenêtre, ...) faisant l'objet d'une mesure sont classées dans le tableau des mesures selon le tableau suivant en fonction de la concentration en plomb et de la nature de la dégradation.

NOTE Une unité de diagnostic (UD) est un ou plusieurs éléments de construction ayant même substrat et même historique en matière de construction et de revêtement.

Concentration en plomb	Nature des dégradations	Classement
< seuils		0
≥ seuils	Non dégradé ou non visible	1
	Etat d'usage	2
	Dégradé	3

5. Résultats des mesures

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Aile sud RDC - Entrée	15	-	-	15 (100 %)	-	-
Aile sud RDC - Dégagement	17	-	-	17 (100 %)	-	-
Aile sud RDC - Débarras	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Aile sud RDC - Couloir	5	-	5 (100 %)	-	-	-
Aile sud RDC - Chaufferie	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Aile sud RDC - Cuisine	15	-	3 (20 %)	12 (80 %)	-	-
Aile sud RDC - Arrière cuisine	15	-	6 (40 %)	9 (60 %)	-	-
Aile sud RDC - Refectoire	11	-	5 (45 %)	6 (55 %)	-	-
Aile sud RDC - Buanderie	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Aile sud RDC - Wc	11	-	1 (9 %)	10 (91 %)	-	-
Aile sud RDC - Blanchisserie	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Aile sud RDC - Dégagement 2	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Aile sud RDC - Cuisine 2	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Aile sud RDC - Wc 2	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Aile sud Sous-sol - Cave	5	5 (100 %)	-	-	-	-
Rez de chaussée - Dressing 1	11	-	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-
Rez de chaussée - Dressing 2	11	-	2 (18 %)	9 (82 %)	-	-
Rez de chaussée - Couloir 1	23	-	5 (22 %)	18 (78 %)	-	-
Rez de chaussée - Couloir 2	7	-	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-
Etage 1 - Palier	31	1 (3.2 %)	6 (19.5 %)	18 (58.1 %)	6 (19.4 %)	-
Etage 1 - Dégagement 2	25	1 (4 %)	2 (8 %)	16 (64 %)	6 (24 %)	-
Etage 1 - Dégagement 3	8	1 (12.5 %)	1 (12.5 %)	6 (75 %)	-	-
Etage 1 - Bureau	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
Etage 1 - Suite principale	18	-	1 (6 %)	15 (83 %)	2 (11 %)	-
Etage 1 - Dressing	8	-	7 (87.5 %)	1 (12.5 %)	-	-
Etage 1 - Dégagement 4	8	-	7 (87.5 %)	1 (12.5 %)	-	-
Etage 1 - Salle d'eau	8	1 (12.5 %)	1 (12.5 %)	6 (75 %)	-	-
Etage 1 - Dégagement 5	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
Etage 1 - Bureau 2	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
Etage 1 - Salle à manger	32	-	2 (6 %)	26 (81 %)	4 (13 %)	-
Etage 1 - Bibliothèque	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
Etage 1 - Salle de bain	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
Etage 1 - Chambre 2	14	-	2 (14.3 %)	10 (71.4 %)	2 (14.3 %)	-
Etage 1 - Couloir corps principal	20	-	1 (5 %)	15 (75 %)	4 (20 %)	-
Etage 1 - Entrée principale	38	-	1 (3 %)	27 (71 %)	10 (26 %)	-
Etage 1 - Salon jaune	32	-	1 (3 %)	23 (72 %)	8 (25 %)	-
Etage 1 - Salon Rouge	26	-	1 (4 %)	19 (73 %)	6 (23 %)	-
Etage 1 - Petit Salon Rouge	18	-	1 (6 %)	13 (72 %)	4 (22 %)	-
Etage 1 - Cuisine 2	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
Etage 1 - Reserve	14	-	3 (21.4 %)	9 (64.3 %)	2 (14.3 %)	-
2ème étage entresol aile sud - Palier	32	-	12 (38 %)	18 (56 %)	2 (6 %)	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
2ème étage entresol aile sud - Dégagement	8	-	2 (25 %)	6 (75 %)	-	-
2ème étage entresol aile sud - Wc	11	-	1 (9 %)	10 (91 %)	-	-
2ème étage entresol aile sud - Dressing	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
2ème étage entresol aile sud - Petit bureau	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 2	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
2ème étage entresol aile sud - Chambre 3	18	-	1 (6 %)	15 (83 %)	2 (11 %)	-
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 3	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
2ème étage entresol aile sud - Salle de bain	13	-	1 (8 %)	10 (77 %)	2 (15 %)	-
2ème étage entresol aile sud - Bureau 2	16	-	1 (6 %)	13 (81 %)	2 (13 %)	-
2ème étage - Palier 1	25	-	6 (24 %)	15 (60 %)	4 (16 %)	-
2ème étage - Dégagement 4	7	-	1 (14 %)	6 (86 %)	-	-
2ème étage - Salle de bain	7	4 (57 %)	1 (14 %)	2 (29 %)	-	-
2ème étage - Wc	13	4 (31 %)	1 (8 %)	6 (46 %)	2 (15 %)	-
2ème étage - Chambre 4	20	-	1 (5 %)	15 (75 %)	4 (20 %)	-
2ème étage - Couloir	50	-	1 (2 %)	35 (70 %)	14 (28 %)	-
2ème étage - Dégagement 5	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
2ème étage - Salle d'eau	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
2ème étage - Chambre 5	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
2ème étage - Escalier	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
2ème étage - Chambre 6	18	-	2 (11 %)	14 (78 %)	2 (11 %)	-
2ème étage - Salle de bain 2	13	-	1 (8 %)	10 (77 %)	2 (15 %)	-
2ème étage - Salle de bain 3	20	-	1 (5 %)	15 (75 %)	4 (20 %)	-
2ème étage - Anti-chambre	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
2ème étage - Chambre 7	20	-	1 (5 %)	15 (75 %)	4 (20 %)	-
2ème étage - Débarras	7	-	2 (29 %)	5 (71 %)	-	-
2ème étage - Chambre 8	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
2ème étage - Wc 2	10	-	1 (10 %)	9 (90 %)	-	-
2ème étage - Salle de bain 4	16	-	1 (6 %)	13 (81 %)	2 (13 %)	-
2ème étage - Dressing	16	-	1 (6 %)	13 (81 %)	2 (13 %)	-
2ème étage - Boudoir	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
2ème étage - Chambre 9	20	-	1 (5 %)	14 (70 %)	5 (25 %)	-
2ème étage - Bibliothèque	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
2ème étage - Salle de bain 5	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
2ème étage - Palier 2	19	-	6 (31.6 %)	10 (52.6 %)	3 (15.8 %)	-
2ème étage entresol aile nord - Dégagement 6	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
2ème étage entresol aile nord - Wc 3	13	-	3 (23 %)	8 (62 %)	2 (15 %)	-
2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau	13	-	1 (8 %)	10 (77 %)	2 (15 %)	-
2ème étage entresol aile nord - Chambre 10	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
2ème étage entresol aile nord - Chambre surélevé	16	-	16 (100 %)	-	-	-
2ème étage entresol aile nord - Grenier	7	-	7 (100 %)	-	-	-
3ème étage aile nord - Palier	30	-	6 (20 %)	10 (33 %)	14 (47 %)	-
3ème étage aile nord - Wc 4	7	-	1 (14 %)	6 (86 %)	-	-
3ème étage aile nord - Séjour	36	-	2 (6 %)	34 (94 %)	-	-
3ème étage aile nord - Cuisine	16	-	16 (100 %)	-	-	-
3ème étage aile nord - Salle d'eau 5	8	-	8 (100 %)	-	-	-
4ème étage aile nord - Palier	6	-	6 (100 %)	-	-	-
4ème étage aile nord - Chambre 11	12	-	12 (100 %)	-	-	-
4ème étage aile nord - Chambre 12	12	-	12 (100 %)	-	-	-
3ème étage - Grenier	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
3ème étage - Grenier 2	5	-	5 (100 %)	-	-	-
3ème étage entresol - Débarras	13	-	1 (8 %)	10 (77 %)	2 (15 %)	-
3ème étage - Palier	19	-	5 (26 %)	12 (63 %)	2 (11 %)	-
3ème étage - Bureau 4	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
3ème étage - Salle de bain 7	14	-	1 (7 %)	11 (79 %)	2 (14 %)	-
3ème étage - Dégagement 7	6	-	1 (17 %)	5 (83 %)	-	-
3ème étage - Cuisine 4	7	-	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-
3ème étage - Chambre 13	26	-	1 (4 %)	19 (73 %)	6 (23 %)	-
3ème étage - Chambre 14	14	-	3 (21.4 %)	9 (64.3 %)	2 (14.3 %)	-
3ème étage - Dégagement 8	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
3ème étage - Dressing	8	-	1 (12.5 %)	7 (87.5 %)	-	-
3ème étage - Chambre 15	14	-	2 (14.3 %)	10 (71.4 %)	2 (14.3 %)	-
4ème étage - Grenier 4	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Chaufferie 2	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Chambre	12	-	6 (50 %)	6 (50 %)	-	-
Rez de chaussée - Dressing 3	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Buanderie	15	-	15 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Chaufferie	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Cuisine	11	-	11 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Dégagement 9	12	-	12 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Bureau 1	11	-	6 (55 %)	5 (45 %)	-	-
Rez de chaussée - Entrée	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Cuisine 2	15	-	6 (40 %)	9 (60 %)	-	-
Rez de chaussée - Salle de bain 8	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Bureau 2	15	-	6 (40 %)	9 (60 %)	-	-
Rez de chaussée - Débarras 1	7	-	7 (100 %)	-	-	-
Rez de chaussée - Débarras 2	7	5 (71 %)	2 (29 %)	-	-	-
2ème étage entresol aile nord - Palier	12	-	6 (50 %)	6 (50 %)	-	-

	Total UD	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
TOTAL	1631	37 (2 %)	436 (27 %)	986 (60 %)	172 (11 %)	-

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
2	Aile sud RDC - Entrée	A	1	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12.5	Non dégradé	1		
3		B	2	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12.7	Non dégradé	1		
4		C	3	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12.1	Non dégradé	1		
5		D	4	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12.5	Non dégradé	1		
6		A	5	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	12.5	Non dégradé	1		
7		D	6	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23.3	Non dégradé	1		
8		D	7	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23.3	Non dégradé	1		
9		D	8	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23.6	Non dégradé	1		
10		D	9	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23.3	Non dégradé	1		
11		D	10	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23.3	Non dégradé	1		
12		D	11	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23.3	Non dégradé	1		
13		D	12	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
14		D	13	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23.3	Non dégradé	1		
15		A	14	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	23.3	Non dégradé	1		
16		A	15	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
17	Aile sud RDC - Débarquement	A	16	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
18		B	17	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
19		C	18	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
20		D	19	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
21		E	20	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
22		F	21	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
23		A	22	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	23	Non dégradé	1		
24		D	23	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
25		D	24	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
26		D	25	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
27		D	26	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
28		D	27	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
29		D	28	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
30		D	29	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
31		D	30	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
32		A	31	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
33		A	32	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
34	Aile sud RDC - Débarras	A	33	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
35		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
36		B	34	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
37		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
38		C	35	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
39		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
40		D	36	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
41		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
42		A	37	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
43		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
44		D	38	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
45		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
46		D	39		Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
47		D		Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie haute	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation n° du bâti*	Observation
48		D	40	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
49		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
50		D	41	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
51		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
52		A	42	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
53		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
54		A	43	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
55		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
56	Allée sud RDC - Couloir	A	44	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
57		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
58		B	45	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
59		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
60		C	46	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
61		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
62		D	47	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
63		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
64		A	48	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
65		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
-	Allée sud RDC - Chaufferie	A	49	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		B	50	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		C	51	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		D	52	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		A	53	Plafond	Bols		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
66		A	54	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
67		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
68		A	55	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
69		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
70	Allée sud RDC - Cuisine	A	56	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
71		B	57	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
72		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
73		B			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
74		C	58	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
75		D	59	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
76		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
77		D			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
78		A	60	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
79		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
80		C	61	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
81		C	62	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
82		C	63	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
83		C	64	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
84		C	65	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
85		C	66	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
86		C	67	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
87		C	68	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
88		A	69	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
89		A	70	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
90	Allée sud RDC - Arrière cuisine	A	71	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
91		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
92		B	72	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
93		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
94		C	73	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
95		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
96		D	74	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
97		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
98		A	75	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
99		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
100		C	76	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
101		C	77	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
102		C	78	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
103		C	79	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
104		C	80	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
105		C	81	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
106		C	82	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
107		C	83	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
108		A	84	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
109		A	85	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
110		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
111	Alle sud RDC - Refectoire	A	86	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
112		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
113		B	87	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
114		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
115		C	88	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
116		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
117		D	89	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
118		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
119		A	90	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
120		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
121		C	91	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
122		C	92	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
123		C	93	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
124		C	94	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
125		A	95	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
126		A	96	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
127	Alle sud RDC - Buanderie	A	97	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
128		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
129		B	98	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
130		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
131		C	99	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
132		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
133		D	100	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
134		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
135		A	101	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
136		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
137		A	102	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
138		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
139		A	103	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
140		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
141	Alle sud RDC - Wc	A	104	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	13	Non dégradé	1		
142		B	105	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	13	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
143		C	106	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	9	Non dégradé	1		
144		D	107	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
145		A	108	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
146		C	109	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	8	Non dégradé	1		
147		C	110	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
148		C	111	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
149		C	112	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
150		A	113	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
151		A	114	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
152		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
153	Allée sud RDC - Blanchisserie	A	115	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
154		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
155		B	116	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
156		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
157		C	117	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
158		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
159		D	118	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
160		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
161		A	119	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
162		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
163		C	120	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
164		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
165		C	121	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
166		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
167		C	122	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
168		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
169		C	123	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
170		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
171		A	124	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
172		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
173		A	125	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
174		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
175	Allée sud RDC - Dégagement 2	A	126	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
176		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
177		B	127	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
178		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
179		C	128	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
180		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
181		D	129	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
182		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
183		A	130	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
184		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
185		A	131	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
186		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
187		A	132	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
188		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
189	Allée sud RDC - Cuisine 2	A	133	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
190		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
191		B	134	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
192		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
193		C	135	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
194		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
195		D	136	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
196		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
197		A	137	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
198		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
199		D	138	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
200		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
201		D	139	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
202		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
203		D	140	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
204		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
205		D	141	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
206		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
207		A	142	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
208		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
209		A	143	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
210		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
211	Allé sud RDC - Wc 2	A	144	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
212		A			Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	<0,8				
213		B	145	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
214		B			Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	<0,8				
215		C	146	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
216		C			Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	<0,8				
217		D	147	Mur	Plâtre	Tapisserie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
218		D			Plâtre	Tapisserie	partie haute (> 1m)	<0,8				
219		A	148	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
220		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
221		C	149	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
222		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
223		C	150	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
224		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
225		C	151	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
226		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
227		C	152	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
228		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
229		A	153	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
230		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
231		A	154	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
232		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
-	Allé sud Sous-sol - Cave	A	155	Mur	Pierres		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		B	156	Mur	Pierres		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		C	157	Mur	Pierres		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		D	158	Mur	Pierres		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		A	159	Plafond	Pierres		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
233	Rez de chaussée - Dressing 1	A	160	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
234		B	161	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
235		C	162	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
236		D	163	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
237		A	164	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
238		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
239		B	165	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
240		B	166	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
241		B	167	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
242		B	168	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
243	Rez de chaussée - Dressing 2	A	169	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
244		A	170	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
245		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
246		A	171	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
247		B	172	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	13	Non dégradé	1		
248		C	173	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
249		D	174	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
250		A	175	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
251		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
252		B	176	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
253	Rez de chaussée - Couloir 1	B	177	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
254		B	178	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
255		B	179	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
256		A	180	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
257		A	181	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
258		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
259		A	182	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
260		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
261		B	183	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
262		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
263	Rez de chaussée - Couloir 2	C	184	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
264		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
265		D	185	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
266		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
267		A	186	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
268		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
269		D	187	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
270		D	188	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
271		D	189	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
272		D	190	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
273	Rez de chaussée - Couloir 2	D	191	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
274		D	192	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
275		D	193	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
276		D	194	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
277		D	195	Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
278		D	196	Huisserie Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
279		D	197	Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
280		D	198	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
281		D	199	Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
282		D	200	Huisserie Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
283	Rez de chaussée - Couloir 2	D	201	Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
284		D	202	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
285		A	203	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
286		A	204	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
287		A	205	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
288		A			Plâtre	Tapissérie	partie haute (> 1m)	<0,8				
289		B	206	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
290		B			Plâtre	Tapissérie	partie haute (> 1m)	<0,8				
291		C	207	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
292		C			Plâtre	Tapissérie	partie haute (> 1m)	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
293	Etage 1 - Paller	D	208	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
294		D			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
295		A	209	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
296		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
297		A	210	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
298		A	211	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
299		A	212	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
300		B	213	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
301		C	214	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
302		D	215	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
303		A	216	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
304		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
-		A	217	Plinthes	Carrelage		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
305		C	218	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
306		C	219	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
307		C	220	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
308		C	221	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
309		C	222	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
310		C	223	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
311		C	224	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
312		C	225	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
313		C	226	Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
314		C	227	Huisserie Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
315		C	228	Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
316		C	229	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
317	Etage 1 - Dégagement 2	A	230	Faux Limon	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
318		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
319		A	231	Balustres	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
320		A	232	Marches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
321		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
322		A	233	Contremarches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
323		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
324		A	234	Crémaillère	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
325		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
326		A	235	Main courante	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
327		A	236	Plafond	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
328		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
329		A	237	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
330		B	238	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
331		C	239	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
332		D	240	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
333		A	241	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
334		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
-		A	242	Plinthes	Carrelage		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
335		C	243	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
336		C	244	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
337		C	245	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
338		C	246	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
339		C	247	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	11	Non dégradé	1		
340		C	248	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
341		C	249	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
342		C	250	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
343		C	251	Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
344		C	252	Huisserie Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
345		C	253	Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
346	Etage 1 - Dégagement 3	C	254	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
347		A	255	Plafond	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
348		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
349		A	256	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
350		B	257	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
351		C	258	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
352		D	259	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
353		A	260	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
354		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
-		A	261	Plinthes	Carrelage		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
355	Etage 1 - Bureau	A	262	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
356		A	263	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
357		A	264	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
358		B	265	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
359		C	266	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
360		D	267	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
361		A	268	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
362		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
363		A	269	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
364		C	270	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
365	Etage 1 - Suite principale	C	271	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
366		C	272	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
367		C	273	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
368		A	274	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
369		A	275	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1		
370		A	276	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
371		B	277	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
372		C	278	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
373		D	279	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
374		A	280	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
375	Etage 1 - Dressing	A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
376		A	281	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	12	Non dégradé	1		
377		C	282	Fenêtre 1 intérieure	Bols	Peinture	partie basse	11	Non dégradé	1		
378		C	283	Huisserie Fenêtre 1 intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
379		C	284	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
380		C	285	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
381		C	286	Fenêtre 2 intérieure	Bols	Peinture	partie basse	14	Non dégradé	1		
382		C	287	Huisserie Fenêtre 2 intérieure	Bols	Peinture	partie basse	14	Non dégradé	1		
383		C	288	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	14	Non dégradé	1		
384		C	289	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
385	Etage 1 - Dressing	A	290	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
386		A	291	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
387		A	292	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
388		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
389		A			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
390		B	293	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
391		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
392		B			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
393		C	294	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
394		D	295	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
395	Etage 1 - Dressing	D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
396		D			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
397		A	296	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
398		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
399		A	297	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
400		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
401	Etage 1 - Dégagement 4	A	298	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
402		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
403		A	299	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
404		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
405		A	300	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
406		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
407		A			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
408		B	301	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
409		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
410		B			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
411		C	302	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
412		D	303	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
413		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
414		D			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
415	Etage 1 - Salle d'eau	A	304	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
416		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
417		A	305	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
418		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
419		A	306	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
420		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
421		A	307	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
422		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
423		A	308	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
424		B	309	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
425		C	310	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
426		D	311	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
427		A	312	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
428		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
-	Etage 1 - Dégagement 5	A	313	Plinthes	Carrelage		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
429		A	314	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
430		A	315	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
431		A	316	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
432		B	317	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
433		C	318	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
434		D	319	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
435		A	320	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	0		0		
436		A			Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8				
437		A	321	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
438		A	322	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
439		A	323	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
440	Etage 1 - Bureau 2	A	324	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	3	Non dégradé	1		
441		B	325	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	5	Non dégradé	1		
442		C	326	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Non dégradé	1		
443		D	327	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Non dégradé	1		
444		A	328	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
445		A			Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8				
446		A	329	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	21	Non dégradé	1		
447		C	330	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	32	Non dégradé	1		
448		C	331	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	32	Non dégradé	1		
449		C	332	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	32	Non dégradé	1		
450		C	333	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	32	Non dégradé	1		
451		A	334	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
452		A	335	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
453	Etage 1 - Salle à manger	A	336	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
454		B	337	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
455		C	338	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
456		D	339	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
457		A	340	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
458		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
459		A	341	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	33	Non dégradé	1		
460		C	342	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	12	Non dégradé	1		
461		C	343	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
462		C	344	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
463		C	345	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	13	Non dégradé	1		
464		A	346	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
465		A	347	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
466	Etage 1 - Bibliothèque	A	348	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
467		B	349	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
468		C	350	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
469		D	351	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
470		A	352	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
471		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
472		A	353	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1		
473		D	354	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
474		D	355	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
475		D	356	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
476		D	357	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
477		A	358	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
478		A	359	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
479	Etage 1 - Salle de bain	A	360	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
480		B	361	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
481		C	362	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
482		D	363	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
483		A	364	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
484		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
485		A	365	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
486		D	366	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
487		D	367	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
488		D	368	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
489		D	369	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
490		A	370	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
491		A	371	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
492	Etage 1 - Chambre 2	A	372	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
493		B	373	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
494		C	374	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
495		D	375	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
496		A	376	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
497		A			Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8				
498		A	377	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	23	Non dégradé	1		
499		D	378	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
500		D	379	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
501		D	380	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
502		D	381	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
503		A	382	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
504		A	383	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
505		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
506	Etage 1 - Couloir corps principal	A	384	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	33	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
507	Etage 1 - Entrée principale	B	385	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	32	Non dégradé	1		
508		C	386	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	31	Non dégradé	1		
509		D	387	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	33	Non dégradé	1		
510		A	388	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
511		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
512		A	389	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
513		B	390	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
514		B	391	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
515		B	392	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
516		B	393	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
517		B	394	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
518		B	395	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
519		B	396	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
520		B	397	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	7	Non dégradé	1		
521		A	398	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
522		A	399	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
523		A	400	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
524		B	401	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
525		C	402	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
526		D	403	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
527		A	404	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
528		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
529		A	405	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
530		A	406	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	33	Non dégradé	1		
531		A	407	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	32	Non dégradé	1		
532		A	408	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
533		A	409	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
534		A	410	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
535		A	411	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
536		A	412	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
537		A	413	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
538		C	414	Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
539		C	415	Huisserie Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
540		C	416	Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
541		C	417	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
542		C	418	Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
543		C	419	Huisserie Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
544		C	420	Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
545		C	421	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
546		C	422	Fenêtre 5 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
547		C	423	Huisserie Fenêtre 5 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
548		C	424	Fenêtre 5 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
549		C	425	Huisserie Fenêtre 5 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
550		A	426	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
551		A	427	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
552	Etage 1 - Salon jaune	A	428	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
553		B	429	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
554		C	430	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
555		D	431	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
556		A	432	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
557		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
558		A	433	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	26	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
559	Etage 1 - Salon Rouge	B	434	Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
560		B	435	Huissierie Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
561		B	436	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
562		B	437	Huissierie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
563		B	438	Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
564		B	439	Huissierie Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
565		B	440	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
566		B	441	Huissierie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
567		D	442	Fenêtre 3 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
568		D	443	Huissierie Fenêtre 3 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
569		D	444	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
570		D	445	Huissierie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
571		D	446	Fenêtre 4 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
572		D	447	Huissierie Fenêtre 4 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
573		D	448	Fenêtre 4 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
574		D	449	Huissierie Fenêtre 4 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
575		A	450	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
576		A	451	Huissierie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
577		A	452	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	34	Non dégradé	1		
578		B	453	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	34	Non dégradé	1		
579		C	454	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	34	Non dégradé	1		
580		D	455	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	33	Non dégradé	1		
581		A	456	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
582		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
583		A	457	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	32	Non dégradé	1		
584		D	458	Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
585		D	459	Huissierie Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
586		D	460	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
587		D	461	Huissierie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
588		D	462	Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
589		D	463	Huissierie Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
590		D	464	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
591		D	465	Huissierie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
592		D	466	Fenêtre 3 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
593		D	467	Huissierie Fenêtre 3 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
594		D	468	Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
595		D	469	Huissierie Fenêtre 3 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
596		A	470	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
597		A	471	Huissierie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
598	Etage 1 - Petit Salon Rouge	A	472	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
599		B	473	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
600		C	474	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
601		D	475	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
602		A	476	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
603		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
604		A	477	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	6	Non dégradé	1		
605		C	478	Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	33	Non dégradé	1		
606		C	479	Huissierie Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
607		C	480	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
608		C	481	Huissierie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
609	Etage 1 - Salle à manger	C	482	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
610		C	483	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
611		C	484	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
612		C	485	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
613		A	486	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
614		B	487	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
615		C	488	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
616		D	489	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
617		A	490	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
618		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
619		A	491	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
620		D	492	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
621		D	493	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
622		D	494	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
623		D	495	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
624		D	496	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
625		D	497	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
626		D	498	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
627		D	499	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
628		A	500	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
629	Etage 1 - Cuisine 2	A	501	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
630		A	502	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
631		B	503	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
632		C	504	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
633		D	505	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
634		A	506	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
635		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
636		A	507	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	23	Non dégradé	1		
637		C	508	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
638		C	509	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
639		C	510	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
640		C	511	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
641		A	512	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
642		A	513	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
643		A	514	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
644		B	515	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
645		C	516	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
646		D	517	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
647		A	518	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
648		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
649	2eme étage entresol aile sud - Peller	A	519	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	23	Non dégradé	1		
650		C	520	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
651		C	521	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
652		C	522	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
653		C	523	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
654		A	524	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
655		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
656		A	525	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
657		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
658		A	526	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
659		B	527	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
660		C	528	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
661		D	529	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
662		A	530	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
663		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
664		A	531	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	23	Non dégradé	1		
665		C	532	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
666		C	533	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
667		C	534	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
668		C	535	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
669		A	536	Faux Limon	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
670		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
671		A	537	Balustres	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
672		A	538	Marches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
673		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
674		A	539	Contremarches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
675		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
676		A	540	Crémaillère	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
677		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
678		A	541	Main courante	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
679		A	542	Plafond	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
680		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
681	2ème étage entresol allée sud - Déagagement	A	543	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
682		B	544	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
683		C	545	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
684		D	546	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
685		A	547	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
686		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
687		A	548	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
688		A	549	porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
689		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
690		A	550	Huisserie porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	5	Non dégradé	1		
691	2ème étage entresol allée sud - Wc	A	551	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
692		B	552	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
693		C	553	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	18	Non dégradé	1		
694		D	554	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	18	Non dégradé	1		
695		A	555	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
696		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
697		C	556	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
698		C	557	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
699		C	558	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
700		C	559	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
701		A	560	porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
702		A	561	Huisserie porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
703	2ème étage entresol allée sud - Dressing	A	562	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
704		B	563	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
705		C	564	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
706		D	565	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
707		A	566	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
708		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
709	2ème étage entresol allée sud - Petit bureau	A	567	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	12	Non dégradé	1		
710		A	568	porte	Bols	Vernis	partie basse (= 1m)	8	Non dégradé	1		
711		A	569	Huisserie porte	Bols	Vernis	partie basse (= 1m)	14	Non dégradé	1		
712		A	570	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	13	Non dégradé	1		
713		B	571	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	13	Non dégradé	1		
714		C	572	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	13	Non dégradé	1		
715		D	573	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	13	Non dégradé	1		
716		A	574	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
717		A			Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8				
718		A	575	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
719	2ème étage entresol allée sud - Dégagement 2	C	576	Fenêtre Interieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
720		C	577	Huisserie Fenêtre Interieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
721		C	578	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
722		C	579	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
723		A	580	Porte	Bols	Vernis	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
724		A	581	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
725		A	582	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
726		B	583	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
727		C	584	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	24	Non dégradé	1		
728		D	585	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	24	Non dégradé	1		
729	2ème étage entresol allée sud - Chambre 3	A	586	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
730		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
731		A	587	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
732		A	588	Porte	Bols	Vernis	partie basse (= 1m)	21	Non dégradé	1		
733		A	589	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (= 1m)	7	Non dégradé	1		
734		A	590	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
735		B	591	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
736		C	592	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
737		D	593	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
738		A	594	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
739	2ème étage entresol allée sud - Chambre 3	A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
740		A	595	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	21	Non dégradé	1		
741		B	596	Fenêtre 1 Interieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
742		B	597	Huisserie Fenêtre 1 Interieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
743		B	598	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
744		B	599	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
745		C	600	Fenêtre 2 Interieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
746		C	601	Huisserie Fenêtre 2 Interieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
747		C	602	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
748		C	603	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
749	2ème étage entresol alle sud - Dégauchement 3	A	604	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	27	Non dégradé	1		
750		A	605	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
751		A	606	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
752		B	607	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
753		C	608	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
754		D	609	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
755		A	610	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
756		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
757		A	611	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
758		A	612	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
759		A	613	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	4	Non dégradé	1		
760	2ème étage entresol alle sud - Salle de bain	A	614	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
761		B	615	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
762		C	616	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
763		D	617	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
764		A	618	Plafond	Plâtre	Tapissérie	mesure 1	<0,8		0		
765		A			Plâtre	Tapissérie	mesure 1	<0,8				
766		C	619	Fenêtre Interieure	Bols	Peinture	partie basse	15	Non dégradé	1		
767		C	620	Huisserie Fenêtre Interieure	Bols	Peinture	partie basse	15	Non dégradé	1		
768		C	621	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	15	Non dégradé	1		
769		C	622	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
770	2ème étage entresol alle sud - Bureau 2	A	623	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
771		A	624	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
772		A	625	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
773		B	626	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
774		C	627	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
775		D	628	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
776		E	629	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
777		F	630	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
778		A	631	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
779		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
780	2ème étage - Pailier 1	A	632	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
781		C	633	Fenêtre Interieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
782		C	634	Huisserie Fenêtre Interieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
783		C	635	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
784		C	636	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
785		A	637	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
786		A	638	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
787		A	639	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
788		B	640	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
789		C	641	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
790		D	642	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
791		A	643	Plafond	Plâtre	Tapissérie	mesure 1	<0,8		0		
792		A			Plâtre	Tapissérie	mesure 2	<0,8				
793		A	644	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	12	Non dégradé	1		
794		B	645	Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
795		B	646	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
796		B	647	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
797		B	648	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
798		B	649	Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
799		B	650	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
800		B	651	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
801		B	652	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
802		A	653	Faux Limon	Bois	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
803		A			Bois	Vernis	mesure 2	<0,8				
804		A	654	Balustres	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
805		A	655	Marches	Bois	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
806		A			Bois	Vernis	mesure 2	<0,8				
807		A	656	Contremarches	Bois	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
808		A			Bois	Vernis	mesure 2	<0,8				
809		A	657	Crémaillère	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
810		A			Bois	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
811		A	658	Main courante	Bois	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
812		A	659	Plafond	Bois	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
813		A			Bois	Vernis	mesure 2	<0,8				
814	2ème étage - Dégagement 4	A	660	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
815		B	661	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
816		C	662	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
817		D	663	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
818		A	664	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
819		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
820		A	665	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
821		A	666	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
-	2ème étage - Salle de bain	A	667	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
-		B	668	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
-		C	669	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
-		D	670	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
822		A	671	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
823		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
824		A	672	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
825		A	673	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
-	2ème étage - Wc	A	674	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
-		B	675	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
-		C	676	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
-		D	677	Mur	Plâtre	Carrelage	Non mesurée			NM		Partie non visée par la réglementation
826		A	678	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
827		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
828		C	679	Fenêtre Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
829		C	680	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
830		C	681	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
831		C	682	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
832		A	683	Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
833		A	684	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
834	2ème étage - Chambre 4	A	685	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
835		B	686	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
836		C	687	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	32	Non dégradé	1		
837		D	688	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
838	2ème étage - Couloir	A	689	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
839		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
840		A	690	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
841		C	691	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
842		C	692	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
843		C	693	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
844		C	694	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
845		C	695	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
846		C	696	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
847		C	697	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
848		C	698	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
849		A	699	Porte	Bols	Peinture	partie basse (= 1m)	26	Non dégradé	1		
850		A	700	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (= 1m)	22	Non dégradé	1		
851		A	701	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	26	Non dégradé	1		
852		B	702	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	26	Non dégradé	1		
853		C	703	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	26	Non dégradé	1		
854		D	704	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	26	Non dégradé	1		
855		A	705	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
856		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
857		A	706	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
858		A	707	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
859		A	708	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
860		A	709	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
861		A	710	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
862		A	711	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
863		A	712	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
864		A	713	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
865		A	714	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
866		A	715	Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
867		A	716	Huisserie Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
868		A	717	Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
869		A	718	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	19	Non dégradé	1		
870		A	719	Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
871		A	720	Huisserie Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	15	Non dégradé	1		
872		A	721	Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	28	Non dégradé	1		
873		A	722	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
874		A	723	Fenêtre 5 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
875		A	724	Huisserie Fenêtre 5 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
876		A	725	Fenêtre 5 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
877		A	726	Huisserie Fenêtre 5 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
878		A	727	Fenêtre 6 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
879		A	728	Huisserie Fenêtre 6 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
880		A	729	Fenêtre 6 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
881		A	730	Huisserie Fenêtre 6 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
882		A	731	Fenêtre 7 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
883		A	732	Huisserie Fenêtre 7 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
884		A	733	Fenêtre 7 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	19	Non dégradé	1		
885		A	734	Huisserie Fenêtre 7 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
886		A	735	Porte	Bols	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
887		A	736	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (= 1m)	22	Non dégradé	1		
888	2ème étage - Dégauchement 5	A	737	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
889		B	738	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
890	2ème étage - Salle d'eau	C	739	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
891		D	740	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
892		A	741	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
893		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
894		A	742	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	21	Non dégradé	1		
895		A	743	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
896		A	744	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
897		A	745	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
898		B	746	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
899		C	747	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
900		D	748	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
901	2ème étage - Chambre 5	A	749	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
902		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
903		A	750	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
904		A	751	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
905		A	752	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
906		A	753	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
907		B	754	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
908		C	755	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
909		D	756	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
910		A	757	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
911	2ème étage - Escalier	A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
912		A	758	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	12	Non dégradé	1		
913		C	759	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
914		C	760	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
915		C	761	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
916		C	762	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
917		A	763	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
918		A	764	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
919		A	765	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
920		B	766	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
921	2ème étage - Chambre 6	C	767	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
922		D	768	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
923		A	769	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
924		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
925		A	770	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
926		A	771	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
927		A	772	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
928		A	773	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
929		B	774	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
930		C	775	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
931	2ème étage - Chambre 7	D	776	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
932		A	777	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
933		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
934		A	778	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
935		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
936		C	779	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
937		C	780	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
938		C	781	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
939		C	782	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
940	2ème étage - Salle de bain 2	C	783	Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
941		C	784	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
942		C	785	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
943		C	786	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
944		A	787	Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	21	Non dégradé	1		
945		A	788	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	22	Non dégradé	1		
946		A	789	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	7	Non dégradé	1		
947		B	790	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	8	Non dégradé	1		
948		C	791	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	7	Non dégradé	1		
949		D	792	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	7	Non dégradé	1		
950	2ème étage - Salle de bain 3	A	793	Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
951		A			Bois	Peinture	mesure 2	<0,8				
952		B	794	Fenêtre Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
953		B	795	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
954		B	796	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
955		B	797	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
956		A	798	Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
957		A	799	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	22	Non dégradé	1		
958		A	800	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
959		B	801	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
960	2ème étage - Anti-chambre	C	802	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
961		D	803	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
962		A	804	Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
963		A			Bois	Peinture	mesure 2	<0,8				
964		A	805	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	21	Non dégradé	1		
965		A	806	Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
966		A	807	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
967		A	808	Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	15	Non dégradé	1		
968		A	809	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
969		C	810	Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
970	2ème étage - Chambre 7	C	811	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
971		C	812	Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
972		C	813	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bois	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
973		A	814	Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
974		A	815	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	21	Non dégradé	1		
975		A	816	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	12	Non dégradé	1		
976		B	817	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	15	Non dégradé	1		
977		C	818	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	16	Non dégradé	1		
978		D	819	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
979		A	820	Plafond	Bois	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
980	2ème étage - Chambre 7	A			Bois	Peinture	mesure 2	<0,8				
981		A	821	Plinthes	Bois	Peinture	mesure 1	23	Non dégradé	1		
982		C	822	Fenêtre Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
983		C	823	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
984		C	824	Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
985		C	825	Huisserie Fenêtre extérieure	Bois	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
986		A	826	Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	14	Non dégradé	1		
987		A	827	Huisserie Porte	Bois	Peinture	partie basse (= 1m)	15	Non dégradé	1		
988		A	828	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		
989		B	829	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (= 1m)	23	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
990		C	830	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
991		D	831	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
992		A	832	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
993		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
994		A	833	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
995		C	834	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
996		C	835	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
997		C	836	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
998		C	837	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
999		C	838	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1000		C	839	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1001		C	840	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1002		C	841	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1003		A	842	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1004		A	843	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1005	2ème étage - Déoraras	A	844	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1006		B	845	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1007		C	846	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1008		D	847	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1009		A	848	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1010		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1011		A	849	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1012		A	850	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1013		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1014		A	851	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1015	2ème étage - Chambre 8	B	852	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1016		C	853	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1017		D	854	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1018		A	855	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1019		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1020		A	856	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
1021		C	857	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1022		C	858	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1023		C	859	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1024		C	860	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1025		A	861	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1026		A	862	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1027	2ème étage - Wc 2	A	863	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1028		B	864	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1029		C	865	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1030		D	866	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1031		E	867	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1032		F	868	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1033		A	869	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	21	Non dégradé	1		
1034		A	870	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1		
1035		A	871	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1036		A	872	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1037		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1038	2ème étage - Salle de bain 4	A	873	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1039		B	874	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1040		C	875	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1041		D	876	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1042		E	877	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1043		F	878	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1044		A	879	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1045		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1046		A	880	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	21	Non dégradé	1		
1047		B	881	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1048		B	882	Huissérie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1049		B	883	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	32	Non dégradé	1		
1050		B	884	Huissérie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1051		A	885	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1052		A	886	Huissérie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1053	2ème étage - Dressing	A	887	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1054		B	888	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1055		C	889	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1056		D	890	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1057		E	891	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1058		F	892	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1059		A	893	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1060		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1061		A	894	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1		
1062		D	895	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1063		D	896	Huissérie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1064		D	897	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1065		D	898	Huissérie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1066		A	899	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1067		A	900	Huissérie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
1068	2ème étage - Boudoir	A	901	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1069		B	902	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1070		C	903	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1071		D	904	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1072		A	905	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1073		A			Bols	Peinture	mesure 1	<0,8				
1074		A	906	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	15	Non dégradé	1		
1075		B	907	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1076		B	908	Huissérie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1077		B	909	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1078		B	910	Huissérie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1079		A	911	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1080		A	912	Huissérie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
1081	2ème étage - Chambre 9	A	913	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1082		B	914	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1083		C	915	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1084		D	916	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1085		A	917	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1086		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1087		A	918	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	21	Non dégradé	1		
1088		C	919	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1089		C	920	Huissérie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1090		C	921	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1091		C	922	Huissérie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1092		C	923	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1093	2ème étage - Bibliothèque	C	924	Huissierie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1094		C	925	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
1095		C	926	Huissierie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
1096		A	927	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
1097		A	928	Huissierie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1098		A	929	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1099		B	930	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1100		C	931	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1101		D	932	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1102		A	933	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1103		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1104	2ème étage - Salle de bain 5	A	934	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
1105		D	935	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1106		D	936	Huissierie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1107		D	937	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
1108		D	938	Huissierie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1109		A	939	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
1110		A	940	Huissierie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
1111		A	941	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1112		B	942	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1113		C	943	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1114	2ème étage - Pallet 2	D	944	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1115		A	945	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1116		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1117		A	946	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
1118		D	947	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1119		D	948	Huissierie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
1120		D	949	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1121		D	950	Huissierie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
1122		A	951	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
1123		A	952	Huissierie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Non dégradé	1		
1124	2ème étage - Pallet 2	A	953	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
1125		B	954	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
1126		C	955	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
1127		D	956	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
1128		A	957	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1129		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1130		A	958	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
1131		D	959	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1132		D	960	Huissierie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1133		D	961	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1134	2ème étage entresol aile sud - Pallet	D	962	Huissierie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1135		A	963	Faux Limon	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1136		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1137		A	964	Balustres	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1138		A	965	Marches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1139		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1140		A	966	Contremarches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1141		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1142		A	967	Crémaillère	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1143		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1144	2ème étage entresol aile sud - Pallet	A	968	Main courante	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
1145		A	969	Plafond	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1146		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1147		A	970	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1148	2ème étage entresol allée nord - Dégagement 6	B	971	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1149		C	972	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1150		D	973	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
1151		A	974	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1152		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1153		A	975	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
1154		A	976	Faux Limon	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1155		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1156		A	977	Balustres	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
1157		A	978	Marches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1158		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1159		A	979	Contremarches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1160		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1161		A	980	Crémaillère	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1162		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1163		A	981	Main courante	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
1164		A	982	Plafond	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1165		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1166	2ème étage entresol allée nord - Wc 3	A	983	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1167		B	984	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1168		C	985	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
1169		D	986	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1170		A	987	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1171		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1172		A	988	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	15	Non dégradé	1		
1173		A	989	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
1174		A	990	Huissérie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
1175		A	991	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1176		B	992	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1177		C	993	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	15	Non dégradé	1		
1178		D	994	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1179		A	995	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1180		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1181		C	996	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	26	Non dégradé	1		
1182		C	997	Huissérie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
1183		C	998	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
1184		C	999	Huissérie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1185	2ème étage entresol allée nord - Salle d'eau	A	1000	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1186		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1187		A	1001	Huissérie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1188		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1189		A	1002	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	27	Non dégradé	1		
1190		B	1003	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1191		C	1004	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1192		D	1005	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1193		A	1006	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1194		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1195		C	1007	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1196		C	1008	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	27	Non dégradé	1		
1197		C	1009	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
1198		C	1010	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1199		A	1011	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1200		A	1012	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1201	2ème étage entresol aile nord - Chambre 10	A	1013	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	27	Non dégradé	1		
1202		B	1014	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	26	Non dégradé	1		
1203		C	1015	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	27	Non dégradé	1		
1204		D	1016	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	28	Non dégradé	1		
1205		A	1017	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1206		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1207		A	1018	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
1208		B	1019	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1209		B	1020	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1210		B	1021	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
1211		B	1022	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
1212		A	1023	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1213		A	1024	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1214	2ème étage entresol aile nord - Chambre surelevé	A	1025	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1215		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1216		B	1026	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1217		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1218		C	1027	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1219		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1220		D	1028	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1221		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1222		A	1029	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1223		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1224		A	1030	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1225		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1226		C	1031	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1227		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1228		C	1032	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1229		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1230	2ème étage entresol alle nord - Grenier	C	1033	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1231		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1232		C	1034	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1233		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1234		D	1035	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1235		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1236		D	1036	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1237		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1238		D	1037	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1239		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1240		D	1038	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1241		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1242		A	1039	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1243		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1244		A	1040	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1245		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1246		A	1041	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1247		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1248		B	1042	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1249		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1250		C	1043	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1251		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1252		D	1044	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1253		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1254		A	1045	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1255		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1256		A	1046	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1257		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1258		A	1047	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1259		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1260	3ème étage alle nord - Pallet	A	1048	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1261		B	1049	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
1262		C	1050	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	24	Non dégradé	1		
1263		D	1051	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1264		A	1052	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1265		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1266		C	1053	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
1267		C	1054	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
1268		C	1055	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	18	Non dégradé	1		
1269		C	1056	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	15	Non dégradé	1		
1270		A	1057	Faux Limon	Bols	Vernis	mesure 1	23	Non dégradé	1		
1271		A	1058	Balustres	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1272		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1273		A	1059	Marches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1274		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1275		A	1060	Contremarches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1276		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1277		A	1061	Crémaillère	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1278		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1279		A	1062	Main courante	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	8	Non dégradé	1		
1280		A	1063	Plafond	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1281		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1282	3ème étage allé nord - Wc 4	A	1064	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1283		B	1065	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1284		C	1066	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1285		D	1067	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1286		A	1068	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1287		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1288		A	1069	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1289		A	1070	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
1290	3ème étage allé nord - Séjour	A	1071	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1291		B	1072	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1292		C	1073	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1293		D	1074	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1294		E	1075	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1295		F	1076	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1296		G	1077	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1297		H	1078	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1298		A	1079	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1299		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1300		A	1080	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1301		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1302		C	1081	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
1303		C	1082	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
1304		C	1083	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	16	Non dégradé	1		
1305		C	1084	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	17	Non dégradé	1		
1306		C	1085	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	14	Non dégradé	1		
1307		C	1086	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	14	Non dégradé	1		
1308		C	1087	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	7	Non dégradé	1		
1309		C	1088	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	4	Non dégradé	1		
1310		D	1089	Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	7	Non dégradé	1		
1311		D	1090	Huisserie Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	8	Non dégradé	1		
1312		D	1091	Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	4	Non dégradé	1		
1313		D	1092	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
1314		D	1093	Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
1315		D	1094	Huisserie Fenêtre 4 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
1316		D	1095	Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
1317		D	1096	Huisserie Fenêtre 4 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
1318		D	1097	Fenêtre 5 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	6	Non dégradé	1		
1319		D	1098	Huisserie Fenêtre 5 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	6	Non dégradé	1		
1320		D	1099	Fenêtre 5 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	6	Non dégradé	1		
1321		D	1100	Huisserie Fenêtre 5 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	6	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1322		H	1101	Fenêtre 6 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
1323		H	1102	Huisserie Fenêtre 6 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	8	Non dégradé	1		
1324		H	1103	Fenêtre 6 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	4	Non dégradé	1		
1325		H	1104	Huisserie Fenêtre 6 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	5	Non dégradé	1		
1326		A	1105	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1327		A	1106	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1328	3ème étage allée nord - Cuisine	A	1107	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1329		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1330		B	1108	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1331		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1332		C	1109	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1333		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1334		D	1110	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1335		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1336		A	1111	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1337		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1338		A	1112	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1339		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1340		C	1113	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1341		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1342		C	1114	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1343		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1344		C	1115	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1345		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1346		C	1116	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1347		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1348		D	1117	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1349		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1350		D	1118	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1351		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1352		D	1119	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1353		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1354		D	1120	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1355		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1356		A	1121	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1357		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1358		A	1122	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1359		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1360	3ème étage allée nord - Salle d'eau 5	A	1123	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1361		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1362		B	1124	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1363		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1364		C	1125	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1365		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1366		D	1126	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1367		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1368		A	1127	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1369		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1370		A	1128	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1371		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1372	4ème étage allée nord - Paller	A	1129	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1373		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1374		A	1130	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1375		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1376		A	1131	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1377		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1378		B	1132	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1379		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1380		C	1133	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1381		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1382		D	1134	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1383		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1384		A	1135	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1385		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1386		A	1136	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1387		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1388		A	1137	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1389		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1390		B	1138	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1391		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1392		C	1139	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1393		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1394		D	1140	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1395		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1396		A	1141	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1397		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1398		A	1142	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1399		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1400		C	1143	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1401		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1402		C	1144	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1403		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1404		C	1145	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1405		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1406		C	1146	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1407		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1408		A	1147	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1409		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1410		A	1148	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1411		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1412	4ème étage allée nord - Chambre 12	A	1149	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1413		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1414		B	1150	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1415		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1416		C	1151	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1417		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1418		D	1152	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1419		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1420		A	1153	Plafond	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1421		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation n° du bâti*	Observation
1422		A	1154	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1423		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1424		C	1155	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1425		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1426		C	1156	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1427		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1428		C	1157	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1429		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1430		C	1158	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1431		C			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1432		A	1159	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1433		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1434		A	1160	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1435		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
-	3ème étage - Grenier	A	1161	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		B	1162	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		C	1163	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		D	1164	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		A	1165	Plafond	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
1436		A	1166	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1437		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1438		A	1167	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1439		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1440	3ème étage - Grenier 2	A	1168	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1441		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1442		B	1169	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1443		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1444		C	1170	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1445		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1446		D	1171	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1447		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1448		A	1172	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1449		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1450	3ème étage entresol - Débarras	A	1173	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1451		B	1174	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1452		C	1175	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1453		D	1176	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1454		A	1177	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1455		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1456		D	1178	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1457		D	1179	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1458		D	1180	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1459		D	1181	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1460		A	1182	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1461		A	1183	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1462	3ème étage - Pailier	A	1184	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1463		B	1185	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1464		C	1186	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1465		D	1187	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1466		A	1188	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1467		A			Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8				
1468		A	1189	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
1469		B	1190	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1470		B	1191	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1471		B	1192	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation n° du bâti*	Observation
1472	3ème étage - Bureau 4	B	1193	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1473		A	1194	Faux Limon	Bols	Vernis	mesure 1	21	Non dégradé	1		
1474		A	1195	Balustres	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
1475		A	1196	Marches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1476		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1477		A	1197	Contremarches	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1478		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1479		A	1198	Crémaillère	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1480		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1481		A	1199	Main courante	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
1482		A	1200	Plafond	Bols	Vernis	mesure 1	<0,8		0		
1483		A			Bols	Vernis	mesure 2	<0,8				
1484		A	1201	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1485		B	1202	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1486		C	1203	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1487		D	1204	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1488		A	1205	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1489		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1490		A	1206	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
1491		B	1207	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1492		B	1208	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1493		B	1209	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1494		B	1210	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1495		A	1211	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1496		A	1212	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1497	3ème étage - Salle de bain 7	A	1213	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
1498		B	1214	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
1499		C	1215	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
1500		D	1216	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	7	Non dégradé	1		
1501		A	1217	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1502		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1503		A	1218	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
1504		D	1219	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1505		D	1220	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1506		D	1221	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1507		D	1222	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1508		A	1223	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1509		A	1224	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1510	3ème étage - Dégagement 7	A	1225	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
1511		B	1226	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
1512		C	1227	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
1513		D	1228	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	14	Non dégradé	1		
1514		A	1229	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1515		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1516		A	1230	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	7	Non dégradé	1		
1517	3ème étage - Cuisine 4	A	1231	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1518		A			Plâtre	Tapissérie	partie haute (> 1m)	<0,8				
1519		A			Plâtre	Tapissérie	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
1520		B	1232	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1521		B			Plâtre	Tapissérie	partie haute (> 1m)	<0,8				
1522		B			Plâtre	Tapissérie	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
1523		C	1233	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1524		C			Plâtre	Tapissérie	partie haute (> 1m)	<0,8				
1525		C			Plâtre	Tapissérie	mesure 3 (> 1m)	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1526		D	1234	Mur	Plâtre	Tapiserie	partie basse (< 1m)	6	Non dégradé	1		
1527		A	1235	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1528		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1529		A	1236	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Non dégradé	1		
1530		A	1237	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1531		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1532	3ème étage - Chambre 13	A	1238	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1533		B	1239	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	16	Non dégradé	1		
1534		C	1240	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	17	Non dégradé	1		
1535		D	1241	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	27	Non dégradé	1		
1536		A	1242	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1537		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1538		A	1243	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	6	Non dégradé	1		
1539		B	1244	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1540		B	1245	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1541		B	1246	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1542		B	1247	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1543		C	1248	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1544		C	1249	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1545		C	1250	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
1546		C	1251	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1547		C	1252	Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1548		C	1253	Huisserie Fenêtre 3 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1549		C	1254	Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1550		C	1255	Huisserie Fenêtre 3 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	24	Non dégradé	1		
1551		A	1256	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1552		A	1257	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1553	3ème étage - Chambre 14	A	1258	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	13	Non dégradé	1		
1554		B	1259	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1555		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1556		B			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
1557		C	1260	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	13	Non dégradé	1		
1558		D	1261	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1559		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1560		D			Plâtre	Peinture	mesure 3 (> 1m)	<0,8				
1561		A	1262	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1562		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1563		A	1263	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	8	Non dégradé	1		
1564		C	1264	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1565		C	1265	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1566		C	1266	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1567		C	1267	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1568		A	1268	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1569		A	1269	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1570	3ème étage - Dégagement 8	A	1270	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1571		B	1271	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1572		C	1272	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1573		D	1273	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	13	Non dégradé	1		
1574		A	1274	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1575		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1576	3ème étage - Dressing	A	1275	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	11	Non dégradé	1		
1577		A	1276	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1578		A	1277	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1579		A	1278	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1580		B	1279	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1581		C	1280	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	4	Non dégradé	1		
1582		D	1281	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	5	Non dégradé	1		
1583		A	1282	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1584		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1585		A	1283	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	5	Non dégradé	1		
1586	3ème étage - Chambre 15	A	1284	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1587		A	1285	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1588		A	1286	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	23	Non dégradé	1		
1589		B	1287	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1590		C	1288	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1591		D	1289	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1592		A	1290	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1593		A			Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8				
1594		A	1291	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	22	Non dégradé	1		
1595		C	1292	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	21	Non dégradé	1		
1596	4ème étage - Grenier 4	C	1293	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
1597		C	1294	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	22	Non dégradé	1		
1598		C	1295	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1599		A	1296	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	22	Non dégradé	1		
1600		A	1297	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1601		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1602		A	1298	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1603		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1604		B	1299	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1605		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1606	Rez de chaussée - Chaufferie 2	C	1300	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1607		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1608		D	1301	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1609		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1610		A	1302	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1611		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1612		A	1303	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1613		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1614		A	1304	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1615		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
-	Rez de chaussée - Chambre	A	1305	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		B	1306	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		C	1307	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		D	1308	Mur	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		A	1309	Plafond	Plâtre		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
1616		A	1310	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1617		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1618		A	1311	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1619		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1620		A	1312	Mur	Plâtre	Tapissérie	partie basse (< 1m)	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1621		A			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1622		B	1313	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1623		B			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1624		C	1314	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1625		C			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1626		D	1315	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1627		D			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1628		A	1316	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1629		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1630		A	1317	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1631		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1632		C	1318	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1633		C	1319	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1634		C	1320	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1635		C	1321	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	25	Non dégradé	1		
1636		A	1322	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	25	Non dégradé	1		
1637		A	1323	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	21	Non dégradé	1		
1638	Rez de chaussée - Dressing 3	A	1324	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1639		A			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1640		B	1325	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1641		B			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1642		C	1326	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1643		C			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1644		D	1327	Mur	Plâtre	Tapisserte	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1645		D			Plâtre	Tapisserte	partie haute (> 1m)	<0,8				
1646		A	1328	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1647		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1648		A	1329	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1649		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1650		D	1330	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1651		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1652		D	1331	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1653		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1654		D	1332	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1655		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1656		D	1333	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1657		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1658		A	1334	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1659		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1660		A	1335	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1661		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1662	Rez de chaussée - Buanderie	A	1336	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1663		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1664		B	1337	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1665		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1666		C	1338	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1667		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1668		D	1339	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1669		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1670		A	1340	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation n° du bâti*	Observation
1671		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1672		D	1341	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1673		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1674		D	1342	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1675		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1676		D	1343	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1677		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1678		D	1344	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1679		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1680		D	1345	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1681		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1682		D	1346	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1683		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1684		D	1347	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1685		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1686		D	1348	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1687		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1688		A	1349	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1689		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1690		A	1350	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1691		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1692	Rez de chaussée - Chaufferie	A	1351	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1693		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1694		B	1352	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1695		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1696		C	1353	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1697		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1698		D	1354	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1699		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1700		A	1355	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1701		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1702		A	1356	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1703		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1704		A	1357	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1705		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1706	Rez de chaussée - Cuisine	A	1358	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1707		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1708		B	1359	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1709		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1710		C	1360	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1711		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1712		D	1361	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1713		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1714		A	1362	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1715		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1716		D	1363	Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1717		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1718		D	1364	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		
1719		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1720		D	1365	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1721	Rez de chaussée - Dégagement 9	D	1366	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie haute	<0,8		0		
1722		D			Bols	Peinture	partie basse	<0,8				
1723		D			Bols	Peinture	partie haute	<0,8				
1724		A	1367	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1725		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1726		A			Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8				
1727		A	1368	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8		0		
1728		A			Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8				
1729		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1730		B	1370	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1731		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1732		C	1371	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1733		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1734		D	1372	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1735		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1736		A	1373	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1737		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1738		A	1374	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1739		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1740		D	1375	Fenêtre Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	<0,8		0		
1741		D			Bols	Vernis	partie haute	<0,8				
1742		D	1376	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	<0,8		0		
1743		D			Bols	Vernis	partie haute	<0,8				
1744		D	1377	Fenêtre extérieure	Bols	Vernis	partie basse	<0,8		0		
1745		D			Bols	Vernis	partie haute	<0,8				
1746		D	1378	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Vernis	partie basse	<0,8		0		
1747		D			Bols	Vernis	partie haute	<0,8				
1748		A	1379	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1749		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1750		A	1380	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1751		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1752	Rez de chaussée - Bureau 1	A	1381	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1753		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1754		B	1382	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1755		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1756		C	1383	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1757		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1758		D	1384	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1759		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1760		A	1385	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1761		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1762		D	1386	Fenêtre Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	25	Non dégradé	1		
1763		D	1387	Huisserie Fenêtre Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	25	Non dégradé	1		
1764		D	1388	Fenêtre extérieure	Bols	Vernis	partie basse	25	Non dégradé	1		
1765		D	1389	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Vernis	partie basse	25	Non dégradé	1		
1766		A	1390	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	12	Non dégradé	1		
1767		A	1391	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1768		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1769	Rez de chaussée - Entrée	A	1392	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1770		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1771	Rez de chaussée - Cuisine 2	B	1393	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1772		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1773		C	1394	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1774		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1775		D	1395	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1776		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1777		A	1396	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1778		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1779		A	1397	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1780		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1781		A	1398	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1782		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1783		A	1399	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1784		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1785		B	1400	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1786		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1787		C	1401	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1788		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1789		D	1402	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1790		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1791		A	1403	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1792		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1793	Rez de chaussée - Salle de bain 8	B	1404	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	16	Non dégradé	1		
1794		B	1405	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	15	Non dégradé	1		
1795		B	1406	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	16	Non dégradé	1		
1796		B	1407	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	16	Non dégradé	1		
1797		D	1408	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	14	Non dégradé	1		
1798		D	1409	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	11	Non dégradé	1		
1799		D	1410	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	16	Non dégradé	1		
1800		D	1411	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	16	Non dégradé	1		
1801		A	1412	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1802		A	1413	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1803		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1804	Rez de chaussée - Bureau 2	A	1414	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1805		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1806		B	1415	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1807		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1808		C	1416	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1809		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1810		D	1417	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1811		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1812		A	1418	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1813		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1814		A	1419	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1815		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1816	Rez de chaussée - Bureau 2	A	1420	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1817		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1818		A	1421	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1819		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1820		B	1422	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1821	Rez de chaussée - Débaras 1	B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1822		C	1423	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1823		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1824		D	1424	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1825		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1826		A	1425	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1827		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1828		B	1426	Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	21	Non dégradé	1		
1829		B	1427	Huisserie Fenêtre 1 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	21	Non dégradé	1		
1830		B	1428	Fenêtre 1 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	21	Non dégradé	1		
1831		B	1429	Huisserie Fenêtre 1 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	23	Non dégradé	1		
1832		D	1430	Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	23	Non dégradé	1		
1833		D	1431	Huisserie Fenêtre 2 Intérieure	Bols	Vernis	partie basse	23	Non dégradé	1		
1834		D	1432	Fenêtre 2 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	22	Non dégradé	1		
1835		D	1433	Huisserie Fenêtre 2 extérieure	Bols	Vernis	partie basse	21	Non dégradé	1		
1836		A	1434	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	11	Non dégradé	1		
1837		A	1435	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1838		A			Bols	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1839		A	1436	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1840		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1841		B	1437	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1842		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1843		C	1438	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1844		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1845		D	1439	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1846		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1847		A	1440	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1848		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1849		A	1441	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1850		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1851		A	1442	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1852		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
-	Rez de chaussée - Débaras 2	A	1443	Mur	Béton		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		B	1444	Mur	Béton		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		C	1445	Mur	Béton		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		D	1446	Mur	Béton		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
-		A	1447	Plafond	Béton		Non mesurée			NM		Absence de revêtement
1853	2ème étage entresol allée nord - Paller	A	1448	Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1854		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1855		A	1449	Huisserie Porte	Bols	Vernis	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1856		A			Bols	Vernis	partie haute (> 1m)	<0,8				
1857		A	1450	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1858		A			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1859		B	1451	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1860		B			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1861		C	1452	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1862		C			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1863		D	1453	Mur	Plâtre	Peinture	partie basse (< 1m)	<0,8		0		
1864		D			Plâtre	Peinture	partie haute (> 1m)	<0,8				
1865		A	1454	Plafond	Plâtre	Peinture	mesure 1	<0,8		0		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1866		A			Plâtre	Peinture	mesure 2	<0,8				
1867		A	1455	Plinthes	Bols	Peinture	mesure 1	<0,8		0		
1868		A			Bols	Peinture	mesure 2	<0,8				
1869		D	1456	Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1870		D	1457	Huisserie Fenêtre intérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1871		D	1458	Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1872		D	1459	Huisserie Fenêtre extérieure	Bols	Peinture	partie basse	23	Non dégradé	1		
1873		A	1460	Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Non dégradé	1		
1874		A	1461	Huisserie Porte	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	21	Non dégradé	1		
1875	Etage 1 - Paller	C	1462	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1876		C	1463	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1877		C	1464	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1878		C	1465	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1879		C	1466	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1880		C	1467	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1881	Etage 1 - Dégagement 2	C	1468	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1882		C	1469	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1883		C	1470	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	21	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1884		C	1471	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	21	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1885		C	1472	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	19	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1886		C	1473	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	19	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1887	Etage 1 - Bureau	C	1474	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1888		C	1475	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1889	Etage 1 - Suite principale	C	1476	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1890		C	1477	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1891	Etage 1 - Bureau 2	C	1478	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1892		C	1479	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1893	Etage 1 - Salle à manger	C	1480	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1894		C	1481	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1895	Etage 1 - Bibliothèque	C	1482	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1896		C	1483	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1897	Etage 1 - Salle de bain	C	1484	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1898		C	1485	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1899	Etage 1 - Chambre 2	D	1486	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1900		D	1487	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	23	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1901	Etage 1 - Couloir corps principal	B	1488	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1902		B	1489	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradatio n du bâti*	Observation
1903	Etage 1 - Entrée principale	B	1490	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1904		B	1491	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1905		A	1492	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1906		A	1493	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1907		A	1494	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1908		A	1495	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1909		C	1496	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1910		C	1497	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1911		C	1498	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1912		C	1499	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1913		C	1500	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1914		C	1501	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1915	Etage 1 - Salon jaune	D	1502	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	35	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1916		D	1503	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	35	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1917		D	1504	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	35	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1918		D	1505	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	35	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1919		D	1506	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1920		D	1507	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1921		D	1508	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1922		D	1509	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1923	Etage 1 - Salon Rouge	D	1510	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1924		D	1511	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1925		D	1512	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1926		D	1513	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1927		D	1514	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1928		D	1515	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1929	Etage 1 - Petit Salon Rouge	C	1516	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1930		C	1517	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1931		C	1518	Volet intérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1932		C	1519	Volet extérieur	Bols	Peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1933	Etage 1 - Salle à manger	D	1520	Volet intérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1934		D	1521	Volet extérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1935	Etage 1 - Cuisine 2	C	1522	Volet intérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1936		C	1523	Volet extérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1937	Etage 1 - Reserve	C	1524	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1938		C	1525	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1939	2ème étage entresol aile sud - Pallet	C	1526	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1940		C	1527	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	35	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1941	2ème étage entresol aile sud - Petit bureau	C	1528	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1942		C	1529	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1943	2ème étage entresol aile sud - Chambre 3	C	1530	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1944		C	1531	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1945	2ème étage entresol aile sud - Salle de bain	C	1532	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1946		C	1533	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1947	2ème étage entresol aile sud - Bureau 2	C	1534	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1948		C	1535	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1949	2ème étage - Pallet 1	B	1536	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1950		B	1537	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1951		B	1538	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	31	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1952		B	1539	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	31	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1953	2ème étage - Wc	C	1540	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1954		C	1541	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1955	2ème étage - Chambre 4	C	1542	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	36	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1956		C	1543	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	36	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1957		C	1544	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	36	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1958		C	1545	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	36	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1959	2ème étage - Coulotr	A	1546	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1960		A	1547	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1961		A	1548	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1962		A	1549	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1963		A	1550	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1964		A	1551	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1965		A	1552	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1966		A	1553	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1967		A	1554	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1968		A	1555	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1969		A	1556	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1970		A	1557	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
1971		A	1558	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1972		A	1559	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1973	2ème étage - Chambre 5	C	1560	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1974		C	1561	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1975	2ème étage - Chambre 6	C	1562	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1976		C	1563	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	34	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1977	2ème étage - Salle de bain 2	B	1564	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1978		B	1565	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1979	2ème étage - Salle de bain 3	A	1566	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1980		A	1567	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1981		C	1568	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1982		C	1569	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1983	2ème étage - Anti-chambre	C	1570	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1984		C	1571	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1985	2ème étage - Chambre 7	C	1572	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1986		C	1573	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1987		C	1574	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1988		C	1575	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1989	2ème étage - Chambre 8	C	1576	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	35	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1990		C	1577	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	35	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1991	2ème étage - Salle de bain 4	B	1578	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	31	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1992		B	1579	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	31	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1993	2ème étage - Dressing	D	1580	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	28	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1994		D	1581	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	28	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1995	2ème étage - Boudoir	B	1582	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1996		B	1583	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1997	2ème étage - Chambre 9	C	1584	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1998		C	1585	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
1999		C	1586	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	28	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2000		C	1587	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	28	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2001	2ème étage - Bibliothèque	D	1588	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2002		D	1589	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2003	2ème étage - Salle de bain 5	D	1590	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2004		D	1591	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	32	Etat d'usage (Usure par friction)	2		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
2005	2ème étage - Palier 2	D	1592	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2006		D	1593	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2007	2ème étage entresol aile nord - Wc 3	C	1594	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	25	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2008		C	1595	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	25	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2009	2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau	C	1596	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2010		C	1597	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2011	2ème étage entresol aile nord - Chambre 10	B	1598	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2012		B	1599	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2013	3ème étage aile nord - Palier	C	1600	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2014		C	1601	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2015		C	1602	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2016		C	1603	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2017		C	1604	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2018		C	1605	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2019		D	1606	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2020		D	1607	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2021		D	1608	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2022		D	1609	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2023		D	1610	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2024		D	1611	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2025		H	1612	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2026		H	1613	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2027	3ème étage entresol - Débarras	D	1614	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2028		D	1615	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2029	3ème étage - Palier	B	1616	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2030		B	1617	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2031	3ème étage - Bureau 4	B	1618	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2032		B	1619	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	27	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2033	3ème étage - Salle de bain 7	D	1620	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2034		D	1621	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2035	3ème étage - Chambre 13	B	1622	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2036		B	1623	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2037		C	1624	Volet intérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2038		C	1625	Volet extérieur	bois	peinture	partie basse (< 1 m)	26	Etat d'usage (Usure par friction)	2		

N°	Localisation	Zone	Num UD	Unité de diagnostic	Substrat	Revêtement apparent	Localisation mesure	Mesure (mg/cm²)	Nature de la dégradation	Classement UD	Facteurs de dégradation du bâti*	Observation
2039		C	1626	Volet intérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2040		C	1627	Volet extérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	22	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2041	3ème étage - Chambre 14	C	1628	Volet intérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2042		C	1629	Volet extérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	33	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2043	3ème étage - Chambre 15	C	1630	Volet intérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	21	Etat d'usage (Usure par friction)	2		
2044		C	1631	Volet extérieur	bols	peinture	partie basse (< 1 m)	21	Etat d'usage (Usure par friction)	2		

NM : Non mesuré car l'unité de diagnostic n'est pas visée par la réglementation.

* L'état de conservation sera, le cas échéant, complété par la nature de la dégradation.

Localisation des mesures sur croquis de repérage



6. Conclusion

6.1 Classement des unités de diagnostic

Les mesures de concentration en plomb sont regroupées dans le tableau de synthèse suivant :

	Total	Non mesurées	Classe 0	Classe 1	Classe 2	Classe 3
Nombre d'unités de diagnostic	1631	37	436	986	172	0
%	100	2 %	27 %	60 %	11 %	0 %

6.2 Recommandations au propriétaire

Le plomb (principalement la céruse) contenu dans les revêtements peut provoquer une intoxication des personnes, en particulier des jeunes enfants, dès lors qu'il est inhalé ou ingéré. Les travaux qui seraient conduits sur les surfaces identifiées comme recouvertes de peinture d'une concentration surfacique en plomb égale ou supérieure à 1 mg/cm² devront s'accompagner de mesures de protection collectives et individuelles visant à contrôler la dissémination de poussières toxiques et à éviter toute exposition au plomb tant pour les intervenants que pour les

occupants de l'immeuble et la population environnante.

Lors de la présente mission il a été mis en évidence la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur.

Du fait de la présence de revêtements contenant du plomb au-delà des seuils en vigueur et de la nature des dégradations constatées (non dégradé, non visible, état d'usage) sur certaines unités de diagnostic, le propriétaire doit veiller à l'entretien des revêtements recouvrant les unités de diagnostic de classe 1 et 2, afin d'éviter leur dégradation future.

6.3 Commentaires

Constatations diverses :

Le diagnostic se limite aux zones habitables rendues visibles et accessibles par le propriétaire

Validité du constat :

Du fait de la présence de revêtement contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par arrêté des ministres chargés de la santé et de la construction, le présent constat a une durée de validité de 1 an (jusqu'au 12/06/2024).

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

6.4 Situations de risque de saturnisme infantile et de dégradation du bâti

(Au sens des articles 1 et 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb)

Situations de risque de saturnisme infantile

NON	Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3
NON	L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3

Situations de dégradation de bâti

OUI	Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré
NON	Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures, de ruissellements ou d'écoulements d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce
NON	Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses taches d'humidité.

6.5 Transmission du constat à l'agence régionale de santé

OUI	Si le constat identifie au moins l'une de ces cinq situations, son auteur transmet, dans un délai de cinq jours ouvrables, une copie du rapport au directeur général de l'agence régionale de santé d'implantation du bien expertisé en application de l'article L.1334-10 du code de la santé publique.
-----	--

En application de l'Article R.1334-10 du code de la santé publique, l'auteur du présent constat informe de cette transmission le propriétaire, le syndicat des copropriétaires ou l'exploitant du local d'hébergement

Remarque : Le constat fait apparaître la présence de facteurs de dégradation (au sens de l'article 8 du texte 40 de l'arrêté du 19 août 2011 relatif au Constat de Risque d'Exposition au Plomb. Nous avons donc, conformément à l'article L 1334-10 du Code de la Santé Publique, transmis immédiatement une copie du rapport au représentant de l'état dans le département d'implantation du bien expertisé.

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800

PUTEAUX (92062) (détail sur www.info-certif.fr)Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : AVOVENTES AVOVENTES



7. Obligations d'informations pour les propriétaires

Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme, Article R.1334-12 du code de la santé publique :

«L'information des occupants et des personnes amenées à exécuter des travaux, prévue par l'article L.1334-9 est réalisée par la remise du constat de risque d'exposition au plomb (CREP) par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement.»

«Le CREP est tenu par le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement à disposition des agents ou services mentionnés à l'Article L.1421-1 du code de la santé publique ainsi, le cas échéant, des agents chargés du contrôle de la réglementation du travail et des agents des services de prévention des organismes de Sécurité Sociale.»

Article L1334-9 :

Si le constat, établi dans les conditions mentionnées aux articles L. 1334-6 à L. 1334-8, met en évidence la présence de revêtements dégradés contenant du plomb à des concentrations supérieures aux seuils définis par l'arrêté mentionné à l'article L. 1334-2, le propriétaire ou l'exploitant du local d'hébergement doit en informer les occupants et les personnes amenées à faire des travaux dans l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné. Il procède aux travaux appropriés pour supprimer le risque d'exposition au plomb, tout en garantissant la sécurité des occupants. En cas de location, lesdits travaux incombent au propriétaire bailleur. La non-réalisation desdits travaux par le propriétaire bailleur, avant la mise en location du logement, constitue un manquement aux obligations particulières de sécurité et de prudence susceptible d'engager sa responsabilité pénale.

8. Information sur les principales réglementations et recommandations en matière d'exposition au plomb

8.1 Textes de référence

Code de la santé publique :

- Code de la santé publique : Articles L.1334-1 à L.1334-12 et Articles R.1334-1 à R.1334-13 (lutte contre la présence de plomb) ;
- Loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique Articles 72 à 78 modifiant le code de la santé publique ;
- Décret n° 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme ;
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat de risque d'exposition au plomb.

Code de la construction et de l'habitat :

- Code de la construction et de l'habitation : Articles L.271-4 à L.271-6 (Dossier de diagnostic technique) et Articles R.271-1 à R.271-4 (Conditions d'établissement du dossier de diagnostic technique) ;
- Ordonnance n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ;
- Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers et modifiant le code de la construction et de l'habitation et le code de la santé publique.

Code du travail pour la prévention des risques professionnels liés à l'exposition au plomb :

- Code du travail : Articles L.233-5-1, R.231-51 à R.231-54, R.231-56 et suivants, R.231-58 et suivants, R.233-1, R.233-42 et suivants ;

- Décret n° 2001-97 du 1er février 2001 établissant les règles particulières de prévention des risques cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction et modifiant le code du travail ;
- Décret n° 93-41 du 11 janvier 1993 relatif aux mesures d'organisation, aux conditions de mise en œuvre et d'utilisation applicables aux équipements de travail et moyens de protection soumis à l'Article L.233-5-1 du code du travail et modifiant ce code (équipements de protection individuelle et vêtements de travail) ;
- Décret n° 2003-1254 du 23 décembre 2003 relatif à la prévention du risque chimique et modifiant le code du travail ;
- Loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 modifiant le code du travail et le code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail (Équipements de travail) ;
- Décret n° 92-1261 du 3 décembre 1992 relatif à la prévention des risques chimiques (Articles R.231-51 à R.231-54 du code du travail) ;
- Arrêté du 19 mars 1993 fixant, en application de l'Article R.237-8 du code du travail, la liste des travaux dangereux pour lesquels il est établi un plan de prévention.

8.2 Ressources documentaires

Documents techniques :

- Fiche de sécurité H2 F 13 99 Maladies Professionnelles, Plomb, OPPBTP, janvier 1999 ;
- Guide à l'usage des professionnels du bâtiment, Peintures au plomb, *Aide au choix d'une technique de traitement*, OPPBTP, FFB, CEBTP, Éditions OPPBTP 4e trimestre 2001 ;
- Document ED 909 Interventions sur les peintures contenant du plomb, prévention des risques professionnels, INRS, avril 2003 ;
- Norme AFNOR NF X 46-030 «Diagnostic plomb — Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb».

Sites Internet :

- **Ministère chargé de la santé** (textes officiels, précautions à prendre en cas de travaux portant sur des peintures au plomb, obligations des différents acteurs, ...) :
<http://www.sante.gouv.fr> (dossiers thématiques «Plomb» ou «Saturnisme»)
- **Ministère chargé du logement** :
<http://www.logement.gouv.fr>
- **Agence nationale de l'habitat (ANAH)** :
<http://www.anah.fr/> (fiche *Peintures au plomb* disponible, notamment)
- **Institut national de recherche et de sécurité (INRS)** :
<http://www.inrs.fr/> (règles de prévention du risque chimique, fiche toxicologique plomb et composés minéraux, ...)

9. Annexes

9.1 Notice d'Information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez, comporte des revêtements contenant du plomb : sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- Le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- La présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. **L'intoxication chronique par le plomb, appelée saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.**

Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et la poussière ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégageant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent.
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres) ; lavez ses mains, ses jouets.

En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette en œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux. Avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent être parfaitement nettoyés ;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination de poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

Si vous êtes enceinte :

- **Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;**
- **Éloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb**

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions départementales de l'équipement ou des directions départementales des affaires sanitaires et sociales, ou sur les sites Internet des ministères chargés de la santé et du logement.

9.2 Illustrations

Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

9.3 Analyses chimiques du laboratoire

Aucune analyse chimique n'a été réalisée en laboratoire.



Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti (listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la Santé publique)

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN, _p14
13/06/2023

Références réglementaires

Textes réglementaires	Articles L. 1334-13, R. 1334-20 et 21, R. 1334-23 et 24, Annexe 13.9 du Code de la Santé Publique; Arrêtés du 12 décembre 2012 et 26 juin 2013, décret 2011-629 du 3 juin 2011, arrêté du 1 ^{er} juin 2015.
-----------------------	--

Immeuble bâti visité

Adresse	Rue :..... Château de Bandeville (Chateau) Bât., escalier, niveau, appartement n°, lot n° : , Lot numéro Chateau Code postal, ville :... 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17
Périmètre de repérage :	
Type de logement :	 Chateau
Fonction principale du bâtiment :	 Habitation (maison individuelle)
Date de construction :	 1622

Le propriétaire et le commanditaire

Le(s) propriétaire(s) :	Nom et prénom :..... Adresse :.....
Le commanditaire	Nom et prénom :.... T. PRIMITIVE LIMITED; T. NORBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED Adresse :..... P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port GY1 6AX Guernsey (Vietnam)

Le(s) signataire(s)

	NOM Prénom	Fonction	Organisme certification	Détail de la certification
Opérateur(s) de repérage ayant participé au repérage		Opérateur de repérage	BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062)	Obtention : 25/10/2021 Échéance : 24/10/2028 N° de certification : 12181027
Personne(s) signataire(s) autorisant la diffusion du rapport				

Raison sociale de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo** (Numéro SIRET : **535 308 035 00026**)
Adresse : **10 Allée des Champs Elysées, 91000 EVRY**
Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**
Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Le rapport de repérage

Date d'émission du rapport de repérage : 13/06/2023, remis au propriétaire le 13/06/2023
Diffusion : le présent rapport de repérage ne peut être reproduit que dans sa totalité, annexes incluses
Pagination : le présent rapport avec les annexes comprises, est constitué de 27 pages, la conclusion est située en page 2.

Sommaire

- 1 Les conclusions
- 2 Le(s) laboratoire(s) d'analyses
- 3 La mission de repérage
 - 3.1 L'objet de la mission
 - 3.2 Le cadre de la mission
 - 3.2.1 L'intitulé de la mission
 - 3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission
 - 3.2.3 L'objectif de la mission
 - 3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire.
 - 3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)
 - 3.2.6 Le périmètre de repérage effectif
- 4 Conditions de réalisation du repérage
 - 4.1 Bilan de l'analyse documentaire
 - 4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ
 - 4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur
 - 4.4 Plan et procédures de prélèvements
- 5 Résultats détaillés du repérage
 - 5.0 Identification des matériaux repérés de la liste A et B
 - 5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)
 - 5.2 Liste des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante, mais n'en contenant pas après analyse
- 6 Signatures
- 7 Annexes

1. – Les conclusions

Avertissement : les textes ont prévu plusieurs cadres réglementaires pour le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante, notamment pour les cas de démolition d'immeuble. **La présente mission de repérage ne répond pas aux exigences prévues pour les missions de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou avant réalisation de travaux dans l'immeuble concerné et son rapport ne peut donc pas être utilisé à ces fins.**

1.1 Liste A : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il n'a pas été repéré

- de matériaux ou produits de la liste A contenant de l'amiante.

1.1 Liste B : Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2, il a été repéré :

- des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sur décision de l'opérateur :
 - Conduit en fibres-ciment (Aile sud RDC - Dégagement) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Conduit en fibres-ciment (Aile sud RDC - Dégagement) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Conduit en fibres-ciment (Aile sud RDC - Chaufferie) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*
 - Conduit en fibres-ciment (2ème étage entresol aile sud - Dressing) pour lequel il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.*

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fourni en annexe de ce rapport, il est rappelé la nécessité d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

1.2. Dans le cadre de mission décrit à l'article 3.2 les locaux ou parties de locaux, composants ou parties de composants qui n'ont pu être visités et pour lesquels des investigations complémentaires sont nécessaires afin de statuer sur la présence ou

l'absence d'amiante :

Localisation	Parties du local	Raison
Rez de chaussée - Pièce	Toutes	Absence de clef

Certains locaux, parties de locaux ou composants n'ont pas pu être sondés, des investigations approfondies doivent être réalisées afin d'y vérifier la présence éventuelle d'amiante. Les obligations réglementaires du (des) propriétaire(s) prévues aux articles R.1334-15 à R.1334-18 du Code de la Santé Publique, ne sont pas remplies conformément aux dispositions de l'article 3 de l'arrêté du 12 Décembre 2012 (Listes "A" et "B"). De ce fait le vendeur reste responsable au titre des vices cachés en cas de présence d'Amiante. En cas de présence d'Amiante, et si il y a obligation de retrait, ce dernier sera à la charge du vendeur.

2. – Le(s) laboratoire(s) d'analyses

Raison sociale et nom de l'entreprise :.....Il n'a pas été fait appel à un laboratoire d'analyse

Adresse :..... -

Numéro de l'accréditation Cofrac :..... -

3. – La mission de repérage

3.1 L'objet de la mission

Dans le cadre de la vente de l'immeuble bâti, ou de la partie d'immeuble bâti, décrit en page de couverture du présent rapport, la mission consiste à repérer dans cet immeuble, ou partie d'immeuble, certains matériaux ou produits contenant de l'amiante conformément à la législation en vigueur.

Pour s'exonérer de tout ou partie de sa garantie des vices cachés, le propriétaire vendeur annexe à la promesse de vente ou au contrat de vente le présent rapport.

3.2 Le cadre de la mission

3.2.1 L'intitulé de la mission

«Repérage en vue de l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente de tout ou partie d'un immeuble bâti».

3.2.2 Le cadre réglementaire de la mission

L'article L 271-4 du code de la construction et de l'habitation prévoit qu' «en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges.»

Le dossier de diagnostic technique comprend, entre autres, «l'état mentionnant la présence ou l'absence de matériaux ou produits contenant de l'amiante prévu à l'article L. 1334-13 du même code».

La mission, s'inscrivant dans ce cadre, se veut conforme aux textes réglementaires de référence mentionnés en page de couverture du présent rapport.

3.2.3 L'objectif de la mission

«Le repérage a pour objectif d'identifier et de localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante mentionnés en annexe du Code la santé publique.»
L'Annexe du Code de la santé publique est l'annexe 13.9 (liste A et B).

3.2.4 Le programme de repérage de la mission réglementaire

Le programme de repérage est défini à minima par l'Annexe 13.9 (liste A et B) du Code de la santé publique et se limite pour une mission normale à la recherche de matériaux et produits contenant de l'amiante dans les composants et parties de composants de la construction y figurant.

En partie droite l'extrait du texte de l'Annexe 13.9

Important : Le programme de repérage de la mission de base est limitatif. Il est plus restreint que celui élaboré pour les missions de repérage de matériaux ou produits contenant de l'amiante avant démolition d'immeuble ou celui à élaborer avant réalisation de travaux.

Liste A	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
Flocages, Calorifugages, Faux plafonds	Flocages
	Calorifugages
	Faux plafonds

Liste B	
Composant de la construction	Partie du composant à vérifier ou à sonder
1. Parois verticales intérieures	
Murs, Cloisons "en dur" et Poteaux (périphériques et intérieurs)	Enduits projetés
	Revêtement dur (plaques de menuiseries)
	Revêtement dur (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (carton)
	Entourages de poteaux (amiante-ciment)
	Entourages de poteaux (matériau sandwich)
Cloisons (légères et préfabriquées), Gains et Coffres verticaux	Entourages de poteaux (carton/plâtre)
	Coffrage perdu
2. Planchers et plafonds	
Plafonds, Poutres et Charpentes, Gains et Coffres horizontaux	Enduits projetés
	Panneaux collés ou vissés
Planchers	Dalles de sol
3. Conduits, conditionnements et équipements intérieurs	
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides)	Conduits
	Enveloppes de calorifuges
Clapets / volets coupe-feu	Clapets coupe-feu
	Volets coupe-feu
Portes coupe-feu	Rebouchage
	Joint (traverse)
Vide-ordures	Joint (bande)
	Conduits
4. Eléments extérieurs	
Toitures	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Accessoires de couvertures (composites)
	Accessoires de couvertures (fibres-ciment)
Bardages et façades légères	Bardages bitumineux
	Plaques (composites)
	Plaques (fibres-ciment)
	Ardoises (composites)
	Ardoises (fibres-ciment)
	Panneaux (composites)
Conduits en toiture et façade	Panneaux (fibres-ciment)
	Conduites d'eaux pluviales en amiante-ciment
	Conduites d'eaux usées en amiante-ciment
	Conduits de fumée en amiante-ciment

3.2.5 Programme de repérage complémentaire (le cas échéant)

En plus du programme de repérage réglementaire, le présent rapport porte sur les parties de composants suivantes :

Composant de la construction	Partie du composant ayant été inspecté (Description)	Sur demande ou sur information
Néant	-	

3.2.6 Le périmètre de repérage effectif

Il s'agit de l'ensemble des locaux ou parties de l'immeuble concerné par la mission de repérage figurant sur le schéma de repérage joint en annexe à l'exclusion des locaux ou parties d'immeuble n'ayant pu être visités.

Descriptif des pièces visitées

Aile sud RDC - Entrée,
Aile sud RDC - Dégagement,
Aile sud RDC - Débarras,

2ème étage entresol aile sud - Dégagement
2,
2ème étage entresol aile sud - Chambre 3,

Aile sud RDC - Couloir,
Aile sud RDC - Chaufferie,
Aile sud RDC - Cuisine,
Aile sud RDC - Arrière cuisine,
Aile sud RDC - Refectoire,
Aile sud RDC - Buanderie,
Aile sud RDC - Wc,
Aile sud RDC - Blanchisserie,
Aile sud RDC - Dégagement 2,
Aile sud RDC - Cuisine 2,
Aile sud RDC - Wc 2,
Aile sud Sous-sol - Cave,
Rez de chaussée - Dressing 1,
Rez de chaussée - Dressing 2,
Rez de chaussée - Couloir 1,
Rez de chaussée - Couloir 2,
Rez de chaussée - Chaufferie 2,
Rez de chaussée - Chambre,
Rez de chaussée - Dressing 3,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Chaufferie,
Rez de chaussée - Dégagement 9,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Bureau 1,
Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Cuisine 2,
Rez de chaussée - Salle de bain 8,
Rez de chaussée - Bureau 2,
Rez de chaussée - Débarras 1,
Rez de chaussée - Débarras 2,
Etag 1 - Palier,
Etag 1 - Dégagement 2,
Etag 1 - Dégagement 3,
Etag 1 - Bureau,
Etag 1 - Suite principale,
Etag 1 - Dressing,
Etag 1 - Dégagement 4,
Etag 1 - Salle d'eau,
Etag 1 - Dégagement 5,
Etag 1 - Bureau 2,
Etag 1 - Salle à manger,
Etag 1 - Bibliothèque,
Etag 1 - Salle de bain,
Etag 1 - Chambre 2,
Etag 1 - Couloir corps principal,
Etag 1 - Entrée principale,
Etag 1 - Salon jaune,
Etag 1 - Salon Rouge,
Etag 1 - Petit Salon Rouge,
Etag 1 - Cuisine 2,
Etag 1 - Reserve,
2ème étage entresol aile sud - Palier,
2ème étage entresol aile sud -
Dégagement,
2ème étage entresol aile sud - Wc,
2ème étage entresol aile sud - Dressing,
2ème étage entresol aile sud - Petit
bureau,

2ème étage entresol aile sud - Dégagement
3,
2ème étage entresol aile sud - Salle de bain,
2ème étage entresol aile sud - Bureau 2,
2ème étage - Palier 1,
2ème étage - Dégagement 4,
2ème étage - Salle de bain,
2ème étage - Wc,
2ème étage - Chambre 4,
2ème étage - Couloir,
2ème étage - Dégagement 5,
2ème étage - Salle d'eau,
2ème étage - Chambre 5,
2ème étage - Escalier,
2ème étage - Chambre 6,
2ème étage - Salle de bain 2,
2ème étage - Salle de bain 3,
2ème étage - Anti-chambre,
2ème étage - Chambre 7,
2ème étage - Débarras,
2ème étage - Chambre 8,
2ème étage - Wc 2,
2ème étage - Salle de bain 4,
2ème étage - Dressing,
2ème étage - Boudoir,
2ème étage - Chambre 9,
2ème étage - Bibliothèque,
2ème étage - Salle de bain 5,
2ème étage - Palier 2,
2ème étage entresol aile nord - Palier,
2ème étage entresol aile nord - Dégagement
6,
2ème étage entresol aile nord - Wc 3,
2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau,
2ème étage entresol aile nord - Chambre 10,
2ème étage entresol aile nord - Chambre
surélevé,
2ème étage entresol aile nord - Grenier,
3ème étage aile nord - Palier,
3ème étage aile nord - Wc 4,
3ème étage aile nord - Séjour,
3ème étage aile nord - Cuisine,
3ème étage aile nord - Salle d'eau 5,
4ème étage aile nord - Palier,
4ème étage aile nord - Chambre 11,
4ème étage aile nord - Chambre 12,
3ème étage - Grenier,
3ème étage - Grenier 2,
3ème étage entresol - Débarras,
3ème étage - Palier,
3ème étage - Bureau 4,
3ème étage - Salle de bain 7,
3ème étage - Dégagement 7,
3ème étage - Cuisine 4,
3ème étage - Chambre 13,
3ème étage - Chambre 14,
3ème étage - Dégagement 8,
3ème étage - Dressing,
3ème étage - Chambre 15,
4ème étage - Grenier 4

Localisation	Description
Aile sud RDC - Entrée	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 D : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Dégagement	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 D : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Débarras	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Couloir	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture
Aile sud RDC - Cuisine	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Arrière cuisine	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Refectoire	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Buanderie	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Wc	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Blanchisserie	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Wc 2	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Dégagement 2	Sol A : Toilettés Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Cuisine 2	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Aile sud RDC - Chauffage	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre Plafond A : Bois Porte A : Bois et Peinture
Aile sud Sous-sol - Cave	Sol A : Terre Mur A, B, C, D : Pierres Plafond A : Pierres
Etage 1 - Dégagement 2	Sol A : Toilettés Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Carrelage Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Fenêtre 3 C : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis

Localisation	Description
Etage 1 - Palier	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Carrelage Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Fenêtre 3 C : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis
Etage 1 - Dégagement 3	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Carrelage Porte A : Bois et Vernis
Etage 1 - Bureau	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Suite principale	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Dressing	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Dégagement 4	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Salle d'eau	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Carrelage Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Dégagement 5	Sol A : Toilettés Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Bureau 2	Sol A : Toilettés Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Salle à manger	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 D : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
Etage 1 - Couloir corps principal	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Chambre 2	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Salle de bain	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture

Localisation	Description
Etage 1 - Bibliothèque	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Entrée principale	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 A : Bois et Peinture Fenêtre 2 A : Bois et Peinture Fenêtre 3 C : Bois et Peinture Fenêtre 4 C : Bois et Peinture Fenêtre 5 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Salon jaune	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 B : Bois et Peinture Fenêtre 3 D : Bois et Peinture Fenêtre 4 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Salon Rouge	Sol A : Parquet et Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 D : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Fenêtre 3 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Petit Salon Rouge	Sol A : Parquet et Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture
Etage 1 - Cuisine 2	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Etage 1 - Reserve	Sol A : Parquet et Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage entresol aile sud - Palier	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Petit bureau	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Dressing	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Wc	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Dégagement	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture porte A : Bois et Vernis

Localisation	Description
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 2	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Chambre 3	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 3	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Bureau 2	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile sud - Salle de bain	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Tapisserie Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
2ème étage - Palier 1	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Tapisserie Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 B : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis
2ème étage - Dégagement 4	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Salle de bain	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Carrelage Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Wc	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Carrelage Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Chambre 4	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Couloir	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 A : Bois et Peinture Fenêtre 2 A : Bois et Peinture Fenêtre 3 A : Bois et Peinture Fenêtre 4 A : Bois et Peinture Fenêtre 5 A : Bois et Peinture Fenêtre 6 A : Bois et Peinture Fenêtre 7 A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Chambre 5	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Dégagement 5	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Salle d'eau	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture

Localisation	Description
2ème étage - Escalier	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Chambre 6	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Salle de bain 2	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Salle de bain 3	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 A : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Anti-chambre	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Chambre 7	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Débarras	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Chambre 8	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Salle de bain 4	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Dressing	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Wc 2	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D, E, F : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Chambre 9	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Boudoir	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Salle de bain 5	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture

Localisation	Description
2ème étage - Bibliothèque	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage - Palier 2	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile nord - Dégagement 6	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile nord - Wc 3	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage entresol aile nord - Chambre 10	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage entresol aile nord - Chambre surélevé	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
2ème étage entresol aile nord - Grenier	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage aile nord - Palier	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis
3ème étage aile nord - Wc 4	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Vernis
3ème étage aile nord - Salle d'eau 5	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage aile nord - Cuisine	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage aile nord - Séjour	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D, E, F, G, H : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 C : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Fenêtre 3 D : Bois et Peinture Fenêtre 4 D : Bois et Peinture Fenêtre 5 D : Bois et Peinture Fenêtre 6 H : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
4ème étage aile nord - Palier	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture
4ème étage aile nord - Chambre 11	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture

Localisation	Description
4ème étage aile nord - Chambre 12	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Bois et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Grenier	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre Plafond A : Plâtre Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Grenier 2	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture
3ème étage entresol - Débarras	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Palier	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture escalier A : Bois et Vernis
3ème étage - Salle de bain 7	Sol A : Sol plastique Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Bureau 4	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Dégagement 7	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture
3ème étage - Cuisine 4	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Chambre 13	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Peinture Fenêtre 2 C : Bois et Peinture Fenêtre 3 C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Chambre 14	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Dégagement 8	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Dressing	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
3ème étage - Chambre 15	Sol A : Parquet Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
4ème étage - Grenier 4	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Dressing 1	Sol A : Tomettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture

Localisation	Description
Rez de chaussée - Dressing 2	Sol A : Toiettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre B : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Couloir 1	Sol A : Toiettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 D : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Fenêtre 3 D : Bois et Peinture Fenêtre 4 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Chaufferie 2	Sol A : Pierres Mur A, B, C, D : Plâtre Plafond A : Plâtre Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Chambre	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre C : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Dressing 3	Sol A : Moquette collée Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Couloir 2	Sol A : Toiettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Tapisserie Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Buanderie	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 D : Bois et Peinture Fenêtre 2 D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Chaufferie	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Cuisine	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Dégagement 9	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Vernis Porte A : Bois et Vernis
Rez de chaussée - Bureau 1	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre D : Bois et Vernis Porte A : Bois et Vernis
Rez de chaussée - Entrée	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Cuisine 2	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Vernis Fenêtre 2 D : Bois et Vernis Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Bureau 2	Sol A : Toiette Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Fenêtre 1 B : Bois et Vernis Fenêtre 2 D : Bois et Vernis Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Salle de bain 8	Sol A : Carrelage Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Peinture
Rez de chaussée - Débarras 1	Sol A : Toiette Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Porte A : Bois et Vernis

Localisation	Description
Rez de chaussée - Débarras 2	Sol A : Béton Mur A, B, C, D : Béton Plafond A : Béton Porte A : Bois et Vernis
2ème étage entresol aile nord - Palier	Sol A : Toiettes Mur A, B, C, D : Plâtre et Peinture Plafond A : Plâtre et Peinture Plinthes A : Bois et Peinture Fenêtre D : Bois et Peinture Porte A : Bois et Peinture

4. – Conditions de réalisation du repérage

4.1 Bilan de l'analyse documentaire

Documents demandés	Documents remis
Rapports concernant la recherche d'amiante déjà réalisés	-
Documents décrivant les ouvrages, produits, matériaux et protections physiques mises en place	-
Eléments d'information nécessaires à l'accès aux parties de l'immeuble bâti en toute sécurité	-

Observations :

Néant

4.2 Date d'exécution des visites du repérage in situ

Date de la commande : 13/06/2023

Date(s) de visite de l'ensemble des locaux : 13/06/2023

Heure d'arrivée : 09 h 45

Durée du repérage : 03 h 40

Personne en charge d'accompagner l'opérateur de repérage : Sans accompagnateur

4.3 Écarts, adjonctions, suppressions par rapport aux arrêtés en vigueur

La mission de repérage s'est déroulée conformément aux prescriptions des arrêtés.

Observations	Oui	Non	Sans Objet
Plan de prévention réalisé avant intervention sur site	-	-	X
Vide sanitaire accessible			X
Combles ou toiture accessibles et visitables			X

4.4 Plan et procédures de prélèvements

Aucun prélèvement n'a été réalisé.

5. – Résultats détaillés du repérage

5.0.1 Liste des matériaux repérés de la liste A

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Néant	-			

Aucun autre matériau de la liste A n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

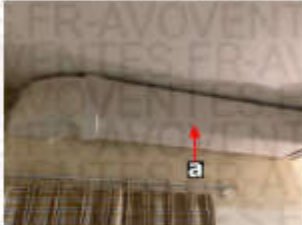
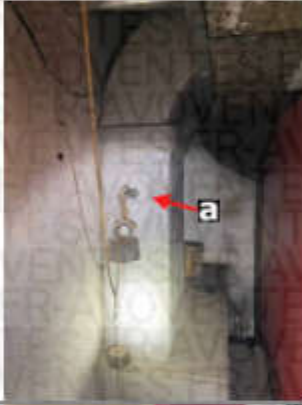
5.0.2 Liste des matériaux repérés de la liste B

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation	Commentaires
Aile sud RDC - Dégagement	Identifiant: M003 Description: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	Voir les Mesures d'ordre général - Obligations réglementaires
	Identifiant: M002 Description: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	Voir les Mesures d'ordre général - Obligations réglementaires
Aile sud RDC - Chaufferie	Identifiant: M001 Description: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	Voir les Mesures d'ordre général - Obligations réglementaires
2ème étage entresol aile sud - Dressing	Identifiant: M004 Description: Conduit en fibres-ciment	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	EP (Z-III-RF)	Voir les Mesures d'ordre général - Obligations réglementaires

Aucun autre matériau de la liste B n'a été repéré dans périmètre de repérage mentionné au paragraphe 3.2.6

5.1 Liste des matériaux ou produits contenant de l'amiante, états de conservation, conséquences réglementaires (fiche de cotation)

Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Localisation	Identifiant + Description	Conclusion (justification)	Etat de conservation** et préconisations*	Photo
Aile sud RDC - Dégagement	Identifiant: M003 Description: Conduit en fibres-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Recommandation : Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires	
	Identifiant: M002 Description: Conduit en fibres-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Recommandation : Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires	
Aile sud RDC - Chaufferie	Identifiant: M001 Description: Conduit en fibres-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Recommandation : Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires	
2ème étage entresol aile sud - Dressing	Identifiant: M004 Description: Conduit en fibres-ciment Liste selon annexe.13-9 du CSP: B	Présence d'amiante (Sur décision de l'opérateur)	Matériau non dégradé Résultat EP** Préconisation : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique. Recommandation : Voir les Mesures d'ordre général – Obligations réglementaires	

* Un détail des conséquences réglementaires et recommandations est fournis en annexe 7.4 de ce présent rapport

** détails fournis en annexe 7.3 de ce présent rapport

Nota : Dès réception de ce rapport, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux amiantes ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

5.2 Listes des matériaux et produits ne contenant pas d'amiante après analyse

Localisation	Identifiant + Description
Néant	-

6. – Signatures

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur www.info-certif.fr)**

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le **13/06/2023**

Par : **AVOVENTES AVOVENTES**

Signature du représentant :



ANNEXES

Au rapport de mission de repérage n° R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14

Informations conformes à l'annexe III de l'arrêté du 12 décembre 2012

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation.

Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou de confinement de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes.

Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet www.sinoe.org.

Sommaire des annexes

7 Annexes

7.1 Schéma de repérage

7.2 Rapports d'essais

7.3 Grilles réglementaires d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

7.4 Conséquences réglementaires et recommandations

7.5 Documents annexés au présent rapport

7.1 - Annexe - Schéma de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.
Aucune photo/illustration n'a été jointe à ce rapport.

Photos

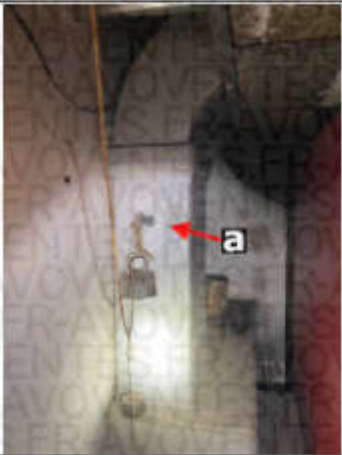
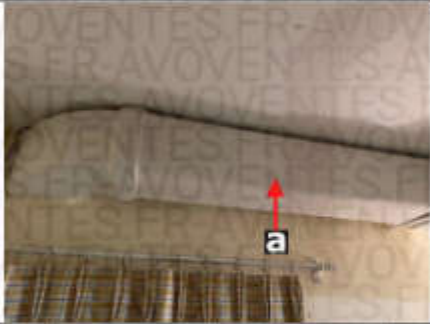
	Photo n° PhA001 Localisation : Aile sud RDC - Chaufferie Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment
	Photo n° PhA002 Localisation : Aile sud RDC - Dégagement Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment
	Photo n° PhA003 Localisation : Aile sud RDC - Dégagement Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides) Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment Description : Conduit en fibres-ciment



Photo n° PhA004
Localisation : 2ème étage entresol aile sud - Dressing
Ouvrage : 6 - Conduits et accessoires intérieurs - Conduits de fluides (air, eau, vapeur, fumée, échappement, autres fluides)
Partie d'ouvrage : Conduit en fibres-ciment
Description : Conduit en fibres-ciment

7.2 - Annexe - Rapports d'essais

Identification des prélèvements :

Identifiant et prélèvement	Localisation	Composant de la construction	Parties du composant	Description
-	-	-	-	-

Copie des rapports d'essais :

Aucun rapport d'essai n'a été fourni ou n'est disponible

7.3 - Annexe - Evaluation de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Aucune évaluation n'a été réalisée

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

1. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux circulations d'air

Fort	Moyen	Faible
1° Il n'existe pas de système spécifique de ventilation, la pièce ou la zone homogène évaluée est ventilée par ouverture des fenêtres. ou 2° Le faux plafond se trouve dans un local qui présente une (ou plusieurs) façade(s) ouverte(s) sur l'extérieur susceptible(s) de créer des situations à forts courants d'air, ou 3° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet d'air est telle que celui-ci affecte directement le faux plafond contenant de l'amiante.	1° Il existe un système de ventilation par insufflation d'air dans le local et l'orientation du jet est telle que celui-ci n'affecte pas directement le faux plafond contenant de l'amiante, ou 2° Il existe un système de ventilation avec reprise(s) d'air au niveau du faux plafond (système de ventilation à double flux).	1° Il n'existe ni ouvrant ni système de ventilation spécifique dans la pièce ou la zone évaluée, ou 2° Il existe dans la pièce ou la zone évaluée, un système de ventilation par extraction dont la reprise d'air est éloignée du faux plafond contenant de l'amiante.

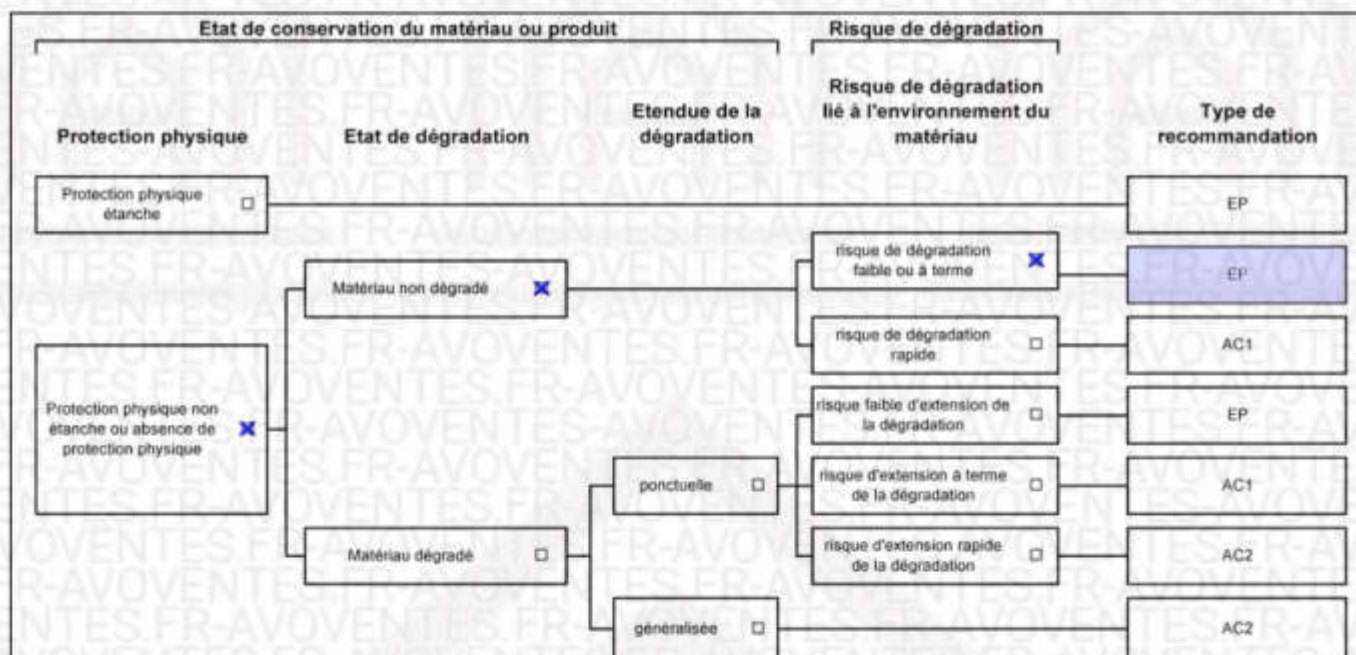
2. Classification des différents degrés d'exposition du produit aux chocs et vibrations

Fort	Moyen	Faible
L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme forte dans les situations où l'activité dans le local ou à l'extérieur engendre des vibrations, ou rend possible les chocs directs avec le faux plafond contenant de l'amiante (ex : hall industriel, gymnase, discothèque...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme moyenne dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques mais se trouve dans un lieu très fréquenté (ex : supermarché, piscine, théâtre,...).	L'exposition du produit aux chocs et vibrations sera considérée comme faible dans les situations où le faux plafond contenant de l'amiante n'est pas exposé aux dommages mécaniques, n'est pas susceptible d'être dégradé par les occupants ou se trouve dans un local utilisé à des activités tertiaires passives.

Grilles d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

Etat de conservation du matériau ou produit			Risque de dégradation		Type de recommandation
Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau		
Protection physique étanche ☐	Matériau non dégradé ☒		risque de dégradation faible ou à terme ☒		EP
Protection physique non étanche ou absence de protection physique ☒			risque de dégradation rapide ☐		AC1
			risque faible d'extension de la dégradation ☐		EP
			risque d'extension à terme de la dégradation ☐		AC1
			risque d'extension rapide de la dégradation ☐		AC2
	Matériau dégradé ☐	ponctuelle ☐	risque d'extension rapide de la dégradation ☐		AC2
		généralisée ☐			AC2

Dossier n° R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14
Date de l'évaluation : 13/06/2023
Bâtiment / local ou zone homogène : Aile sud RDC - Dégagement
Identifiant Matériau : M003
Matériau : Conduit en fibres-ciment
Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14

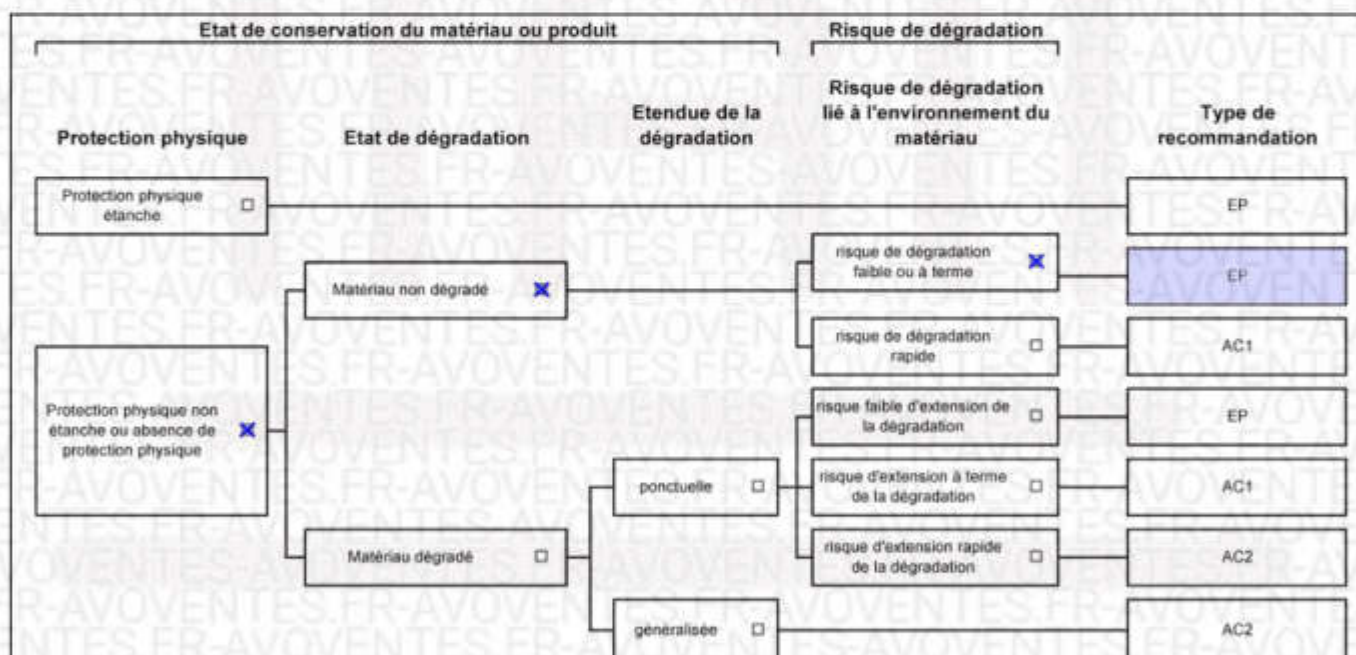
Date de l'évaluation : 13/06/2023

Bâtiment / local ou zone homogène : Aile sud RDC - Dégagement

Identifiant Matériau : M002

Matériau : Conduit en fibres-ciment

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14

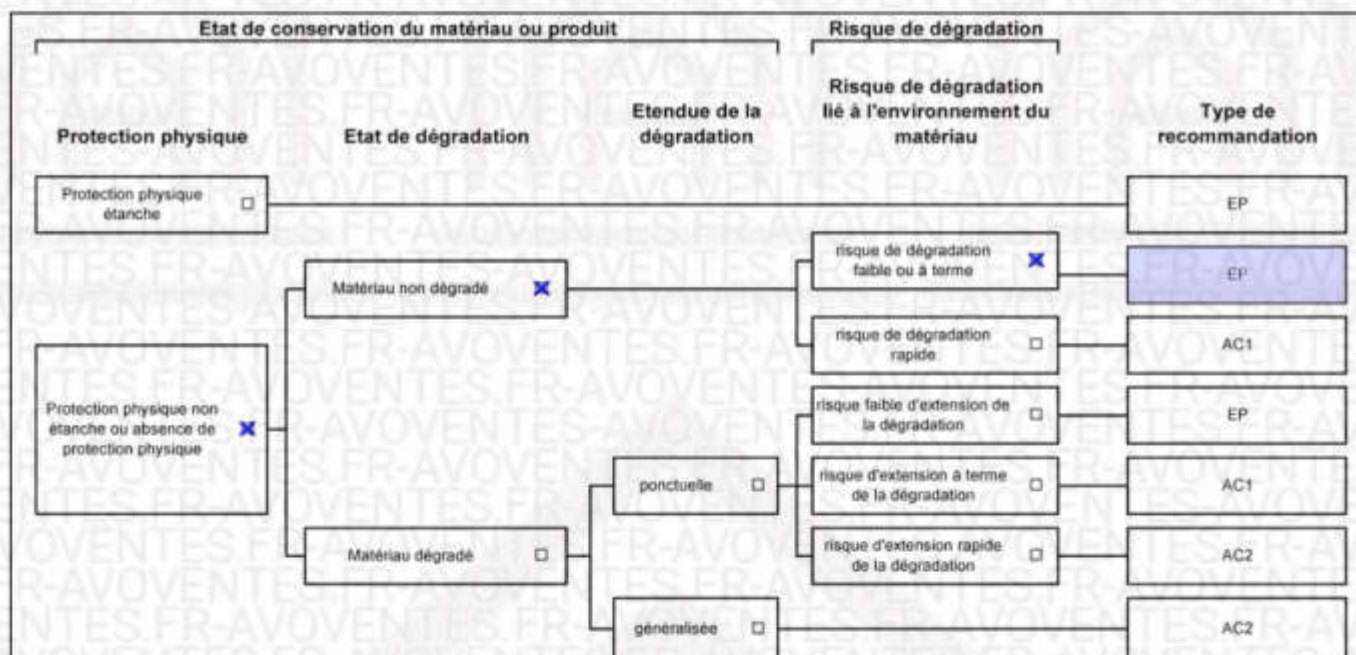
Date de l'évaluation : 13/06/2023

Bâtiment / local ou zone homogène : Aile sud RDC - Chaufferie

Identifiant Matériau : M001

Matériau : Conduit en fibres-ciment

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.



Dossier n° R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14

Date de l'évaluation : 13/06/2023

Bâtiment / local ou zone homogène : 2ème étage entresol aile sud - Dressing

Identifiant Matériau : M004

Matériau : Conduit en fibres-ciment

Résultat EP : Il est recommandé de réaliser une évaluation périodique.

Critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

1. Classification des niveaux de risque de dégradation ou d'extension de la dégradation du matériau.

Risque faible de dégradation ou d'extension de dégradation	Risque de dégradation ou d'extension à terme de la dégradation	Risque de dégradation ou d'extension rapide de la dégradation
L'environnement du matériau contenant de l'amiante ne présente pas ou très peu de risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque pouvant entraîner à terme, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.	L'environnement du matériau contenant de l'amiante présente un risque important pouvant entraîner rapidement, une dégradation ou une extension de la dégradation du matériau.

Légende : EP = évaluation périodique ; AC1 = action corrective de premier niveau ; AC2 = action corrective de second niveau.

L'évaluation du risque de dégradation lié à l'environnement du matériau ou produit prend en compte :

- Les agressions physiques intrinsèques au local (ventilation, humidité, etc...) selon que les risque est probable ou avéré ;
- La sollicitation des matériaux ou produits liée à l'activité des locaux, selon qu'elle est exceptionnelle/faible ou quotidienne/forte.

Elle ne prend pas en compte certains facteurs fluctuants d'aggravation de la dégradation des produits et matériaux, comme la fréquence d'occupation du local, la présence d'animaux nuisibles, l'usage réel des locaux, un défaut d'entretien des équipements, etc...

7.4 - Annexe - Conséquences réglementaires et recommandations

Conservation et transmission de ce rapport (Article 11 de l'arrêté du 16 juillet 2019)

Si le donneur d'ordre n'est pas le propriétaire de l'immeuble bâti concerné par la mission de repérage, il adresse à ce dernier une copie du rapport établi par l'opérateur de repérage.

En cas de mission de repérage portant sur une partie privative d'un immeuble collectif à usage d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier amiante - parties privatives » (DAPP) prévu au I de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DAPP, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-4 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur les parties communes d'un immeuble collectif à usage d'habitation ou sur un immeuble non utilisé à fin d'habitation, son propriétaire met à jour le contenu du « dossier technique amiante » (DTA) prévu au I de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique ainsi que de sa fiche récapitulative, en y intégrant les données issues du rapport ou du pré-rapport de repérage amiante avant travaux. Il tient à disposition et communique ce DTA, ainsi complété, selon les modalités prévues au II de l'article R. 1334-29-5 du code de la santé publique.

En cas de mission de repérage portant sur tout ou partie d'un immeuble d'habitation ne comprenant qu'un seul logement, son propriétaire conserve le rapport ou le pré-rapport restituant les conditions de réalisation et les conclusions de cette recherche d'amiante avant travaux. Il communique ce rapport ou ce pré-rapport, sur leur demande, à toute personne physique ou morale appelée à effectuer des travaux dans l'immeuble bâti ainsi qu'aux agents de contrôle de l'inspection du travail mentionnés à l'article L. 8211-1 du code du travail, aux agents du service de prévention des organismes de sécurité sociale et, en cas d'opération relevant du champ de l'article R. 4534-1 du code du travail, de l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics.

Conséquences réglementaires suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste A

Article R1334-27 : En fonction du résultat du diagnostic obtenu à partir de la grille d'évaluation de l'arrêté du 12 décembre 2012, le propriétaire met en œuvre les préconisations mentionnées à l'article R1334-20 selon les modalités suivantes :

Score 1 - L'évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante est effectuée dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation, ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage et de son usage. La personne ayant réalisé cette évaluation en remet les résultats au propriétaire contre accusé de réception.

Score 2 - La mesure d'empoussièrément dans l'air est effectuée dans les conditions définies à l'article R1334-25, dans un délai de trois mois à compter de la date de remise au propriétaire du rapport de repérage ou des résultats de la dernière évaluation de l'état de conservation. L'organisme qui réalise les prélèvements d'air remet les résultats des mesures d'empoussièrément au propriétaire contre accusé de réception.

Score 3 - Les travaux de confinement ou de retrait de l'amiante sont mis en œuvre selon les modalités prévues à l'article R. 1334-29.

Article R1334-28 : Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est inférieur ou égal à la valeur de cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à l'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante prévue à l'article R1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date de remise des résultats des mesures d'empoussièrément ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

Si le niveau d'empoussièrément mesuré dans l'air en application de l'article R1334-27 est supérieur à cinq fibres par litre, le propriétaire fait procéder à des travaux de confinement ou de retrait de l'amiante, selon les modalités prévues à l'article R1334-29.

Article R1334-29 : Les travaux précités doivent être achevés dans un délai de trente-six mois à compter de la date à laquelle sont remis au propriétaire le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation.

Pendant la période précédant les travaux, des mesures conservatoires appropriées doivent être mises en œuvre afin de réduire l'exposition des occupants et de la maintenir au niveau le plus bas possible, et dans tous les cas à un niveau d'empoussièrément inférieur à cinq fibres par litre. Les mesures conservatoires ne doivent conduire à aucune sollicitation des matériaux et produits concernés par les travaux.

Le propriétaire informe le préfet du département du lieu d'implantation de l'immeuble concerné, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle sont remis le rapport de repérage ou les résultats des mesures d'empoussièrément ou de la dernière évaluation de l'état de conservation, des mesures conservatoires mises en œuvre, et, dans un délai de douze mois, des travaux à réaliser et de l'échéancier proposé.

Article R.1334-29-3 :

I) A l'issue des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste A mentionnés à l'article R.1334-29, le propriétaire fait procéder par une personne mentionnée au premier alinéa de l'article R.1334-23, avant toute restitution des locaux traités, à un examen visuel de l'état des surfaces traitées. Il fait également procéder, dans les conditions définies à l'article R.1334-25, à une mesure du niveau d'empoussièrément dans l'air après démantèlement du dispositif de confinement. Ce niveau doit être inférieur ou égal à cinq fibres par litre.

II) Si les travaux ne conduisent pas au retrait total des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante, il est procédé à une évaluation périodique de l'état de conservation de ces matériaux et produits résiduels dans les conditions prévues par l'arrêté mentionné à l'article R.1334-20, dans un délai maximal de trois ans à compter de la date à laquelle sont remis les résultats du contrôle ou à l'occasion de toute modification substantielle de l'ouvrage ou de son usage.

III) Lorsque des travaux de retrait ou de confinement de matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante sont effectués à l'intérieur de bâtiment occupés ou fréquentés, le propriétaire fait procéder, avant toute restitution des locaux traités, à l'examen visuel et à la mesure d'empoussièrément dans l'air mentionnée au premier alinéa du présent article.

Détail des préconisations suivant l'état de conservation des matériaux ou produit de la liste B

- Réalisation d'une « évaluation périodique »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit, consistant à :
 - Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
 - Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.
- Réalisation d'une « action corrective de premier niveau »,** lorsque le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations et l'évaluation du risque de dégradation conduisent à conclure à la nécessité d'une action de remise en état limitée au remplacement, au recouvrement ou à la protection des seuls éléments dégradés, consistant à :
 - Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
 - Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
 - Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
 - Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que, le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.Il est rappelé l'obligation de faire appel à une entreprise certifiée pour le retrait ou le confinement.
- Réalisation d'une « action corrective de second niveau »,** qui concerne l'ensemble d'une zone, de telle sorte que le matériau ou produit ne soit plus soumis à aucune agression ni dégradation, consistant à :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c (paragraphe suivant) n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter, voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante. Durant les mesures conservatoires, et afin de vérifier que celles-ci sont adaptées, une mesure d'empoussièrement est réalisée, conformément aux dispositions du code de la santé publique ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.
- En fonction des situations particulières rencontrées lors de l'évaluation de l'état de conservation, des compléments et précisions à ces recommandations sont susceptibles d'être apportées.

7.5 - Annexe - Autres documents



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **AVOVENTES** technicien diagnostiqueur pour la société **DIMM Diagnostic Immo** atteste sur l'honneur au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Electricité	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
Amiante	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
Plomb	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
Termites	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
DPE	Bureau Veritas	12181027	14/12/2028
Gaz	Bureau Veritas	12181027	14/12/2028

- Avoir souscrit à une assurance (n° AXA 11052642404 valable jusqu'au 01/01/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **EVRY**, le **02/01/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

AVOVENTES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessus pris en application des articles L271-6 et R 271-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et relatifs aux Unités de compétence des personnes physiques réalisant des travaux de diagnostic techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/02/2023	14/12/2028
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/09/2021	24/10/2028
Plomb sans mention (REP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/09/2021	24/10/2028
Gas	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/12/2021	14/12/2028
Electricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/09/2021	24/10/2028
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/12/2021	14/12/2028
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/09/2021	24/10/2028

Date : 28/02/2023

AVOVENTES

* Sous réserve du respect des dispositions réglementaires et des modalités prévues des certifications concernées, ce certificat est valable jusqu'à : voir ci-dessus.
Les informations supérieures constituent la donnée de ce certificat ainsi que l'appartenance des personnes au référentiel pour les activités en question.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <https://www.bureauveritas.fr/fr/avoventes-diag>
Arrêté de l'opérateur certifié : Bureau Veritas Certification France
Le Prêtre 24 - 40000 - 11 page 4/101 (en version 03/2023)



DIMM Diagnostic Immo | 10 Allée des Champs Elysées 91000 EVRY | Tél. : 01.64.93.65.53 / 06.49.01.26.72
N°SIREN : 535 308 035 00026 | Compagnie d'assurance : AVOVENTES 535 308 035 | e-mail : contact@dimm-diag.fr

2/3
Rapport du :
02/01/2023

Votre Assurance
► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION



SARL DIMM DIAGNOSTIC IMMO
10 ALLÉE DES CHAMPS ELYSÉES
91080 EVRY COURCOURONNES FR

Vos références :

Contrat n° 11052642404
Client n° 4033822504

AXA France IARD, atteste que :

SARL DIMM DIAGNOSTIC IMMO
10 ALLÉE DES CHAMPS ELYSÉES
91080 EVRY COURCOURONNES

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11052642404 ayant pris effet le 01/01/2023 garantissant l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS RELEVANT DU DDT
LOI CARREZ, LOI BOURIN, ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à EVRY COURCOURONNES le 28
décembre 2022
Pour le SOCIÉTÉ



ATTESTATION

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 719 530 Euros
Siège social : 815, Boulevard de l'Europe - 92727 Nanterre Cedex 922 897 480 RCS Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 480
Opérations d'assurance autorisées de l'Union - art. 241 C. CSS - sous police les grandes polices par AXA Assurance

1/1

DIMM Diagnostic Immo | 10 Allée des Champs Elysées
N°SIREN : 535 308 035 00026 | Compagnie d'assurance :

AVOVENTES

01.64.93.65.53 / 06.49.01.26.72
05 308 035 | e-mail : contact@dimm-diag.fr

3/3

Rapport du :
02/01/2023



Rapport de l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Norme méthodologique employée : DOURDAN_p14
Date du repérage : AFNOR NF P 03-201 - Février 2016
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Temps passé sur site : 09 h 45
03 h 40

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département :..... **Essonne**

Adresse :..... **Château de Bandeville (Chateau)**

Commune :..... **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

....., **Lot numéro Chateau**

Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17

Informations collectées auprès du donneur d'ordre :

☐ **Présence de traitements antérieurs contre les termites**

☐ **Présence de termites dans le bâtiment**

☐ **Fourniture de la notice technique relatif à l'article R 131-3 du CCH si date du dépôt de la demande de permis de construire ou date d'engagement des travaux postérieure au 01/11/2006**

Documents fournis:

..... **Néant**

Désignation du (ou des) bâtiment(s) et périmètre de repérage :

..... **Habitation (maison individuelle)**

Situation du bien en regard d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 131-5 du CCH :

..... **Néant**

B. - Désignation du client

Désignation du client :

Nom et prénom :.....

Adresse :.....

Si le client n'est pas le donneur d'ordre :

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Nom et prénom :..... **Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED**

Adresse :..... **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :..... **AVOVENTES AVOVENTES**

Raison sociale et nom de l'entreprise :..... **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse :..... **10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY**

Numéro SIRET :..... **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance :... **AXA**

Numéro de police et date de validité :..... **11052642404 - 01/01/2024**

Certification de compétence **12181027** délivrée par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France, le 25/10/2021**

D. - Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas :

Liste des pièces visitées :

Aile sud RDC - Entrée,
Aile sud RDC - Dégagement,
Aile sud RDC - Débarras,
Aile sud RDC - Couloir,
Aile sud RDC - Chaufferie,
Aile sud RDC - Cuisine,
Aile sud RDC - Arrière cuisine,
Aile sud RDC - Refectoire,
Aile sud RDC - Buanderie,
Aile sud RDC - Wc,
Aile sud RDC - Blanchisserie,
Aile sud RDC - Dégagement 2,
Aile sud RDC - Cuisine 2,
Aile sud RDC - Wc 2,
Aile sud Sous-sol - Cave,
Rez de chaussée - Dressing 1,
Rez de chaussée - Dressing 2,
Rez de chaussée - Couloir 1,
Rez de chaussée - Couloir 2,
Rez de chaussée - Chaufferie 2,
Rez de chaussée - Chambre,
Rez de chaussée - Dressing 3,
Rez de chaussée - Buanderie,
Rez de chaussée - Chaufferie,
Rez de chaussée - Dégagement 9,
Rez de chaussée - Cuisine,
Rez de chaussée - Bureau 1,
Rez de chaussée - Entrée,
Rez de chaussée - Cuisine 2,
Rez de chaussée - Salle de bain 8,
Rez de chaussée - Bureau 2,
Rez de chaussée - Débarras 1,
Rez de chaussée - Débarras 2,
Etag 1 - Palier,
Etag 1 - Dégagement 2,
Etag 1 - Dégagement 3,
Etag 1 - Bureau,
Etag 1 - Suite principale,
Etag 1 - Dressing,
Etag 1 - Dégagement 4,
Etag 1 - Salle d'eau,
Etag 1 - Dégagement 5,
Etag 1 - Bureau 2,
Etag 1 - Salle à manger,
Etag 1 - Bibliothèque,
Etag 1 - Salle de bain,
Etag 1 - Chambre 2,
Etag 1 - Couloir corps principal,
Etag 1 - Entrée principale,
Etag 1 - Salon jaune,
Etag 1 - Salon Rouge,
Etag 1 - Petit Salon Rouge,
Etag 1 - Cuisine 2,
Etag 1 - Reserve,
2ème étage entresol aile sud - Palier,
2ème étage entresol aile sud - Dégagement,
2ème étage entresol aile sud - Wc,
2ème étage entresol aile sud - Dressing,

2ème étage entresol aile sud - Dégagement 2,
2ème étage entresol aile sud - Chambre 3,
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 3,
2ème étage entresol aile sud - Salle de bain,
2ème étage entresol aile sud - Bureau 2,
2ème étage - Palier 1,
2ème étage - Dégagement 4,
2ème étage - Salle de bain,
2ème étage - Wc,
2ème étage - Chambre 4,
2ème étage - Couloir,
2ème étage - Dégagement 5,
2ème étage - Salle d'eau,
2ème étage - Chambre 5,
2ème étage - Escalier,
2ème étage - Chambre 6,
2ème étage - Salle de bain 2,
2ème étage - Salle de bain 3,
2ème étage - Anti-chambre,
2ème étage - Chambre 7,
2ème étage - Débarras,
2ème étage - Chambre 8,
2ème étage - Wc 2,
2ème étage - Salle de bain 4,
2ème étage - Dressing,
2ème étage - Boudoir,
2ème étage - Chambre 9,
2ème étage - Bibliothèque,
2ème étage - Salle de bain 5,
2ème étage - Palier 2,
2ème étage entresol aile nord - Palier,
2ème étage entresol aile nord - Dégagement 6,
2ème étage entresol aile nord - Wc 3,
2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau,
2ème étage entresol aile nord - Chambre 10,
2ème étage entresol aile nord - Chambre surélevé,
2ème étage entresol aile nord - Grenier,
3ème étage aile nord - Palier,
3ème étage aile nord - Wc 4,
3ème étage aile nord - Séjour,
3ème étage aile nord - Cuisine,
3ème étage aile nord - Salle d'eau 5,
4ème étage aile nord - Palier,
4ème étage aile nord - Chambre 11,
4ème étage aile nord - Chambre 12,
3ème étage - Grenier,
3ème étage - Grenier 2,
3ème étage entresol - Débarras,
3ème étage - Palier,
3ème étage - Bureau 4,
3ème étage - Salle de bain 7,
3ème étage - Dégagement 7,
3ème étage - Cuisine 4,
3ème étage - Chambre 13,
3ème étage - Chambre 14,
3ème étage - Dégagement 8,
3ème étage - Dressing,

2ème étage entresol aile sud - Petit bureau,

3ème étage - Chambre 15,

4ème étage - Grenier 4

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Aile sud RDC		
Entrée	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Débarras	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Arrière cuisine	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Refectoire	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Blanchisserie	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Aile sud Sous-sol		
Cave	Sol - A - Terre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
Rez de chaussée		
Dressing 1	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 2	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 1	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir 2	Poutres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie 2	Sol - A - Pierres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Chambre	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing 3	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Buanderie	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chaufferie	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 9	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau 1	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 8	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Bureau 2	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Tomette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Débarras 1	Sol - A - Tomette	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Débarras 2	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Etage 1		
Palier	Sol - A - Béton	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Suite principale	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 4	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 5	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau 2	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle à manger	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
Bibliothèque	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 2	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Couloir corps principal	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Entrée principale	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon jaune	Fenêtre 5 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salon Rouge	Fenêtre 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit Salon Rouge	Fenêtre 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 2	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Reserve	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet et Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage entresol aile sud		
Palier	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Petit bureau	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 2	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 3	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 3	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Salle de bain	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau 2	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage		
Palier 1	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 4	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 4	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Couloir	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 5 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 6 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 7 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Dégagement 5	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 5	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Escalier	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 6	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 2	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 3	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Anti-chambre	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 7	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Débarras	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 8	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 2	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 4	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dressing	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Boudoir	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 9	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Bibliothèque	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 5	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Palier 2	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
2ème étage entresol aile nord		
Palier	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 6	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Wc 3	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 10	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre surélevé	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème étage aile nord		
Palier	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Wc 4	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Séjour	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D, E, F, G, H - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 4 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 5 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 6 - H - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle d'eau 5	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
4ème étage aile nord		
Palier	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 11	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 12	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème étage		
Grenier	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poutres	Absence d'indices d'infestation de termites
Grenier 2	Sol - A - Toiettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poutres	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème étage entresol		
Débarras	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
3ème étage		
Palier	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	escalier - A - Bois et Vernis	Absence d'indices d'infestation de termites
Bureau 4	Sol - A - Moquette collée	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Salle de bain 7	Sol - A - Sol plastique	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - D - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 7	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Cuisine 4	Sol - A - Carrelage	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Tapisserie	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 13	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 1 - B - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 2 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre 3 - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 14	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Dégagement 8	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Tomettes	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites

Bâtiments et parties de bâtiments visités (1)	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés (2)	Résultats du diagnostic d'infestation (3)
Dressing	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Toilettés	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
Chambre 15	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Parquet	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plinthes - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Fenêtre - C - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
4ème étage		
Grenier 4	Porte - A - Bois et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Poutres	Absence d'indices d'infestation de termites
	Plafond - A - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Mur - A, B, C, D - Plâtre et Peinture	Absence d'indices d'infestation de termites
	Sol - A - Toilettés	Absence d'indices d'infestation de termites

(1) Identifier notamment chaque bâtiment et chacune des pièces du bâtiment.

(2) Identifier notamment : ossature, murs, planchers, escaliers, boiserie, plinthes, charpentes...

(3) Mentionner les indices ou l'absence d'indices d'infestation de termites et en préciser la nature et la localisation.

E. – Catégories de termites en cause :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016) et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007.

La recherche de termites porte sur différentes catégories de termites :

- **Les termites souterrains**, regroupant cinq espèces identifiées en France métropolitaine (*Reticulitermes flavipes*, *reticulitermes lucifugus*, *reticulitermes banyulensis*, *reticulitermes grassei* et *reticulitermes urbis*) et deux espèces supplémentaires dans les DOM (*Coptotermes* et *heterotermes*),

- **Les termites de bois sec**, regroupant les *kalotermes flavicollis* présent surtout dans le sud de la France métropolitaine et les *Cryptotermes* présent principalement dans les DOM et de façon ponctuelle en métropole.

- **Les termites arboricoles**, appartiennent au genre *Nasutitermes* présent presque exclusivement dans les DOM.

Les principaux indices d'une infestation sont :

- Altérations dans le bois,
- Présence de termites vivants,
- Présence de galeries-tunnels (cordonnets) ou concrétions,
- Cadavres ou restes d'individus reproducteurs,
- Présence d'orifices obturés ou non.

Rappels réglementaires :

L 131-3 du CCH : Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de termites sont identifiés, un arrêté préfectoral, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme. Lorsque, dans une ou plusieurs communes, des foyers de mûre sont identifiés, un arrêté préfectoral, consultable en préfecture, pris sur proposition ou après consultation des conseils municipaux intéressés, délimite les zones de présence d'un risque de mûre.

Article L126-24 du CCH : En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application du premier alinéa de l'article L. 131-3, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.

Article L 112-17 du CCH : Les règles de construction et d'aménagement applicables aux ouvrages et locaux de toute nature quant à leur résistance aux termites et aux autres insectes xylophages sont fixées par décret en Conseil d'Etat. Ces règles peuvent être adaptées à la situation particulière de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de La Réunion, de Mayotte et de Saint-Martin.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification :

Rez de chaussée - Pièce (Absence de clef)

G. - Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Motif
Rez de chaussée - Pièce	Toutes	Absence de clef

Nota : notre cabinet s'engage à retourner sur les lieux afin de compléter le constat aux parties d'immeubles non visités, dès lors que les dispositions permettant un contrôle des zones concernées auront été prises par le propriétaire ou son mandataire.

H. - Constatations diverses :

Localisation	Liste des ouvrages, parties d'ouvrages	Observations et constatations diverses	Photos
Général	-	Les zones situées derrière les doublages des murs et plafonds n'ont pas été visitées par défaut d'accès Présence d'un traitement par injection sur les poutres	
Rez de chaussée - Couloir 1, 3ème étage - Grenier, 3ème étage - Grenier 2, 4ème étage - Grenier 4	-	Présence d'indices d'infestation d'autres agents de dégradation biologique du bois	
Rez de chaussée - Couloir 1	Poutres	Présence d'un traitement par injection sur les poutres	

Note 1 : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF-P 03-200.

I. - Moyens d'investigation utilisés :

La mission et son rapport sont exécutés conformément à la norme AFNOR NF P 03-201 (Février 2016), à l'article L131-3, L126-6, L126-24 et R. 126-42, D126-43, L 271-4 à 6 et à l'arrêté du 07 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007. La recherche de termites porte sur les termites souterrain, termites de bois sec ou termites arboricole et est effectuée jusqu'à 10 mètres des extérieurs de l'habitation, dans la limite de la propriété.

Moyens d'investigation :
Examen visuel des parties visibles et accessibles.

Sondage manuel systématique des boiseries à l'aide d'un poinçon.
Utilisation d'un ciseau à bois en cas de constatation de dégradations.
Utilisation d'une échelle en cas de nécessité.
À l'extérieur une hachette est utilisée pour sonder le bois mort.

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Commentaires (Ecart par rapport à la norme, ...) :

Néant

J. – VISA et mentions :

Mention 1 : Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission.

Mention 2 : L'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux.

Nota 2 : Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L.126-4 et L.126-5 du code de la construction et de l'habitation.

Nota 3 : Conformément à l'article L-271-6 du CCH, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état.

*Nota 4 : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur www.info-certif.fr)***

Visite effectuée le **13/06/2023**.

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le **13/06/2023**

Par : **AVOVENTES AVOVENTES**

Signature du représentant :



Annexe – Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe – Photos



Photo n° PhTer001
Localisation : 4ème étage - Grenier 4
Ouvrage : Poutres
Parasite : ---- Insectes à larves xylophages ----
Indices : présence de trous de sortie, présence de vermoulure (dégradation(s) importante(s), infestation(s) importante(s), présence étendue, présence sur tout l'élément concerné)



Photo n° PhTer002
Localisation : Rez de chaussée - Couloir 1
Ouvrage : Poutres
Parasite : ---- Insectes à larves xylophages ----
Indices : présence de trous de sortie, présence de vermoulure (infestation(s) importante(s), présence étendue)
Informations complémentaires : Présence d'un traitement par injection sur les poutres

Annexe – Ordre de mission / Assurance / Attestation sur l'honneur

Aucun document n'a été mis en annexe



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné, **AVOVENTES**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIMM Diagnostic Immo** atteste sur l'honneur et au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Electricité	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
Amiante	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
Plomb	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
Termites	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028
DPE	Bureau Veritas	12181027	14/12/2028
Gaz	Bureau Veritas	12181027	14/12/2028

- Avoir souscrit à une assurance (DIMM n° 11052642404 valable jusqu'au 01/01/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **EVRY**, le **02/01/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L. 271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »

BUREAU VERITAS
Certification



Certificat

AVOVENTES

Bureau Veritas Certification certifie que les critères de certification de compétences ci-dessous relatifs aux critères de compétence des personnes physiques travaillant des preuves de diagnostic techniques tels que définis à l'article L271-4 du code de la construction.

Jeune aux exigences des amitiés relatifs aux au Code la Construction et de l'habitation et

DOMAINES TECHNIQUES

	Reference des amitiés	Date de certification originale	Validité du certificat *
OPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/02/2023	14/12/2028
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/10/2021	24/10/2028
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/10/2021	24/10/2028
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	13/12/2021	14/12/2028
Electricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	23/10/2021	24/10/2028
OPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/12/2021	14/12/2028
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/10/2021	24/10/2028

AVOVENTES

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances prévues, ce certificat est valable jusqu'à la date indiquée.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <https://www.bureauveritas.com/certification>
Bureau de l'organisme certifié : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 4 cours du Triangle 92017 Paris La Défense Cedex



DIMM Diagnostic Immo | 10 Allée de
N°SIREN : 535 308 035 00026 | Compagnie d'assurance : AXA n° 11052642404

01.64.93.65.53 / 06.49.81.26.72
535 308 035 | e-mail : contact@dimm-diag.fr

2/3
Rapport du :
02/01/2023



ATTESTATION

SARL DIMM DIAGNOSTIC IMMO
10 ALLEE DES CHAMPS ELYSEES
91080 EVRY COURCOURONNES FR

Contrat n° 11052642404
Client n° 4033822504

SARL DIMM DIAGNOSTIC IMMO
10 ALLEE DES CHAMPS ELYSEES
91080 EVRY COURCOURONNES

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS RELEVANT DU DDT
LOI CARREZ, LOI BOUTIN, ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

La présente attestation est valable pour la période du **01/01/2023** au **01/01/2024** sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à EVRY COURCOURONNES le 28
décembre 2022
Pour la société :

Handwritten signature: *CEB*

AXA France IARD SA
 Société anonyme au capital de 214 775 030 Euros
 Siège social: 313, Terrasse de l'Archier - 92727 Nanterre Cedex 722 657 800 R.C.S. Nanterre
 Entreprise régie par le Code de Commerce - TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 800
 Opérations d'assurance autorisées par l'IAA n° 261-032 - 04/07/2004 (autorisation donnée par AXA Assurances)

DIMM Diagnostic Immo | 10 Allée de
 N°SIREN : 535 305 035 00026 | Compagnie d'asso

3/3
Rapport du :
02/01/2023



Etat de l'Installation Intérieure de Gaz

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Norme méthodologique employée : DOURDAN._p14
Date du repérage : AFNOR NF P 45-500 (juillet 2022)
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir l'état de l'installation intérieure de gaz conformément à l'arrêté du 6 avril 2007 modifié, 12 février 2014, 23 février 2018 et du 25 juillet 2022 afin d'évaluer les risques pouvant compromettre la sécurité des personnes, de rendre opérante une clause d'exonération de la garantie du vice caché, en application de l'article 17 de la loi n°2003-08 du 3 janvier 2003, modifié par l'ordonnance n°2005-655 du 8 juin 2005. Cet état de l'installation intérieure de gaz a une durée de validité de 3 ans. En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

A. - Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**
Adresse : **Château de Bandeville (Chateau)**
Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**
Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17
Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
..... **, Lot numéro Chateau**
Type de bâtiment : **Habitation (maison individuelle)**
Nature du gaz distribué : **Gaz naturel**
Distributeur de gaz : **GRDF**
Installation alimentée en gaz : **OUI**

B. - Désignation du propriétaire

Désignation du propriétaire :

Nom et prénom :

Adresse :

Si le propriétaire n'est pas le do

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) :

Autre

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port**

GY1 6AX Guernsey (Vietnam)

Titulaire du contrat de fourniture de gaz :

Nom et prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Références :

C. - Désignation de l'opérateur de diagnostic

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom :

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées**

..... **91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Certification de compétence **12181027** délivrée par : **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France**, le **15/12/2021**

Norme méthodologique employée : **NF P 45-500 (Juillet 2022)**

D. - Identification des appareils

Liste des installations intérieures gaz (Genre ⁽¹⁾ , marque, modèle)	Type ⁽²⁾	Puissance en kW	Localisation	Observations : (anomalie, taux de CO mesuré(s), motif de l'absence ou de l'impossibilité de contrôle pour chaque appareil concerné)
Chaudière DE DIETRICH	Étanche	Non Visible	Allée sud RDC - Buanderie	Photo : PhGaz001
Chaudière FRISQUET	Raccordé	Non Visible	Rez de chaussée - Buanderie	Photo : PhGaz002
Chaudière	Raccordé	Non Visible	Rez de chaussée - Chaufferie	Photo : PhGaz003

(1) Cuisinière, table de cuisson, chauffe-eaux, chaudière, radiateur,

(2) Non raccordé — Raccordé — Étanche.

E. - Anomalies identifiées

Points de contrôle ⁽³⁾ (selon la norme)	Anomalies observées (A1 ⁽⁴⁾ , A2 ⁽⁵⁾ , DGI ⁽⁶⁾ , 32c ⁽⁷⁾)	Libellé des anomalies et recommandations
Néant	-	-

(3) Point de contrôle selon la norme utilisée.

(4) A1 : L'installation présente une anomalie à prendre en compte lors d'une intervention ultérieure sur l'installation

(5) A2 : L'installation présente une anomalie dont le caractère de gravité ne justifie pas que l'on interrompe aussitôt la fourniture du gaz, mais est suffisamment importante pour que la réparation soit réalisée dans les meilleurs délais.

(6) DGI : (Danger Grave et Immédiat) L'installation présente une anomalie suffisamment grave pour que l'opérateur de diagnostic interrompe aussitôt l'alimentation en gaz jusqu'à suppression du ou des défauts constituant la source du danger.

(7) 32c : la chaudière est de type VMC GAZ et l'installation présente une anomalie relative au dispositif de sécurité collective (DSC) qui justifie une intervention auprès du syndic ou du bailleur social par le distributeur de gaz afin de s'assurer de la présence du dispositif, de sa conformité et de son bon fonctionnement.

F. - Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être contrôlés et motifs, et identification des points de contrôles n'ayant pas pu être réalisés :

Rez de chaussée - Pièce (Absence de clef)

Nota : Nous attirons votre attention sur le fait que la responsabilité du donneur d'ordre reste pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident sur tout ou partie de l'installation présente dans des bâtiments, parties du bâtiment n'ayant pu être contrôlés.

G. - Constatations diverses

Commentaires :

- ☐ Attestation de contrôle de moins d'un an de la vacuité des conduits de fumées non présentée
- ☐ Justificatif d'entretien de moins d'un an de la chaudière non présenté
- ☐ Le conduit de raccordement n'est pas visitable
- ☐ Au moins un assemblage par raccord mécanique est réalisé au moyen d'un ruban d'étanchéité

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Observations complémentaires :

Néant

H. - Conclusion

Conclusion :

- ☒ L'installation ne comporte aucune anomalie.

- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A1 qui devront être réparées ultérieurement.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type A2 qui devront être réparées dans les meilleurs délais.
- ☐ L'installation comporte des anomalies de type DGI qui devront être réparées avant remise en service.
- ☐ L'installation comporte une anomalie 32c qui devra faire l'objet d'un traitement particulier par le syndic ou le bailleur social sous le contrôle du distributeur de gaz.

I. - En cas de DGI : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Fermeture totale avec pose d'une étiquette signalant la condamnation de l'installation de gaz
ou
- ☐ Fermeture partielle avec pose d'une étiquette signalant la condamnation d'un appareil ou d'une partie de l'installation
- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier des informations suivantes :
 - référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
 - codes des anomalies présentant un Danger Grave et Immédiat (DGI).
- ☐ Remise au client de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie.

J. - En cas d'anomalie 32c : actions de l'opérateur de diagnostic

- ☐ Transmission au Distributeur de gaz par courrier de la référence du contrat de fourniture de gaz, du Point de Comptage Estimation, du Point de Livraison ou du numéro de compteur ;
- ☐ Remise au syndic ou au bailleur social de la « fiche informative distributeur de gaz » remplie. ;

Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur www.info-certif.fr)**

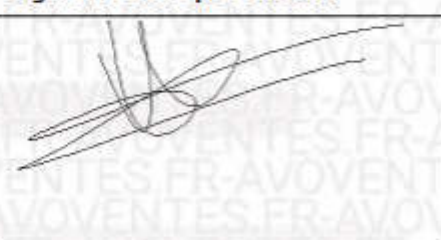
Dates de visite et d'établissement de l'état de l'installation gaz :

Visite effectuée le **13/06/2023**.

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le **13/06/2023**

Par : **AVOVENTES AVOVENTES**

Signature du représentant :



Annexe - Croquis de repérage

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Annexe - Photos



Photo n° PhGaz001
Localisation : Aile sud RDC - Buanderie
Chaudière DE DIETRICH (Type : Etanche)



Photo n° PhGaz002
Localisation : Rez de chaussée - Buanderie
Chaudière FRISQUET (Type : Raccordé)



Photo n° PhGaz003
Localisation : Rez de chaussée - Chaufferie
Chaudière (Type : Raccordé)

Annexe - Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

Tous les travaux réalisés sur l'installation de gaz du logement, y compris les remplacements d'appareils, doivent faire l'objet de l'établissement d'un certificat de conformité modèle 2, conformément à l'arrêté du 23 février 2018 modifié. Seules les exceptions mentionnées à l'article 21 - 4° de l'arrêté du 23 février 2018 modifié dans le guide « modifications mineures » dispensent de cette obligation.

Les accidents dus aux installations gaz, tout en restant peu nombreux, sont responsables d'un nombre important de victimes. La vétusté des installations, l'absence d'entretien des appareils et certains comportements imprudents sont des facteurs de risque : 98 % des accidents, fuites et explosions sont recensés dans les installations intérieures. Les intoxications oxycarbonées et les explosions font un grand nombre de victimes qui décèdent ou gardent des séquelles et handicaps à long terme.

Quels sont les moyens de prévention des accidents liés aux installations intérieures gaz ?

Pour prévenir les accidents liés aux installations intérieures gaz, il est nécessaire d'observer quelques règles de base :

- Renouvelez le tuyau de raccordement de la cuisinière ou de la bouteille de gaz régulièrement et dès qu'il est fissuré,
- Faire ramoner les conduits d'évacuation des appareils de chauffage et de cheminée régulièrement,
- Faire entretenir et contrôler régulièrement les installations intérieures de gaz par un professionnel.

Mais il s'agit également d'être vigilant, des gestes simples doivent devenir des automatismes :

- ne pas utiliser les produits aérosols ou les bouteilles de camping-gaz dans un espace confiné, près d'une source de chaleur,
- fermer le robinet d'alimentation de votre cuisinière après chaque usage et vérifiez la date de péremption du tuyau souple de votre cuisinière ou de votre bouteille de gaz,
- assurer une bonne ventilation de votre logement, n'obstruer pas les bouches d'aération,
- sensibiliser les enfants aux principales règles de sécurité des appareils gaz.

Quelle conduite adopter en cas de fuite de gaz ?

Lors d'une fuite de gaz, il faut éviter tout risque d'étincelle qui entraînerait une explosion :

- ne pas allumer la lumière, ni toucher aux interrupteurs, ni aux disjoncteurs,
- ne pas téléphoner de chez vous, que ce soit avec un téléphone fixe ou un portable,
- ne pas prendre l'ascenseur mais les escaliers,
- une fois à l'extérieur, prévenir les secours

Pour aller plus loin : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>



Etat de l'Installation Interieure d'Electricité

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Norme méthodologique employée : DOURDAN._p14
Date du repérage : AFNOR NF C 16-600 (juillet 2017)
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste, suivant l'arrêté du 28 septembre 2017 et du 4 avril 2011, à établir un état de l'installation électrique, en vue d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes. (Application des articles L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation). En aucun cas, il ne s'agit d'un contrôle de conformité de l'installation vis-à-vis de la réglementation en vigueur. Cet état de l'installation intérieure d'électricité a une durée de validité de 3 ans.

A. - Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances :

Type d'immeuble : **Maison individuelle**

Adresse : **Château de Bandeville (Chateau)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**

Département : **Essonne**

Référence cadastrale : **Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17, identifiant fiscal : N/A**

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :

..... **, Lot numéro Chateau**

Périmètre de repérage :

Année de construction : **1622**

Année de l'installation : **1622**

Distributeur d'électricité : **ENEDIS**

Parties du bien non visitées : **Rez de chaussée - Pièce (Absence de clef)**

B. - Identification du donneur d'ordre

Identité du donneur d'ordre :

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société NURBURGRING LIMITED; Société TIEZEGH LIMITED**

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)**

Téléphone et adresse internet : ... **Non communiqués**

Qualité du donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) : **Autre**

Propriétaire du local d'habitation

Nom et prénom :

Adresse :

C. - Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Identité de l'opérateur de diagnostic :

Nom et prénom : **AVOVENTES AVOVENTES**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées**

..... **91000 EVRY**

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : .. **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION**

France le **25/10/2021** jusqu'au **24/10/2028**. (Certification de compétence **12181027**)

D. – Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc., lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension inférieure ou égale à 50 V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;
- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;
- inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits;

E. – Synthèse de l'état de l'installation intérieure d'électricité

E.1. Anomalies et/ou constatations diverses relevées

- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie** et ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité ne comporte **aucune anomalie**, mais fait l'objet de **constatations diverses**.
- ☐ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation ne fait pas l'objet de constatations diverses.
- ☒ L'installation intérieure d'électricité **comporte une ou des anomalies**. Il est recommandé au propriétaire de les supprimer en consultant dans les meilleurs délais un installateur électricien qualifié afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) présente(nt). L'installation fait également l'objet de **constatations diverses**.

E.2. Les domaines faisant l'objet d'anomalies sont :

- ☐ 1. L'appareil général de commande et de protection et de son accessibilité.
- ☐ 2. La protection différentielle à l'origine de l'installation électrique et sa sensibilité appropriée aux conditions de mise à la terre.
- ☒ 3. La prise de terre et l'installation de mise à la terre.
- ☒ 4. La protection contre les surintensités adaptée à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- ☐ 5. La liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☐ 6. Les règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche.
- ☒ 7. Des matériels électriques présentant des risques de contacts directs.
- ☒ 8.1 Des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.
- ☒ 8.2 Des conducteurs non protégés mécaniquement.
- ☐ 9. Des appareils d'utilisation situés dans les parties communes et alimentés depuis la partie privative ou des appareils d'utilisation situés dans la partie privative et alimentés depuis les parties communes.
- ☐ 10. La piscine privée ou le bassin de fontaine.

E.3. Les constatations diverses concernant :

- ☐ Des installations, parties d'installations ou spécificités non couvertes par le présent diagnostic.
- ☒ Des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés.
- ☐ Des constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement.

F. - Anomalies identifiées

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B3.3.6 a1	Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés			
B3.3.6 a2	Au moins un socle de prise de courant comporte une broche de terre non reliée à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés			
B3.3.6 a3	Au moins un circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés			
B4.3 b	Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux). Remarques : Présence de fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées			
B4.3 c	Plusieurs circuits disposent d'un conducteur neutre commun dont les conducteurs ne sont pas correctement protégés contre les surintensités. Remarques : Présence de conducteur(s) neutre(s) commun(s) à plusieurs circuits avec des conducteurs de phase non regroupés sous la même protection contre les surintensités ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de regrouper les conducteurs de phase sous une même protection ou de supprimer le(s) conducteur(s) neutre(s) commun(s)			

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B4.3 e	Le courant assigné (calibre) de la protection contre les surcharges et courts-circuits d'au moins un circuit n'est pas adapté à la section des conducteurs correspondants. Remarques : Présence de protections contre les surintensités inadaptées à la section des conducteurs ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections contre les surintensités adaptés aux sections des conducteurs			
B4.3 f1	La section des conducteurs de la canalisation alimentant le seul tableau n'est pas adaptée au courant de réglage du disjoncteur de branchement. Remarques : Présence de conducteurs d'alimentation de section inadaptée au courant assigné du disjoncteur principal placé en amont ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les conducteurs inadaptés			
B7.3 d	L'installation électrique comporte au moins une connexion avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de connexion de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension			
B7.3 e	L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible. Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension			
B8.3 a	L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes			

N° Article (1)	Libellé et localisation (*) des anomalies	N° Article (2)	Libellé des mesures compensatoires (3) correctement mises en œuvre	Photos
B8.3 b	L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé			
B8.3 e	Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécanique sur les conducteurs non protégés			

(1) Référence des anomalies selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(2) Référence des mesures compensatoires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

(3) Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Le numéro d'article et le libellé de la mesure compensatoire sont indiqués en regard de l'anomalie concernée.

(*) Avertissement : la localisation des anomalies n'est pas exhaustive. Il est admis que l'opérateur de diagnostic ne procède à la localisation que d'une anomalie par point de contrôle. Toutefois, cet avertissement ne concerne pas le test de déclenchement des dispositifs différentiels.

G.1. - Informations complémentaires

Article (1)	Libellé des informations
B11 a2	Une partie seulement de l'installation électrique est protégé par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.
B11 b2	Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur. Remarques : Présence de socles de prises non équipés d'obturateur ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les socles de prises non équipés d'obturateur par des socles de prises à obturateur
B11 c2	Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puits de 15 mm.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou la spécification technique utilisée.

G.2. - Constatations diverses

Constataction type E1. - Installations, partie d'installation ou spécificités non couvertes

Néant

Constataction type E2. - Points de contrôle du diagnostic n'ayant pu être vérifiés

N° Article (1)	Libellé des points de contrôle n'ayant pu être vérifiés selon norme NF C 16-600 – Annexe C	Motifs
B3.3.1 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Elément constituant la prise de terre approprié	
B3.3.1 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Prises de terre multiples interconnectées même bâtiment.	
B3.3.1 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Valeur de la résistance de la prise de terre adaptée au(x) dispositif(s) différentiel(s)	
B3.3.1 e	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Etiquette mentionnant l'absence de P. de terre dans l'IC, installation protégé par différentiel 30 mA + LES en cuisine.	
B3.3.2 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur de terre	
B3.3.2 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section du conducteur de terre satisfaisante	
B3.3.3 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante de la connexion du conducteur de terre, de la liaison équipotentielle principale, du conducteur principal de protection, sur la borne ou barrette de terre principale	
B3.3.4 a	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Connexions assurés entre les élts conducteurs et/ou canalisations métalliques et la LEP ≤ 2 ohms	
B3.3.4 b	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante du conducteur de liaison équipotentielle principale	
B3.3.4 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Qualité satisfaisante des connexions visibles du conducteur de liaison équipotentielle principale sur éléments conducteurs	
B3.3.5 a1	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Présence d'un conducteur principal de protection	
B3.3.5 b1	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Section satisfaisante du conducteur principal de protection	
B3.3.5 c	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Eléments constituant le conducteur principal de protection appropriés	
B3.3.5 d	B3 - Prise de terre et installation de mise à la terre Article : Continuité satisfaisante du conducteur principal de protection	

(1) Référence des constatations diverses selon la norme ou la spécification technique utilisée.

Constatation type E3. - Constatations concernant l'installation électrique et/ou son environnement

Néant

H. – Identification des parties du bien (pièces et emplacements) n'ayant pu être visitées et justification :

Rez de chaussée - Pièce (Absence de clef)

*Nota : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par **BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur www.info-certif.fr)***

Dates de visite et d'établissement de l'état :

Visite effectuée le : **13/06/2023**

Etat rédigé à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le **13/06/2023**

Par : **AVOVENTES AVOVENTES**

Signature du représentant :



I. - Objectif des dispositions et description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées

Correspondance avec le domaine d'anomalies (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.1	Appareil général de commande et de protection : Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'urgence, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique. Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrification, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.
B.2	Protection différentielle à l'origine de l'installation : Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrification, voire d'une électrocution.
B.3	Prise de terre et installation de mise à la terre : Ces éléments permettent, lors d'un défaut d'isolement sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte. L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrification, voire d'une électrocution.
B.4	Protection contre les surintensités : Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits. L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.
B.5	Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux. Son absence prive, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrification, voire d'une électrocution.
B.6	Règles liées aux zones dans les locaux contenant une baignoire ou une douche : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrification, voire d'une électrocution.
B.7	Matériels électriques présentant des risques de contact direct : Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrification, voire d'électrocution.
B.8	Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage : Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage que l'on veut en faire, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrification, voire d'électrocution.
B.9	Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives : Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrification, voire d'électrocution.
B.10	Piscine privée ou bassin de fontaine : Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé. Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrification, voire d'une électrocution.

(1) Référence des anomalies selon la norme ou spécification technique utilisée.

J. - Informations complémentaires

Correspondance avec le groupe d'informations (1)	Objectif des dispositions et description des risques encourus
B.11	Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant l'ensemble de l'installation électrique : L'objectif est d'assurer rapidement la coupure du courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrification, voire d'électrocution. Socles de prise de courant de type à obturateurs : Socles de prise de courant de type à obturateurs : l'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ ou l'électrification, voire l'électrocution. Socles de prise de courant de type à puits : La présence d'un puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrification, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiche mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

(1) Référence des informations complémentaires selon la norme ou spécification technique utilisée.

Annexe - Photos



Photo n° PhEle001

B11 a2 Une partie seulement de l'installation électrique est protégée par au moins un dispositif différentiel à haute sensibilité inf. ou égal à 30 mA.



Photo PhEle002

Libellé de l'anomalie : B4.3 b Le type d'au moins un fusible ou un disjoncteur n'est plus autorisé (fusible à tabatière, à broches rechargeables, coupe-circuit à fusible de type industriel, disjoncteur réglable en courant protégeant des circuits terminaux).

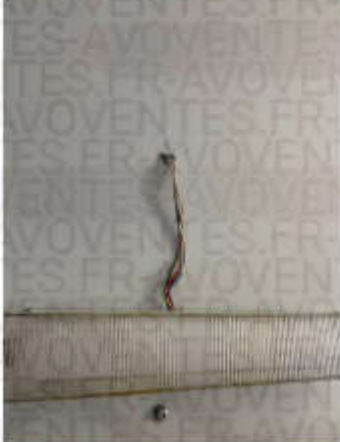
Remarques : Présence de fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer le(s) fusible(s) de type à broche(s) rechargeable(s) par des protections autorisées



Photo PhEle003

Libellé de l'anomalie : B7.3 e L'installation électrique comporte au moins un dispositif de protection avec une partie active nue sous tension accessible.

Remarques : Présence de dispositif de protection de matériel électrique présentant des parties actives nues sous tension ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels présentant des parties actives nues sous tension

	Photo PhEle004 Libellé de l'anomalie : B8.3 b L'installation comporte au moins un matériel électrique inadapté à l'usage. Remarques : Présence de matériel électrique inadapté à l'usage ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels inadaptés par du matériel autorisé
	Photo PhEle005 Libellé de l'anomalie : B8.3 a L'installation comporte au moins un matériel électrique vétuste. Remarques : Présence de matériel électrique vétuste (douilles, interrupteurs, socles de prise...) ; Faire intervenir un électricien qualifié afin de remplacer les matériels électriques vétustes
	Photo PhEle006 Libellé de l'anomalie : B3.3.6 a1 Au moins un socle de prise de courant ne comporte pas de broche de terre. Remarques : Présence de circuits électriques non équipés de conducteurs de protection ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des conducteurs de protection sur les circuits qui n'en sont pas équipés
	Photo PhEle007 Libellé de l'anomalie : B8.3 e Au moins un conducteur isolé n'est pas placé sur toute sa longueur dans un conduit, une goulotte ou une plinthe ou une huisserie, en matière isolante ou métallique, jusqu'à sa pénétration dans le matériel électrique qu'il alimente. Remarques : Présence de conducteurs électriques non protégés mécaniquement ; Faire intervenir un électricien qualifié afin d'installer des protections mécaniques sur les conducteurs non protégés

Recommandations relevant du devoir de conseil de professionnel

Néant

Règles élémentaires de sécurité et d'usage à respecter (liste non exhaustive)

L'électricité constitue un danger invisible, inodore et silencieux et c'est pourquoi il faut être vigilant quant aux risques qu'elle occasionne (incendie, électrisation, électrocution). Restez toujours attentif à votre installation électrique, vérifiez qu'elle soit et reste en bon état.

Pour limiter les risques, il existe des moyens de prévention simples :

- Ne jamais manipuler une prise ou un fil électrique avec des mains humides
- Ne jamais tirer sur un fil électrique pour le débrancher
- Débrancher un appareil électrique avant de le nettoyer
- Ne jamais toucher les fiches métalliques d'une prise de courant
- Ne jamais manipuler un objet électrique sur un sol humide ou mouillé

DPE Diagnostic de performance énergétique (logement)

N°ADEME : 2391E19746470

Etabli le : 14/06/2023

Valable jusqu'au : 13/06/2033

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : <https://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe>

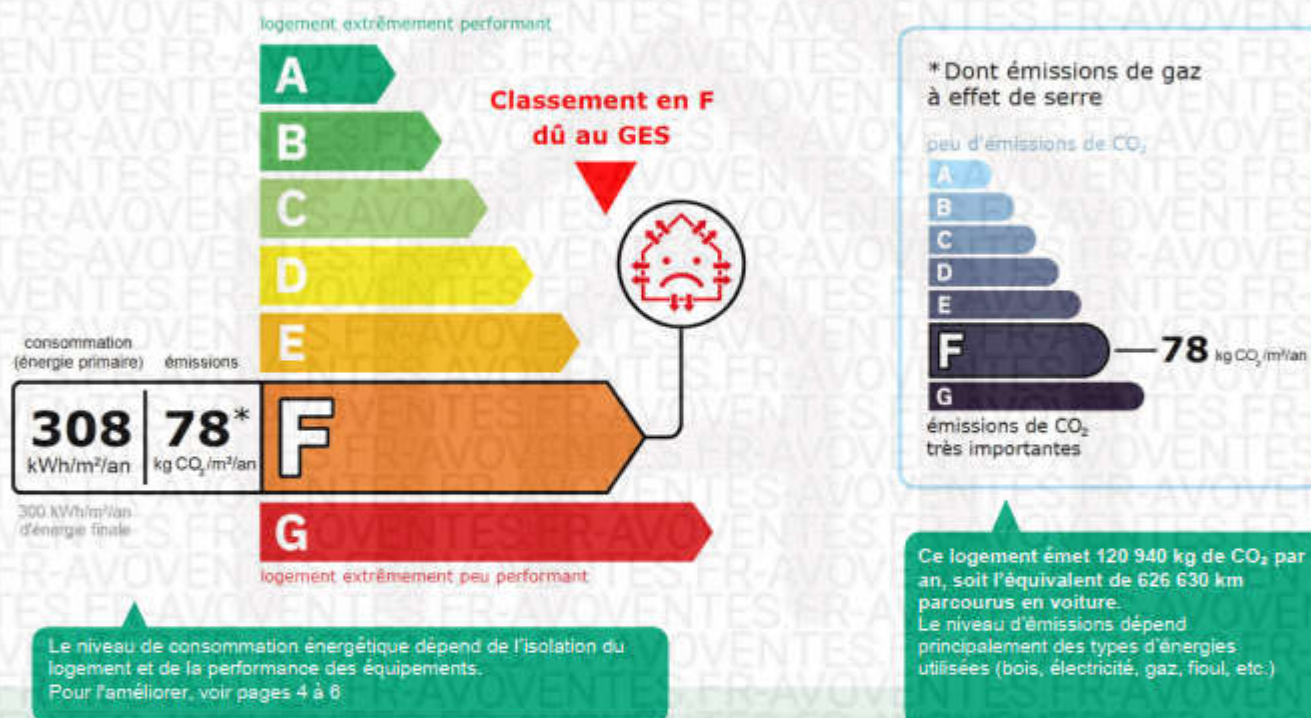


Adresse : **Château de Bandeville**
91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
N° de lot: Chateau

Type de bien : Maison Individuelle
Année de construction : 1948 - 1974
Surface habitable : **1531.74 m²**

AVOVENTES

Performance énergétique et climatique



Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **29 990 €** et **40 660 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? Voir p.3

Informations diagnostiqueur

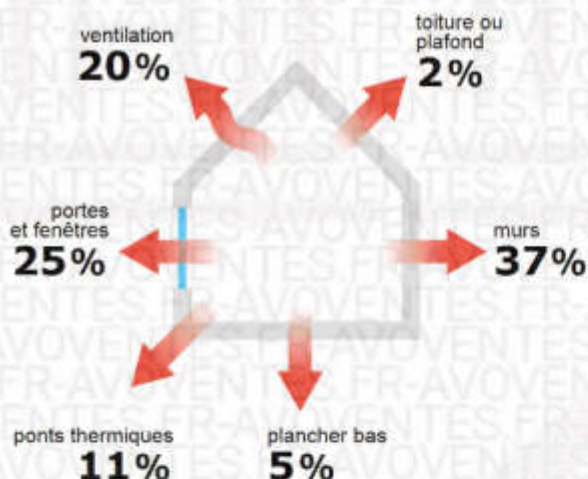
DIMM Diagnostic Immo
10 Allée des Champs Elysées
91000 EVRY
tel : 01.64.93.65.53

Diagnosticteur : **AVOVENTES** AVOVENTES
Email : contact@dimm-diag.fr
N° de certification : 12181027
Organisme de certification : BUREAU VERITAS
CERTIFICATION France



À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE : Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'Observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contentieux ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de vos données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page « Contact » de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr>).

Schéma des déperditions de chaleur



Performance de l'isolation



Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture des fenêtres

Confort d'été (hors climatisation)*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



logement traversant



fenêtres équipées de volets extérieurs



toiture isolée

Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

Diverses solutions existent :



pompe à chaleur



chauffe-eau thermodynamique



panneaux solaires photovoltaïques



panneaux solaires thermiques



géothermie



réseau de chaleur ou de froid vertueux



chauffage au bois

*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

Montants et consommations annuels d'énergie

Usage		Consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	Frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	Répartition des dépenses
 chauffage	 Fioul	177 440 (177 440 é.f.)	entre 13 780 € et 18 660 €	47 %
	 Gaz Naturel	251 062 (251 062 é.f.)	entre 13 490 € et 18 260 €	45 %
 eau chaude	 Fioul	9 349 (9 349 é.f.)	entre 720 € et 990 €	2 %
	 Electrique	5 664 (2 463 é.f.)	entre 340 € et 480 €	1 %
	 Gaz Naturel	12 333 (12 333 é.f.)	entre 660 € et 900 €	2 %
 refroidissement				0 %
 éclairage	 Electrique	6 658 (2 895 é.f.)	entre 410 € et 560 €	1 %
 auxiliaires	 Electrique	9 687 (4 212 é.f.)	entre 590 € et 810 €	2 %
énergie totale pour les usages recensés :		472 194 kWh (459 753 kWh é.f.)	entre 29 990 € et 40 660 € par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19° réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28° (si présence de clim), et une consommation d'eau chaude de 712ℓ par jour.

é.f. → énergie finale
Prix moyens des énergies indexés au 1er janvier 2021 (abonnements compris)

* Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

* Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements...

Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :



Température recommandée en hiver → 19°C

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est -19% sur votre facture **soit -7 356€ par an**

Astuces

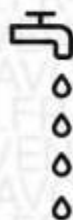
- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17° la nuit.



Si climatisation, température recommandée en été → 28°C

Astuces

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.



Consommation recommandée → 712ℓ/jour d'eau chaude à 40°C

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (12-13 personnes). Une douche de 5 minute = environ 40ℓ

292ℓ consommés en moins par jour, c'est -15% sur votre facture **soit -350€ par an**

Astuces

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : france-renov.gouv.fr

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements

Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 Murs	Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant d'épaisseur 50 cm non isolé donnant sur l'extérieur	insuffisante
 Plancher bas	Plancher inconnu non isolé donnant sur un terre-plein	insuffisante
 Toiture/plafond	Plafond sous solives bois donnant sur un comble faiblement ventilé avec isolation intérieure (10 cm)	insuffisante
 Portes et fenêtres	Fenêtres battantes bois, simple vitrage Porte(s) bois opaque pleine	insuffisante

Vue d'ensemble des équipements

	description
 Chauffage	Chaudière individuelle fioul classique installée avant 1970. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique Chaudière individuelle gaz classique installée avant 1981. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique Chaudière individuelle gaz standard installée entre 2001 et 2015. Emetteur(s): radiateur monotube sans robinet thermostatique
 Eau chaude sanitaire	Combiné au système de chauffage / Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles), contenance ballon 300 L / Chaudière individuelle gaz standard installée entre 2001 et 2015 / Chaudière individuelle gaz classique installée avant 1981
 Climatisation	Néant
 Ventilation	Ventilation par ouverture des fenêtres
 Pilotage	Sans système d'intermittence

Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

	type d'entretien
 Chauffe-eau	Vérifier la température d'eau du ballon (55°C-60°C) pour éviter le risque de développement de la légionnelle (en dessous de 50°C).
 Eclairage	Eteindre les lumières lorsque personne n'utilise la pièce.
 Isolation	Faire vérifier les isolants et les compléter tous les 20 ans.
 Radiateur	Laisser les robinets thermostatiques en position ouverte en fin de saison de chauffe. Ne jamais placer un meuble devant un émetteur de chaleur. Purger les radiateurs s'il y a de l'air.
 Ventilation	Veiller à ouvrir les fenêtres de chaque pièce très régulièrement

Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack 1 de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack 2 d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux 1 + 2 ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack 1 avant le pack 2). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

Les travaux essentiels

Montant estimé : 227800 à 341600€

Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS. Remplacer la chaudière actuelle par une chaudière gaz à condensation. Mettre à jour le système d'intermittence / régulation (programmeur, robinets thermostatique, isolation réseau)	SCOP = 4 Rendement PCS = 92%
 Eau chaude sanitaire	Système actualisé en même temps que le chauffage Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 4 COP = 3 Rendement PCS = 92%
 Plancher	Isolation des planchers sous chape flottante. Avant d'isoler un plancher, vérifier qu'il ne présente aucune trace d'humidité.	$R > 3,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$
 Mur	Isolation des murs par l'extérieur. Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.  Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$R > 4,5 \text{ m}^2 \cdot \text{K/W}$

2

Les travaux à envisager

Montant estimé : 270900 à 406300€

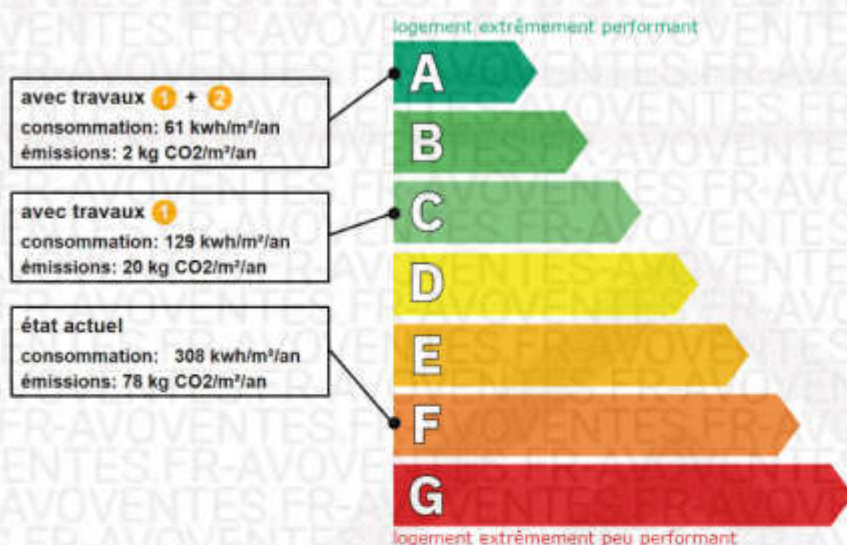
Lot	Description	Performance recommandée
 Chauffage	Remplacer le système de chauffage par une pompe à chaleur air/eau double service chauffage et ECS.	SCOP = 4
 Eau chaude sanitaire	Mettre en place un système Solaire Système actualisé en même temps que le chauffage Remplacer le système actuel par un appareil de type pompe à chaleur.	COP = 4 COP = 3
 Portes et fenêtres	Remplacer les fenêtres par des fenêtres double vitrage à isolation renforcée. Remplacer les portes par des menuiseries plus performantes.  Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	$U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$, $S_w = 0,42$ $U_w = 1,3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

Commentaires :

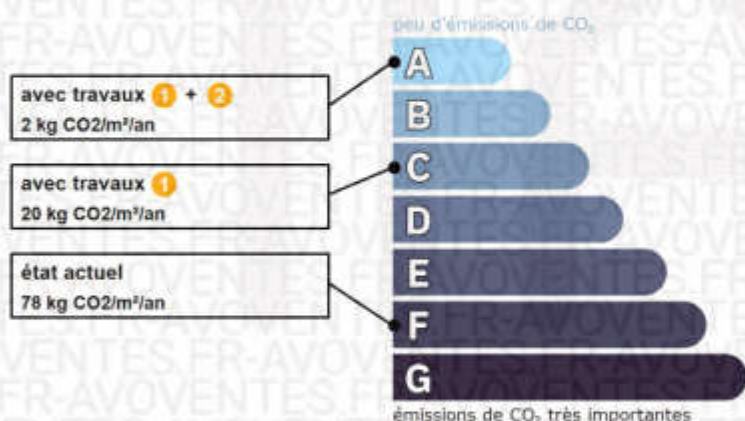
Néant

Recommandations d'amélioration de la performance (suite)

Évolution de la performance après travaux



Dont émissions de gaz à effet de serre



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller France Rénov' le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans :

<https://france-renov.gouv.fr/espaces-conseil-fr>

ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux :

<https://france-renov.gouv.fr/aides>



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des «passoires énergétiques» d'ici 2028.

Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :

BUREAU VERITAS CERTIFICATION France - 9, cours du Triangle 92800 PUTEAUX (92062) (détail sur www.info-certif.fr)

Référence du logiciel validé : LICIEL Diagnostics v4 [Moteur TribuEnergie: 1.4.25.1]

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN_p14

Néant

Date de visite du bien : 13/06/2023

Invariant fiscal du logement : N/A

Référence de la parcelle cadastrale : Section cadastrale A, Parcelle(s) n° 556, A 9, A 17

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : 3CL-DPE 2021

Numéro d'immatriculation de la copropriété : N/A

Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

Généralités

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Département	Observé / mesuré	91 Essonne
Altitude	Donnée en ligne	-
Type de bien	Observé / mesuré	Maison Individuelle
Année de construction	Estimé	1948 - 1974
Surface habitable du logement	Observé / mesuré	1531,74 m²
Nombre de niveaux du logement	Observé / mesuré	3
Hauteur moyenne sous plafond	Observé / mesuré	2,5 m

Enveloppe

Donnée d'entrée	Origine de la donnée	Valeur renseignée
Mur 1 Nord	Surface du mur	Observé / mesuré 124,1 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
Mur 2 Sud	Surface du mur	Observé / mesuré 123,26 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
Mur 3 Ouest	Surface du mur	Observé / mesuré 504,47 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
Mur 4 Est	Surface du mur	Observé / mesuré 507,42 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré l'extérieur
	Matériau mur	Observé / mesuré Mur en pierre de taille et moellons avec remplissage tout venant
	Epaisseur mur	Observé / mesuré 50 cm
	Isolation	Observé / mesuré non
Plancher	Surface de plancher bas	Observé / mesuré 510,58 m²
	Type de local adjacent	Observé / mesuré un terre-plein

Plafond	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Périmètre plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	511 m
	Surface plancher bâtiment déperditif	🔍	Observé / mesuré	511 m²
	Type de pb	🔍	Observé / mesuré	Plancher inconnu
	Isolation: oui / non / inconnue	🔍	Observé / mesuré	non
	Surface de plancher haut	🔍	Observé / mesuré	510,58 m²
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	un comble faiblement ventilé
	Surface Aiu	🔍	Observé / mesuré	511 m²
	Surface Aue	🔍	Observé / mesuré	511 m²
	Etat isolation des parois Aue	🔍	Observé / mesuré	non isolé
Fenêtre 1 Ouest	Type de ph	🔍	Observé / mesuré	Plafond sous solives bois
	Isolation	🔍	Observé / mesuré	oui
	Epaisseur isolant	🔍	Observé / mesuré	10 cm
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	193.49 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Ouest
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage
Fenêtre 2 Est	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	192.58 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Est
	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
Fenêtre 3 Sud	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de baies	🔍	Observé / mesuré	0.84 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Orientation des baies	🔍	Observé / mesuré	Sud
Porte 1	Inclinaison vitrage	🔍	Observé / mesuré	vertical
	Type ouverture	🔍	Observé / mesuré	Fenêtres battantes
	Type menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Bois
	Type de vitrage	🔍	Observé / mesuré	simple vitrage
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type volets	🔍	Observé / mesuré	Volets battants bois (tablier < 22mm)
	Type de masques proches	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque proche
	Type de masques lointains	🔍	Observé / mesuré	Absence de masque lointain
	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	2.04 m²
Porte 1	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur

Porte 2	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	1.9 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
Porte 3	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Surface de porte	🔍	Observé / mesuré	1.9 m²
	Placement	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Sud
	Type de local adjacent	🔍	Observé / mesuré	l'extérieur
	Nature de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Porte simple en bois
	Type de porte	🔍	Observé / mesuré	Porte opaque pleine
	Présence de joints d'étanchéité	🔍	Observé / mesuré	non
	Positionnement de la menuiserie	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 1	Largeur du dormant menuiserie	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Fenêtre 1 Ouest
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	398.9 m
	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
Pont Thermique 2	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 4 Est / Fenêtre 2 Est
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	401.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 3	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Porte 1
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	4.4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 4	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Fenêtre 3 Sud
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	6.6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 5	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Porte 2
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 6	Position menuiseries	🔍	Observé / mesuré	au nu intérieur
	Type de pont thermique	🔍	Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Porte 3
	Type isolation	🔍	Observé / mesuré	non isolé
	Longueur du PT	🔍	Observé / mesuré	5 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	🔍	Observé / mesuré	Lp: 5 cm
Pont Thermique 7	Type PT	🔍	Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher Int.

	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	33.1 m
Pont Thermique 8	Type PT		Observé / mesuré	Mur 1 Nord / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	16.8 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher Int.
Pont Thermique 9	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	32.9 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur 2 Sud / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 10	Longueur du PT		Observé / mesuré	16.8 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher Int.
Pont Thermique 11	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	134.5 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur 3 Ouest / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 12	Longueur du PT		Observé / mesuré	93.3 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher Int.
Pont Thermique 13	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
	Longueur du PT		Observé / mesuré	135.3 m
	Type PT		Observé / mesuré	Mur 4 Est / Plancher
	Type isolation		Observé / mesuré	non isolé / non isolé
Pont Thermique 14	Longueur du PT		Observé / mesuré	93.3 m

Systèmes

Donnée d'entrée	Origine de la donnée		Valeur renseignée
Ventilation	Type de ventilation		Observé / mesuré
	Façades exposées		Observé / mesuré
	Logement Traversant		Observé / mesuré
Chauffage 1	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré
	Type générateur		Observé / mesuré
	Année installation générateur		Observé / mesuré
	Energie utilisée		Observé / mesuré
	Cper (présence d'une ventouse)		Observé / mesuré
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré
	Chaudière murale		Observé / mesuré
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement		Observé / mesuré
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré
	Type émetteur		Observé / mesuré
	Température de distribution		Observé / mesuré
	Année installation émetteur		Observé / mesuré
	Type de chauffage		Observé / mesuré
	Equipement intermittence		Observé / mesuré
Chauffage 2	Type d'installation de chauffage		Observé / mesuré
	Surface chauffée		Observé / mesuré
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré
	Type générateur		Observé / mesuré
	Année installation générateur		Observé / mesuré
	Energie utilisée		Observé / mesuré
	Cper (présence d'une ventouse)		Observé / mesuré

Chauffage 3	Présence d'une veilleuse	🔍	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Radiateur monotube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	🔍	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍	Observé / mesuré	300 m²
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	🔍	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍	Observé / mesuré	300 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	3
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur	🔍	Observé / mesuré	2010
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	🔍	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Radiateur monotube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	🔍	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍	Observé / mesuré	300 m²
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	central
Chauffage 4	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Type d'installation de chauffage	🔍	Observé / mesuré	Installation de chauffage simple
	Surface chauffée	🔍	Observé / mesuré	300 m²
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	3
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
	Année installation générateur	❌	Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Cper (présence d'une ventouse)	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence d'une veilleuse	🔍	Observé / mesuré	non
	Chaudière murale	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement	🔍	Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion	🔍	Observé / mesuré	non
	Type émetteur	🔍	Observé / mesuré	Radiateur monotube sans robinet thermostatique
	Température de distribution	🔍	Observé / mesuré	supérieur à 65°C
	Année installation émetteur	🔍	Observé / mesuré	Inconnue
	Surface chauffée par l'émetteur	🔍	Observé / mesuré	300 m²
	Type de chauffage	🔍	Observé / mesuré	central
	Equipement intermittence	🔍	Observé / mesuré	Sans système d'intermittence
	Nombre de niveaux desservis	🔍	Observé / mesuré	1
	Type générateur	🔍	Observé / mesuré	Fioul - Chaudière fioul classique installée avant 1970
	Année installation générateur	❌	Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée	🔍	Observé / mesuré	Fioul
	Type production ECS	🔍	Observé / mesuré	Chauffage et ECS
Eau chaude sanitaire 1				

	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement		Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	instantanée
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Electrique - Ballon électrique à accumulation vertical (catégorie C ou 3 étoiles)
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Electrique
Eau chaude sanitaire 2	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	accumulation
	Volume de stockage		Observé / mesuré	300 L
	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
Eau chaude sanitaire 3	Type générateur		Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Type production ECS		Observé / mesuré	Chauffage et ECS
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement		Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	instantanée
Eau chaude sanitaire 4	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz standard installée entre 2001 et 2015
	Année installation générateur		Observé / mesuré	2010
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement		Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	instantanée
Eau chaude sanitaire 5	Nombre de niveaux desservis		Observé / mesuré	1
	Type générateur		Observé / mesuré	Gaz Naturel - Chaudière gaz classique installée avant 1981
	Année installation générateur		Valeur par défaut	1948 - 1974
	Energie utilisée		Observé / mesuré	Gaz Naturel
	Présence d'une veilleuse		Observé / mesuré	non
	Chaudière murale		Observé / mesuré	non
	Présence d'une régulation/Ajust.T° Fonctionnement		Observé / mesuré	non
	Présence ventilateur / dispositif circulation air dans circuit combustion		Observé / mesuré	non
	Type de distribution		Observé / mesuré	production en volume habitable alimentant des pièces contiguës
	Type de production		Observé / mesuré	instantanée

Références réglementaires utilisées :

Article L134-4-2 du CCH, décret n° 2011-807 du 5 juillet 2011, arrêtés du 31 mars 2021, 8 octobre 2021 et du 17 juin 2021 relatif à la transmission des diagnostics de performance énergétique à l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie et relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique, arrêtés du 16 mars 2023 décret 2020-1610, 2020-1609, 2006-1114, 2008-1175 ; Ordonnance 2005-655 art L271-4 à 6 ; Loi 2004-1334 art L134-1 à 5 ; décret 2006-1147 art R.134-1 à 5 du CCH et loi grenelle 2 n°2010-786 du juillet 2010.

Informations société : DIMM Diagnostic Immo 10 Allée des Champs Elysées 91000 EVRY

Tél : 01.64.93.65.53 - N°SIREN : 535 308 035 00026 - Compagnie d'assurance : AXA n° 11052642404

À l'attention du propriétaire du bien au moment de la réalisation du DPE :

Dans le cadre du Règlement général sur la protection des données (RGPD), l'Ademe vous informe que vos données personnelles (Nom-Prénom-Adresse) sont stockées dans la base de données de l'observatoire DPE à des fins de contrôles ou en cas de contestations ou de procédures judiciaires. Ces données sont stockées jusqu'à la date de fin de validité du DPE.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement ou une limitation du traitement de ces données. Si vous souhaitez faire valoir votre droit, veuillez nous contacter à l'adresse mail indiquée à la page «Contacts» de l'Observatoire DPE (<https://observatoire-dpe.ademe.fr/>).

N°ADEME

2391E19746470





Attestation de surface habitable

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date du repérage : DOURDAN._p14
Heure d'arrivée : 13/06/2023
Durée du repérage : 09 h 45
03 h 40

La présente mission consiste à établir une attestation relative à la surface habitable des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, n° 2009-323 du 25 mars 2009 au regard du code de la construction et de l'habitation et conformément à l'article 1 de la loi N° 89-462 DU 6 Juillet 1989 et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, en vue de reporter leur superficie dans le bail d'habitation d'un logement vide en résidence principale et le décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 recodifiant la partie réglementaire du livre Ier du code de la construction et de l'habitation.

Décret n° 2021-872 du 30 juin 2021 - La surface habitable d'un logement est la surface de plancher construite, après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escaliers, gaines, embrasures de portes et de fenêtres ; le volume habitable correspond au total des surfaces habitables ainsi définies multipliées par les hauteurs sous plafond.

Il n'est pas tenu compte de la superficie des combles non aménagés, caves, sous-sols, remises, garages, terrasses, loggias, balcons, séchoirs extérieurs au logement, vérandas, volumes vitrés prévus à l'article R. 111-10, locaux communs et autres dépendances des logements, ni des parties de locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 mètre.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Essonne**

Adresse : **Château de Bandeville (Chateau)**

Commune : **91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**
Section cadastrale A, Parcelle(s) n°
556, A 9, A 17

Désignation et situation du ou des lot(s) de copropriété :
, Lot numéro Chateau

Désignation du propriétaire

AVOVENTES

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société PRIMITIVE LIMITED; Société**
NURBURGRING LIMITED; Société
TIEZEGH LIMITED

Adresse : **P.O. Box 472 - St Julian's Court - St**
Julian's Avenue - St Peter Port
GY1 6AX Guernsey (Vietnam)

Repérage

Périmètre de repérage :

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **AVOVENTES AVOVENTES**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **DIMM Diagnostic Immo**

Adresse : **10 Allée des Champs Elysées**
91000 EVRY

Numéro SIRET : **535 308 035 00026**

Désignation de la compagnie d'assurance : **AXA**

Numéro de police et date de validité : **11052642404 - 01/01/2024**

Surface habitable en m² du ou des lot(s)

Surface habitable totale : 1531,74 m² (mille cinq cent trente et un mètres carrés soixante-quatorze)
Surface au sol totale : 1653,20 m² (mille six cent cinquante-trois mètres carrés vingt)

Résultat du repérage

Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :

Néant

Liste des pièces non visitées :

Rez de chaussée - Pièce (Absence de clef)

Représentant du propriétaire (accompagnateur) :

Sans accompagnateur

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Commentaires
Aile sud RDC - Entrée	13.11	13.11	
Aile sud RDC - Dégagement	26.63	26.63	
Aile sud RDC - Débarras	4.76	4.76	
Aile sud RDC - Couloir	18.33	18.33	
Aile sud RDC - Chauffage	0	5.08	
Aile sud RDC - Cuisine	24.79	24.79	
Aile sud RDC - Arrière cuisine	13.77	13.77	
Aile sud RDC - Refectoire	8.53	8.53	
Aile sud RDC - Buanderie	9.75	9.75	
Aile sud RDC - Wc	1.92	1.92	
Aile sud RDC - Blanchisserie	20.43	20.43	
Aile sud RDC - Dégagement 2	6.89	6.89	
Aile sud RDC - Cuisine 2	7.24	7.24	
Aile sud RDC - Wc 2	2.25	2.25	
Rez de chaussée - Dressing 1	17.23	17.23	
Rez de chaussée - Dressing 2	14.22	14.22	
Rez de chaussée - Couloir 1	25.03	25.03	
Rez de chaussée - Couloir 2	14.17	14.17	
Rez de chaussée - Chauffage 2	0	14.95	Pièce non réglementaire
Rez de chaussée - Chambre	15.7	15.7	
Rez de chaussée - Dressing 3	14.97	14.97	
Rez de chaussée - Buanderie	31.53	31.53	
Rez de chaussée - Chauffage	0	2.68	Pièce non réglementaire
Rez de chaussée - Dégagement 9	16.41	16.41	
Rez de chaussée - Cuisine	14.13	14.13	
Rez de chaussée - Bureau 1	13.2	13.2	
Rez de chaussée - Entrée	5.33	5.33	
Rez de chaussée - Cuisine 2	32.21	32.21	
Rez de chaussée - Salle de bain B	5.21	5.21	
Rez de chaussée - Bureau 2	27.33	27.33	
Rez de chaussée - Débarras 1	0	10.3	
Rez de chaussée - Débarras 2	0	31.14	
Etage 1 - Palier	24.1	24.1	
Etage 1 - Dégagement 2	6.9	6.9	
Etage 1 - Dégagement 3	9.8	9.8	
Etage 1 - Bureau	10.56	10.56	
Etage 1 - Suite principale	42.37	42.37	
Etage 1 - Dressing	2.93	2.93	
Etage 1 - Dégagement 4	2.31	2.31	
Etage 1 - Salle d'eau	5.71	5.71	
Etage 1 - Dégagement 5	4.1	4.1	
Etage 1 - Bureau 2	12.08	12.08	
Etage 1 - Salle à manger	24.48	24.48	
Etage 1 - Salle à manger	51.37	51.37	
Etage 1 - Bibliothèque	31.89	31.89	
Etage 1 - Salle de bain	15.47	15.47	
Etage 1 - Chambre 2	16.88	16.88	
Etage 1 - Couloir corps principal	12.57	12.57	
Etage 1 - Entrée principale	57.02	57.02	
Etage 1 - Salon jaune	44.57	44.57	
Etage 1 - Salon Rouge	61.61	61.61	
Etage 1 - Petit Salon Rouge	20.7	20.7	
Etage 1 - Cuisine 2	14.55	14.55	
Etage 1 - Reserve	11.89	11.89	
2ème étage entresol aile sud - Palier	3.25	3.25	
2ème étage entresol aile sud - Palier	1	1	
2ème étage entresol aile sud - Dégagement	15.28	15.28	
2ème étage entresol aile sud - Wc	1.7	1.7	
2ème étage entresol aile sud - Dressing	5.63	5.63	

2ème étage entresol aile sud - Petit bureau	11.96	11.96	
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 2	1.6	1.6	
2ème étage entresol aile sud - Chambre 3	21.25	21.25	
2ème étage entresol aile sud - Dégagement 3	1.6	1.6	
2ème étage entresol aile sud - Salle de bain	8.77	8.77	
2ème étage entresol aile sud - Bureau 2	20.58	20.58	
2ème étage - Palier 1	11.56	11.56	
2ème étage - Dégagement 4	3.47	3.47	
2ème étage - Salle de bain	5.25	5.25	
2ème étage - Wc	4.42	4.42	
2ème étage - Chambre 4	30.37	30.37	
2ème étage - Couloir	50.48	50.48	
2ème étage - Dégagement 5	1.8	1.8	
2ème étage - Salle d'eau	3.5	3.5	
2ème étage - Chambre 5	17.38	17.38	
2ème étage - Escalier	1.03	1.03	
2ème étage - Chambre 6	31.36	31.36	
2ème étage - Salle de bain 2	7.8	7.8	
2ème étage - Salle de bain 3	7.68	7.68	
2ème étage - Anti-chambre	7.59	7.59	
2ème étage - Chambre 7	25.74	25.74	
2ème étage - Débarras	1.54	1.54	
2ème étage - Chambre 8	18.08	18.08	
2ème étage - Wc 2	1.69	1.69	
2ème étage - Salle de bain 4	7.42	7.42	
2ème étage - Dressing	2.15	2.15	
2ème étage - Boudoir	16.9	16.9	
2ème étage - Chambre 9	39.6	39.6	
2ème étage - Bibliothèque	24.74	24.74	
2ème étage - Salle de bain 5	6.74	6.74	
2ème étage - Palier 2	1.64	1.64	
2ème étage entresol aile nord - Dégagement 6	5.98	5.98	
2ème étage entresol aile nord - Wc 3	1.99	1.99	
2ème étage entresol aile nord - Salle d'eau	5.54	5.54	
2ème étage entresol aile nord - Chambre 10	10.6	10.6	
2ème étage entresol aile nord - Chambre surélevé	19.43	33.43	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage aile nord - Palier	2.08	2.08	
3ème étage aile nord - Wc 4	0.92	0.92	
3ème étage aile nord - Séjour	65.4	73.2	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage aile nord - Cuisine	6.91	10.12	
3ème étage aile nord - Salle d'eau 5	2.89	3.94	
4ème étage aile nord - Palier	2.4	2.4	
4ème étage aile nord - Chambre 11	17.65	22.3	Hauteur de moins de 1,80m
4ème étage aile nord - Chambre 12	8.82	12.14	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage entresol - Débarras	0	4.02	
3ème étage - Palier	4.28	4.28	
3ème étage - Bureau 4	7.17	10.66	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Salle de bain 7	7.93	9.92	Hauteur inférieure à 1,80m
3ème étage - Dégagement 7	2.36	2.36	
3ème étage - Cuisine 4	3.39	3.39	
3ème étage - Chambre 13	16.61	22.39	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Chambre 14	14.68	16.08	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Dégagement 8	0.87	0.87	
3ème étage - Dressing	1.66	2.59	Hauteur de moins de 1,80m
3ème étage - Chambre 15	10.7	16.37	Hauteur de moins de 1,80m

Superficie habitable en m² du ou des lot(s) :

Surface habitable totale : 1531,74 m² (mille cinq cent trente et un mètres carrés soixante-quatorze)

Surface au sol totale : 1653,20 m² (mille six cent cinquante-trois mètres carrés vingt)

Résultat du repérage – Parties annexes

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie habitable	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Aile sud Sous-sol - Cave	0	55,48	

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le
13/06/2023

Par : AVOVENTES AVOVENTES

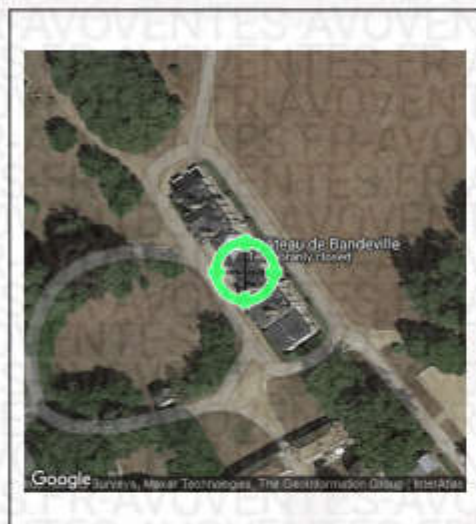


Aucun document n'a été mis en annexe

Aucun schéma de repérage n'a été joint à ce rapport.

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et sols pollués
En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement



Réalisé en ligne* par	DIMM DIAGNOSTIC IMMO
Numéro de dossier	R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN._p14
Date de réalisation	14/06/2023
Fin de validité	13/12/2023

Localisation du bien	Château de Bandeville (Chateau) 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN
Section cadastrale	A 556, A 9, A 17
Données GPS	Latitude - Longitude

Désignation du vendeur	AVOVENTES
Désignation de l'acquéreur	

* Document réalisé en ligne par DIMM DIAGNOSTIC IMMO qui assume la responsabilité de la localisation et de la détermination de l'exposition aux risques, sauf pour les réponses générées automatiquement par le système.

EXPOSITION DE L'IMMEUBLE AU REGARD D'UN OU PLUSIEURS PLANS DE PREVENTION DE RISQUES				
	Zonage réglementaire sur la sismicité : Zone 1 - Très faible	-	Exposé	
	Commune à potentiel radon de niveau 3		Non Exposé	
PPRn	Inondation par crue	Prescrit	Exposé	-

INFORMATIONS PORTEES A CONNAISSANCE				
-	Ilouvement de terrain Argile (Loi ELAN)	Informatif (1)	Exposé	-

(1) A ce jour, ce risque n'est donné qu'à titre **INFORMATIF** et n'est pas retranscrit dans le formulaire

Etat des risques et pollutions



aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° PREF/DCSIP
C/SIDPC
N0076

du 03/02/2006

mis à jour le N/a

Adresse de l'immeuble

Château de Bandeville (Chateau)
91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

Cadastre

A
556, A 9, A 17

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N

oui ☒ non ☐

prescrit ☒

anticipé ☐

approuvé ☐

date 19/12/2000

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Inondation ☒

Crue torrentielle ☐

Mouvement de ☐

Avalanche ☐

Sécheresse ☐

Cyclone ☐

Remontée de ☐

Feux de forêt ☐

Séisme ☐

Volcan ☐

Autre ☐

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Cartes liées : Carte Sismicité, Inondation par crue

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR naturels

oui ☐ non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M

oui ☐ non ☒

prescrit ☐

anticipé ☐

approuvé ☐

date

Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :

Mouvements de terrain ☐

Autre ☐

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Voir Liste des Cartes pour les Risques naturels

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des

oui ☐ non ☒

si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR miniers ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRT prescrit et non encore approuvé

oui ☐ non ☒

Si oui, les risques technologiques pris en considération dans l'arrêté de prescription sont liés à :

Effet toxique ☐

Effet ☐

Effet de ☐

projection ☐

Risque ☐

thermique

surpression

Industriel

L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPRT approuvé

oui ☐ non ☒

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui ☐ non ☐

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui ☐ non ☒

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui ☐ non ☐

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels

oui ☐ non ☐

l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

L'immeuble se situe dans une commune de sismicité classée en

Zone 1 ☒
très
faible

zone 2 ☐
faible

zone 3 ☐
modérée

zone 4 ☐
moyenne

zone 5 ☐
forte

Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire à potentiel radon

L'immeuble se situe dans une commune à potentiel radon de

oui ☐ non ☒

Information relative à la pollution de sols

Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)

NC* ☐

oui ☐ non ☒

*Non Communiqué (en cours d'élaboration par le représentant de l'Etat dans le département)

Situation de l'immeuble au regard d'une zone exposée au recul du trait de côte

L'immeuble est situé dans une zone exposée au recul du trait

NC ☐

A l'horizon de 30 ans ☐

entre 30 et 100 ans ☐

non ☒

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

L'information est mentionnée dans l'acte de vente

oui ☒ non ☐

* catastrophe naturelle minière ou technologique

vendeur - acquéreur

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concernant l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Vendeur

AVOVENTES

Acquéreur

Date

14/06/2023

Fin de validité 13/12/2023

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Liste des arrêtés de catastrophes Naturelles

en date du 14/06/2023

Déclaration de sinistres indemnisés

Préfecture : Essonne

Adresse de l'immeuble : Château de Bandeville (Chateau) 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

Sinistres indemnisés dans le cadre d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Types de catastrophe	Date de début	Date de fin	Publication	JO	OUI	NON
Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983	☐	☐
Inondations et coulées de boue	20/05/1986	20/05/1986	30/07/1986	20/08/1986	☐	☐
Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	31/12/1991	31/07/1992	18/08/1992	☐	☐
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	☐	☐
Inondations et coulées de boue	07/07/2000	07/07/2000	30/11/2000	17/12/2000	☐	☐
Inondations et coulées de boue	31/05/2016	01/06/2016	26/10/2016	07/12/2016	☐	☐
Inondations et coulées de boue	12/06/2018	12/06/2018	22/10/2018	03/11/2018	☐	☐
Inondations et coulées de boue	19/06/2021	20/06/2021	30/06/2021	02/07/2021	☐	☐

Cochez les cases **OUI** ou **NON** si, à votre connaissance l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à chacun des événements

Etabli le :/...../.....

Signature / Cachet en cas de prestataire ou mandataire

AVOVENTES

Acquéreur :

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

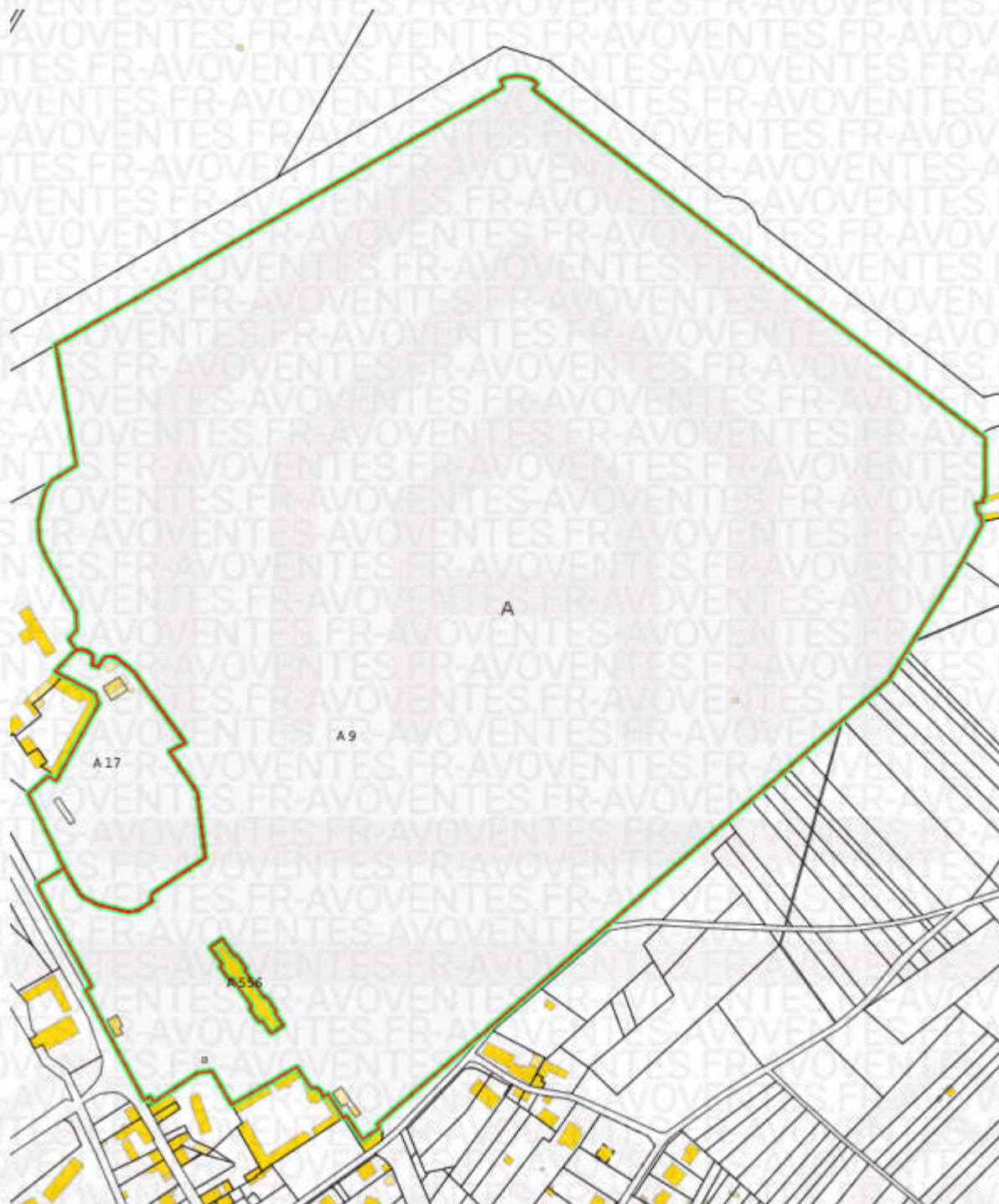
Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Extrait cadastral

Département	Essonne	Section	A	Extrait de plan, données
Commune	SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN	Parcelle	556	IGN, Cadastre.gouv.fr

Parcelle(s) supplémentaire(s) : A 9, A 17

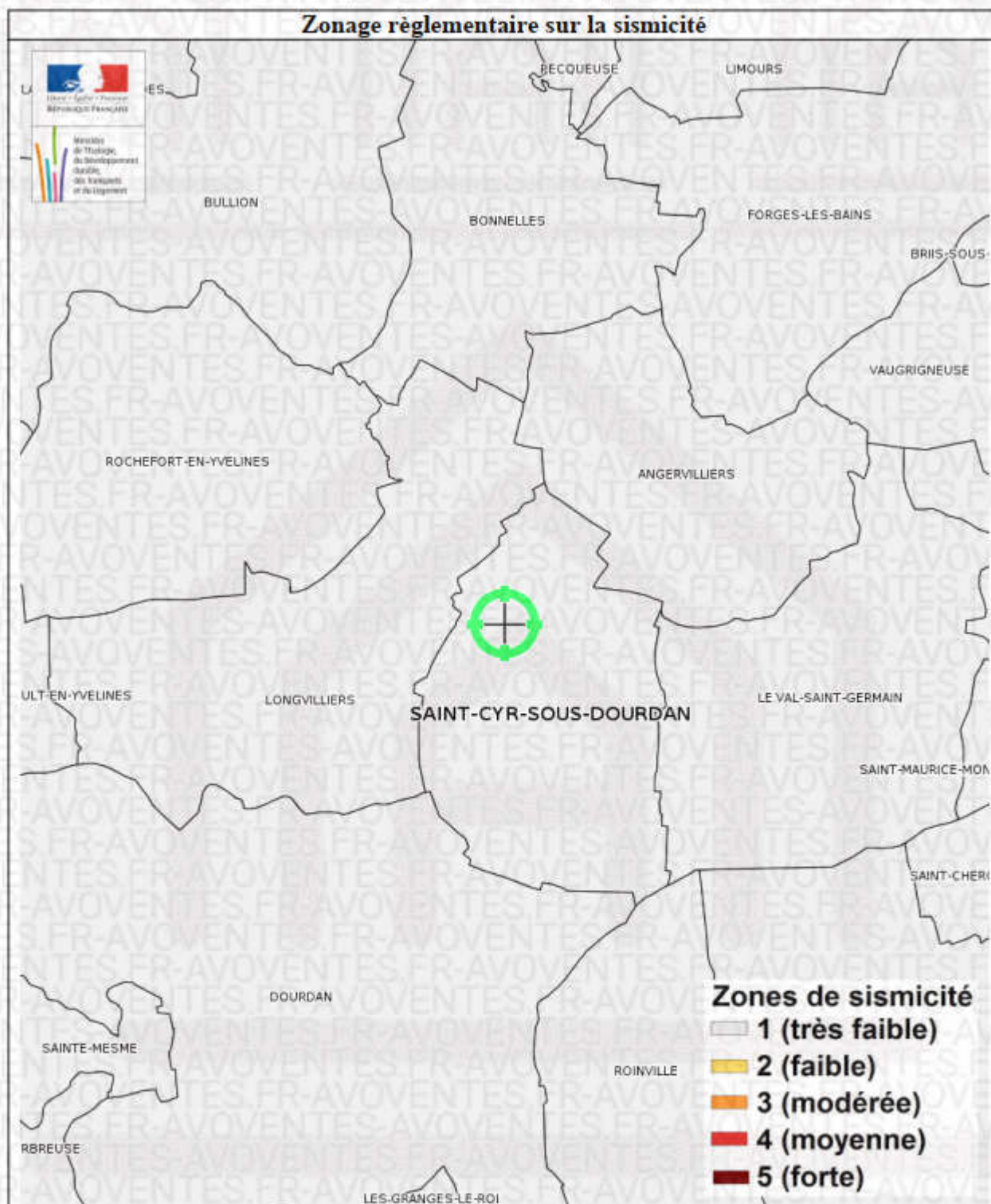


Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Etat des risques et pollutions

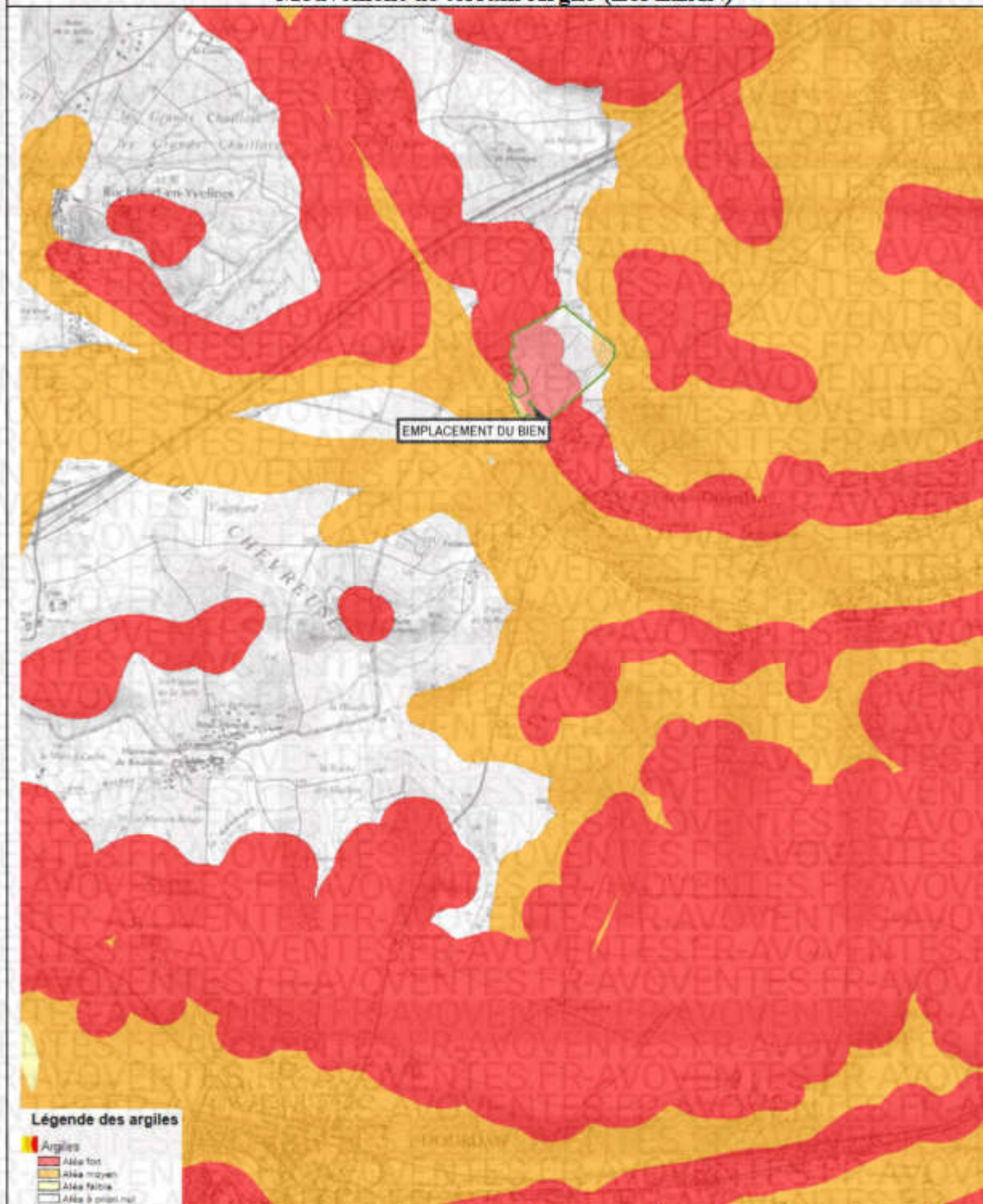
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN)



Mouvement de terrain Argile (Loi ELAN) - Plan de prévention Informatif - Immeuble exposé

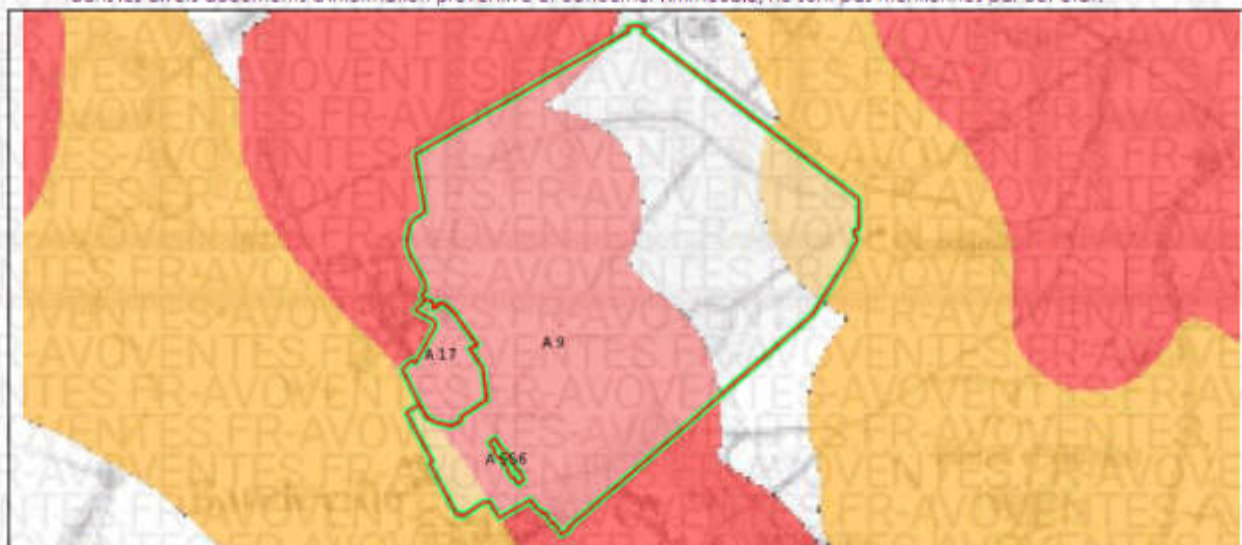
Zoom extrait de la carte originale ci-dessus

Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Etat des risques et pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

En application des articles L 125-5, L 125-6, L 125-7 et R 125-23 à 27 du Code de l'environnement

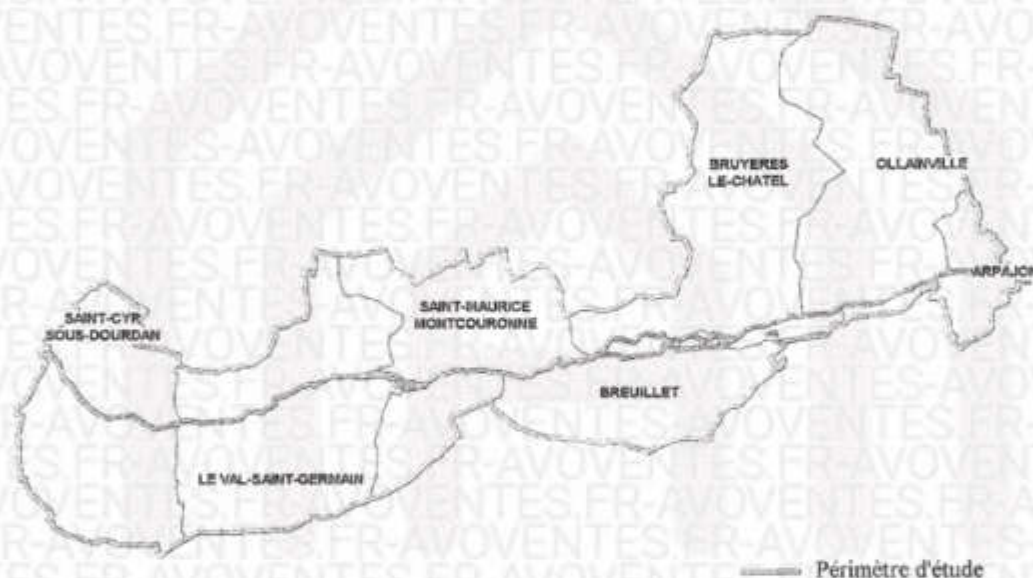
Attention : S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner l'immeuble, ne sont pas mentionnés par cet état.



Inondation par crue



PERIMÈTRE D'ETUDE **Plan de prévention des risques naturels** **d'inondation de la vallée de la Remarde** **dans le département de l'Essonne**



STEPE/EGPE - Route de Lisses - 91100 Villabé - Tél 60 91 70 00

Inondation par crue - Plan de prévention Prescrit - Immeuble exposé



Préfecture de l'Essonne

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT DE L'ESSONNE**Service des Actions Juridiques, de l'Urbanisme, et de l'Environnement
Bureau des Risques Naturels et Police de l'Eau**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/DCSIPC/SIDPC n° 0076 EN DATE DU 03/02/2006
RELATIF A L'INFORMATION DES ACQUEREURS ET DES LOCATAIRES DE BIENS
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES MAJEURS
SUR LA COMMUNE DE SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**LE PRÉFET DE L'ESSONNE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 125-5 et R. 125-23 à R. 125-27 ;
Vu le décret n°91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique
Vu l'arrêté préfectoral PREF/DCSIPC/SIDPC n° 0009 en date du 03/02/2006 relatif
à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les
risques naturels et technologiques majeurs dans le département de l'Essonne ;
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à
l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
Vu le décret du 9 juillet 2004 portant nomination
en qualité de préfet de l'Essonne ;

Sur proposition du Sous-Préfet, directeur de Cabinet :**ARRÊTE****Article 1**La commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan est exposée aux risques naturels d'inondation par
débordement de la Rémarde,

1/3

Article 2

Les documents de référence relatifs aux risques naturels auxquels la commune est exposée sont :

- Néant

Article 3

Les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier d'information annexé au présent arrêté.

Ce dossier d'information comprend :

- une fiche synthétique listant les risques recensés sur le territoire de la commune et les documents de référence attachés, et donnant des indications sur la nature et dans la mesure du possible, l'intensité des risques recensés,
- pour le risque inondation par débordement de la Rémarde, l'ensemble du territoire communal au 1/25000.

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont librement consultables en préfecture de l'Essonne, sous préfecture d'Etampes et en mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan aux jours et heures habituels de réception du public.

Article 4

Le dossier d'information et les documents de référence attachés sont mis à jour à chaque arrêté modifiant la situation de la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan au regard des conditions entraînant l'obligation d'annexer un état des risques naturels et technologiques en application du code de l'environnement.

Article 5

La liste des arrêtés portant reconnaissance de catastrophe naturelle est consultable en préfecture et sur le site Internet www.prim.net.

Article 6

Le présent arrêté est notifié au maire de la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan.

Une copie du présent arrêté et de ses annexes est adressé à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie de Saint-Cyr-sous-Dourdan et publié au recueil des actes administratifs de l'État dans le département. Il est également accessible sur le site Internet de la Préfecture (www.essonne.pref.gouv.fr).

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'un avis de publication dans le journal le Parisien.

Article 7

Mesdames et Messieurs le secrétaire général de la préfecture, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs de service régionaux et départementaux et le maire de la commune de Saint-Cyr-sous-Dourdan sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.


AVOVENTES

REPUBLIQUE FRANCAISE
PREFECTURE DE L'ESSONNE

ARRETE

N° 2000/DDE/STEPE/n° 0300/ DU 19/12/2000

prescrivant l'établissement d'un plan de prévention
des risques naturels prévisibles d'inondation
de la Vallée de la Rémarde dans le
département de l'Essonne

LE PREFET DE L'ESSONNE
Officier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 82.600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes des catastrophes naturelles,

VU la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, notamment ses articles 40-1 à 40-7 issus de la loi n° 95-101 du 2 février 1995, relative au renforcement de la protection de l'environnement,

VU le décret n° 90.918 du 11 octobre 1990 relatif à l'exercice du droit à l'information sur les risques majeurs,

VU la loi n° 92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau modifiée et notamment son article 16,

VU la circulaire interministérielle du 24 janvier 1994 relative à la prévention des inondations et à la gestion des zones inondables, émanant des ministères de l'Equipement, des Transports et du Tourisme ; de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire ; de l'Environnement,

VU la loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et notamment son article 16,

VU le décret n° 95-1089 du 5 octobre 1995 relatif aux plans de prévention des risques naturels prévisibles.

CONSIDERANT qu'une politique de gestion des zones inondables, dans le cadre de la prévention des inondations, doit conduire à prendre :

- des mesures d'interdiction ou de prescription,
- des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde,
- des mesures relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des espaces mis en culture ou planté.

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne ;

ARRETE

Article 1^{er} : L'établissement d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Remarde est prescrit pour les communes de :

- ♦ SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN,
- ♦ VAL-SAINT-GERMAIN,
- ♦ SAINT-MAURICE-MONTCOURONNE,
- ♦ BREUILLET,
- ♦ BRUYERES-LE-CHATEL,
- ♦ OLLAINVILLE,
- ♦ ARPAJON,

Article 2 : Le périmètre mis à l'étude est délimité sur le plan annexé au présent arrêté.

Article 3 : Les risques pris en compte sont ceux relatifs aux crues de la Remarde dans le département de l'Essonne.

Article 4 : La Direction Départementale de l'Equipeement de l'Essonne est désignée en qualité de service déconcentré de l'Etat chargée d'instruire le projet.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Essonne.

Article 6 : Notification du présent arrêté sera adressée :

Aux maires des communes visées dans l'article 1^{er} ci-dessus dont le territoire est concerné par le périmètre.

Article 7 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les sous-préfets de Palaiseau et d'Etampes et le Directeur Départemental de l'Equipeement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AVOVENTES

Arrêté n° 2020-DDT-SE-N° 405 du 22 décembre 2020

portant sur l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques majeurs et la pollution des sols dans le département de l'Essonne

Le Préfet de l'Essonne
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 à L.125-7 et R.125-23 à R.125-27 relatifs à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques majeurs ainsi que les articles L.563-1 et R.563-1 à D.563-8-1 relatifs à la prévention du risque sismique ; et les articles L.556-2 et R.125-41 à R.125-47 relatifs aux secteurs d'information sur les sols ;

VU le décret n°2015-1353 du 26 octobre 2015 relatif aux secteurs d'information sur les sols prévus par l'article L. 125-6 du code de l'environnement et portant diverses dispositions sur la pollution des sols et les risques miniers ;

VU le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de **AVOVENTES** préfet hors classe, en qualité de préfet de l'Essonne ;

VU l'arrêté 2018-DDT-SE-n°265 en date du 13 juin 2018 portant sur l'information des acquéreurs et locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

VU l'arrêté n°2020-PREF-DCPPAT-BCA-164 du 24 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Philippe ROGIER, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, directeur départemental des territoires de l'Essonne ;

VU l'arrêté N°2020-DDT-SG-BAJAF-231 du 28 août 2020 portant subdélégation de signature au sein de la direction départementale des territoires ;

VU les arrêtés n°2020-PREF/DCPPAT/BUPPE/255 à 265 du 26 octobre 2020 instituant un ou des secteurs d'information sur les sols (SIS) sur les communes d'Angerville, Athis-Mons, Brétigny-sur-Orge, Dourdan, Épinay sous sénart, Étampes, Lisses, Longjumeau, Massy, Montlhéry, Ris-Orangis ;

VU l'arrêté n°2020-DDT-SE-N°390 du 16 décembre 2020 portant sur l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels prévisibles et technologiques majeurs et la pollution des sols dans le département de l'Essonne ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour la liste des communes pour lesquelles un ou des secteurs d'information sur les sols (SIS) existent et doit être délivrée aux acquéreurs et locataires de biens immobiliers ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de mettre à jour l'arrêté n°2020-DDT-SE-N°390 du 16 décembre 2020 en raison d'une erreur matérielle ;

ARRÊTE

Article premier :

L'obligation d'information prévue aux articles L.125-5 à L.125-7 du code de l'environnement s'applique dans chacune des communes listées en annexe du présent arrêté.

Article 2 :

L'identification de secteurs d'informations sur les sols (SIS) a été instituée le 26 octobre 2020. L'état des risques naturels et technologiques dans les communes mentionnées à l'article 1 doit donc intégrer ces éléments afin d'assurer la bonne information des acquéreurs et locataires.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux maires des communes figurant dans la liste visée à l'article 1 et au président de la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté avec la liste des communes annexée sera affiché dans les mairies de ces communes.

Le présent arrêté ainsi que ses modalités de consultation feront l'objet d'une mention dans le journal Le Parisien/édition de l'Essonne et sera également accessible sur le site Internet des services de l'État dans l'Essonne : <http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Transactions-immobilières-et-installations-classées/Information-Acquéreurs-Locataires>

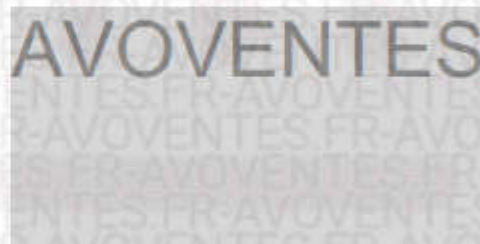
Article 4 :

L'arrêté préfectoral n°2020-DDT-SE-N°390 en date du 16 décembre 2020 est abrogé.

Article 5 :

Monsieur le secrétaire général de la préfecture de l'Essonne, le directeur de cabinet, les sous-préfets d'arrondissement, le directeur départemental des territoires et les maires du département concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de l'Essonne.

Pour le préfet, et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires,
et par subdélégation



N°INSEE	Commune	Etat arrêté	PPRn approuvé	PPRST arrêté	PPRST approuvé	CS	Zone inondée
91421	Montgeron		Inond. (Seine) Inond. (Yerres)				1
91425	Montlhéry					x	1
91434	Morsang-sur-Orge		Inond. (Orge-Sallemouille)				1
91435	Morsang-sur-Seine		Inond. (Seine)				1
91461	Ollainville	Inond. (Rémarde)	Inond. (Orge-Sallemouille)				1
91468	Ormo		Inond. (Essonne)			x	1
91471	Orsay		Inond. (Yvette)			x	1
91473	Orveau				Suppression Thermique (SEA)		1
91477	Palaiseau		Inond. (Yvette)				1
91482	Pecqueuse	Inond. (Prédecelle)					1
91507	Prunay-sur-Essonne		Inond. (Essonne)				1
91514	Quincy-sous-Sénart		Inond. (Yerres)				1
91521	Ris-Orangis		Inond. (Seine)		Suppression Thermique (CIM Antargaz)	x	1
91525	Roinville-sous-Dourdan		Inond. (Orge-Sallemouille)				1
91540	Saint-Chéron		Inond. (Orge-Sallemouille)		Suppression Thermique Toxique (OM group)	x	1
91546	Saint-Cyr-sous-Dourdan	Inond. (Rémarde)					1
91549	Sainte-Geneviève-des-Bois		Inond. (Orge-Sallemouille)				1
91552	Saint-Germain-lès-Arpajon		Inond. (Orge-Sallemouille)				1
91553	Saint-Germain-lès-Corbell		Inond. (Seine)				1
91560	Saint-Jean-de-Beauregard		Inond. (Orge-Sallemouille)				1
91533	Saclas					x	1

Etat des nuisances sonores aériennes

Les zones de bruit des plans d'exposition au bruit constituent des servitudes d'urbanisme (art. L. 112-3 du code de l'urbanisme) et doivent à ce titre être notifiées à l'occasion de toute cession, location ou construction immobilière.

Numéro de dossier : R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-
Date de la recherche : DOURDAN_p14
14/06/2023

Cet état, à remplir par le vendeur ou le bailleur, est destiné à être intégré au dossier de diagnostic technique - DDT (annexé, selon le cas, à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente et au contrat de location ou annexé à ces actes si la vente porte sur un immeuble non bâti) et à être annexé à l'acte authentique de vente et, le cas échéant, au contrat préliminaire en cas de vente en l'état futur d'achèvement.

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° du mis à jour le N/a

Adresse de l'immeuble : Château de Bandeville (Chateau)
code postal ou Insee : 91410
commune : SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN

Situation de l'immeuble au regard d'un ou plusieurs plans d'exposition au bruit (PEB)

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PEB
révisé ☐ approuvé ☐ oui ☐ non ☒ X
date

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux d'insonorisation
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés
oui ☐ non ☒ X
oui ☐ non ☒ X

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un autre PEB
révisé ☐ approuvé ☐ oui ☐ non ☒ X
date

1 Si oui, nom de l'aérodrome :

Situation de l'immeuble au regard du zonage d'un plan d'exposition au bruit

L'immeuble se situe dans une zone de bruit d'un plan d'exposition au bruit définie comme :
zone A¹ ☐ zone B² ☐ zone C³ ☐ zone D⁴ ☐
forte forte modéré

¹ (intérieur de la courbe d'indice Lden 70)

² (entre la courbe d'indice Lden 70 et une courbe choisie entre Lden 65 celle et 62)

³ (entre la limite extérieure de la zone B et la courbe d'indice Lden choisie entre 57 et 55)

⁴ (entre la limite extérieure de la zone C et la courbe d'indice Lden 50). Cette zone n'est obligatoire que pour les aérodromes mentionnés au I de l'article 1609 quater viciés A du code général des impôts (et sous réserve des dispositions de l'article L. 112-9 du code de l'urbanisme pour les aérodromes dont le nombre de créneaux horaires attribuables fait l'objet d'une limitation réglementaire sur l'ensemble des plages horaires d'ouverture).

Nota bene : Lorsque le bien se situe sur 2 zones, il convient de retenir la zone de bruit la plus importante.

Documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des nuisances prises en compte

Le plan d'exposition au bruit est consultable sur le site Internet du Géoportail de l'institut national de l'information géographique et forestière (I.G.N.) à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/>

Vendeur - Bailleur

Lieu / Date

Acquéreur - Locataire

AVOVENTES

SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN / 14/06/2023

Exposition aux nuisances sonores aériennes				
A la commune			A l'immeuble	
Exposition aux risques	Plan de prévention	Etat	Exposé	Travaux réalisés
Néant	-	-	-	



ATTESTATION SUR L'HONNEUR réalisée pour le dossier n° **R.23.435.SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN_p14** relatif à l'immeuble bâti visité situé au : Château de Bandeville (Chateau) 91410 SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN.

Je soussigné, **AVOVENTES AVOVENTES**, technicien diagnostiqueur pour la société **DIMM Diagnostic Immo** atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L.271-6 du Code de la Construction, à savoir :

- Disposer des compétences requises pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier, ainsi qu'en atteste mes certifications de compétences :

Prestations	Nom du diagnostiqueur	Entreprise de certification	N° Certification	Echéance certif
Electricité	AVOVENTES AVOVENTES	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028 (Date d'obtention : 25/10/2021)
Amiante	AVOVENTES AVOVENTES	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028 (Date d'obtention : 25/10/2021)
Plomb	AVOVENTES AVOVENTES	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028 (Date d'obtention : 25/10/2021)
Termites	AVOVENTES AVOVENTES	Bureau Veritas	12181027	24/10/2028 (Date d'obtention : 25/10/2021)
DPE	AVOVENTES AVOVENTES	Bureau Veritas	12181027	14/12/2028 (Date d'obtention : 15/12/2021)
Gaz	AVOVENTES AVOVENTES	Bureau Veritas	12181027	14/12/2028 (Date d'obtention : 15/12/2021)
Audit Energetique	AVOVENTES AVOVENTES	Bureau Veritas Certification	18628372	31/12/2023 (Date d'obtention : 05/04/2023)

- Avoir souscrit à une assurance (AXA n° 11052642404 valable jusqu'au 01/01/2024) permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de ma responsabilité en raison de mes interventions.
- N'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir les états, constats et diagnostics composant le dossier.
- Disposer d'une organisation et des moyens (en matériel et en personnel) appropriés pour effectuer les états, constats et diagnostics composant le dossier.

Fait à **SAINT-CYR-SOUS-DOURDAN**, le **13/06/2023**

Signature de l'opérateur de diagnostics :

Article L271-6 du Code de la Construction et de l'habitation

« Les documents prévus aux 1° à 4° et au 6° de l'article L. 271-4 sont établis par une personne présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens appropriés. Cette personne est tenue de souscrire une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions. Elle ne doit avoir aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents mentionnés au premier alinéa. Un décret en Conseil d'Etat définit les conditions et modalités d'application du présent article. »

Article L271-3 du Code de la Construction et de l'habitation

« Lorsque le propriétaire charge une personne d'établir un dossier de diagnostic technique, celle-ci lui remet un document par lequel elle atteste sur l'honneur qu'elle est en situation régulière au regard des articles L.271-6 et qu'elle dispose des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le dossier. »



Certificat
AVOVENTES

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de certification de compétences ci-dessous relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques

us répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux R 271.1 du Code la Construction et de l'Habitation et tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Référence des arrêtés	Date de certification originale	Validité du certificat *
DPE avec mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	28/02/2023	14/12/2028
Termites métropole	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/10/2021	24/10/2028
Plomb sans mention (CREP)	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/10/2021	24/10/2028
Gaz	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/12/2021	14/12/2028
Electricité	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/10/2021	24/10/2028
DPE sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	15/12/2021	14/12/2028
Amiante sans mention	Arrêté du 24 Décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification	25/10/2021	24/10/2028

Date : 28/02/2023
Numéro du certificat : 33181077

AVOVENTES

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réelles, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus.
Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'application des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.
Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur <http://www.bureauveritas.fr/certification-diag>
Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
Le Triangle de l'Arche, 9 cours du Triangle 92937 Paris-la Défense CEDEX



Votre Assurance

► RCE PRESTATAIRES



Assurance et Banque

ATTESTATION



SARL DIMM DIAGNOSTIC IMMO
10 ALLEE DES CHAMPS ELYSEES
91080 EVRY COURCOURONNES FR

Vos références :

Contrat n° 11052642404

Client n° 4033822504

AXA France IARD, atteste que :

**SARL DIMM DIAGNOSTIC IMMO
10 ALLEE DES CHAMPS ELYSEES
91080 EVRY COURCOURONNES**

est titulaire d'un contrat d'assurance N° 11052642404 ayant pris effet le 01/01/2023 garantissant l'activité suivante :

DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS RELEVANT DU DDT
LOI CARREZ, LOI BOUTIN, ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période du 01/01/2023 au 01/01/2024 sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à EVRY COURCOURONNES le 28
décembre 2022
Pour la société :

10052642404

AXA France IARD SA

Société anonyme au capital de 214 799 030 Euros
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche - 92727 Nanterre Cedex 722 057 460 R.C.S. Nanterre
Entreprise régie par le Code des assurances - TVA Intracommunautaire n° FR 14 722 057 460
Opérations d'assurances exonérées de TVA - art. 261-C CGI - sauf pour les garanties portées par AXA Assistance

1/1